2008
2009

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La fierté d'en vivre Le plaisir de s'en nourrir

Québec

Rapport annuel de gestion 2008-2009

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ce document a été réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la :

Direction de la planification et des priorités stratégiques
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 9e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3762
Télécopieur : 418 380-2142
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination
Direction de la planification et des priorités stratégiques

Conception graphique
Dièse, solutions visuelles et design

Édition
Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-56857-5 (imprimé)
ISBN 978-2-550-56858-2 (PDF)
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

Imprimé sur du Rolland Enviro100,
contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation

100%

BIOGAZ ÉNERGIE

Lettre du ministre

MESSAGE DES AUTORITÉS

Rapport annuel de gestion
2008-2009

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Préparé selon les modalités de reddition de comptes prévues par la Loi sur l'administration publique, ce rapport révèle les résultats obtenus au regard des orientations fixées dans le Plan stratégique 2005-2008 du Ministère ainsi que des Priorités de travail établies pour 2008-2009, lesquelles donnent suite aux recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Ce rapport présente également, en annexe, les résultats découlant des plans d'affaires du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Les réalisations et les résultats présentés dans ce document confirment le leadership du Ministère dans le développement et la valorisation du secteur bioalimentaire. Cette contribution est d'une importance stratégique compte tenu du rôle majeur que jouent l'agriculture, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture dans la prospérité économique de l'ensemble des régions du Québec.

L'année 2008-2009 a notamment été consacrée à la mise en application des recommandations de la Commission. Des actions visant à rapprocher le secteur agricole et agroalimentaire des citoyens et des consommateurs, à renforcer la capacité concurrentielle des entreprises et à moderniser les grands piliers de l'intervention en agriculture ont été mises en œuvre avec l'implication des partenaires concernés. Plusieurs gestes concrets ont ainsi été posés. Mentionnons, entre autres, la stratégie de promotion *Mettez le Québec dans votre assiette !*, les nouveaux programmes d'appui à la relève agricole, le soutien aux secteurs en émergence (biologique, serricole et horticulture ornementale), le programme Compétitivité-innovation en transformation alimentaire et la bonification du programme Prime-Vert afin d'améliorer la qualité de l'eau.

La dernière année a également été marquante pour le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales par la mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, dont près de la moitié des actions prévues sont maintenant réalisées. C'est également en 2008 que s'est tenu pour la première fois le Forum québécois sur l'aquaculture commerciale, qui réunissait l'ensemble des partenaires du secteur de l'aquaculture en eau douce et en eau marine. Les résultats obtenus à cette occasion témoignent de la concertation et de l'engagement de tous les acteurs du secteur des pêches et de l'aquaculture et assurent la viabilité de cette industrie.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du personnel du Ministère, qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement, ont permis d'atteindre les résultats présentés dans ce rapport annuel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le député de Kamouraska-Témiscouata,
ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Réforme des institutions démocratiques, leader parlementaire adjoint du gouvernement
et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent,

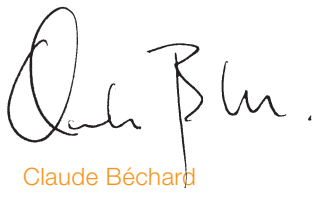

Claude Béchard
Québec, septembre 2009

Lettre du sous-ministre

MESSAGE DES AUTORITÉS

Rapport annuel de gestion
2008-2009

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Claude Béchard
Député de Kamouraska-Témiscouata
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes
et de la Réforme des institutions démocratiques
Leader parlementaire adjoint du gouvernement
Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous soumets le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport présente le bilan de la quatrième année du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère ainsi que le bilan des activités réalisées au regard des Priorités de travail identifiées en mars 2008 à la suite des recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. De plus, on y trouve les résultats découlant des activités en rapport avec le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Il est à noter qu'afin de permettre que la nouvelle planification stratégique prenne en compte les résultats de ces priorités de travail, le Plan stratégique 2005-2008 a été prolongé d'une année.

Le présent rapport comprend également les résultats des plans d'affaires du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ), deux unités autonomes de service créées respectivement en 2001 et en 2005. Le CQIASA a comme mission de contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire. TRANSAQ vise, pour sa part, à soutenir le développement de l'industrie de la transformation alimentaire au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

À la lecture de ce rapport qui répond aux diverses exigences de la Loi sur l'administration publique, la population québécoise et les parlementaires pourront apprécier les objectifs atteints par le Ministère. Vous trouverez d'ailleurs ci-après les déclarations attestant la validité de l'information qu'il contient.

Je tiens enfin à souligner l'excellent travail du personnel du Ministère, qui nous a permis d'atteindre les objectifs que nous nous étions fixés pour 2008-2009. La compétence et l'engagement dont il a fait preuve dans la réalisation des activités du Ministère au profit du secteur bioalimentaire sont dignes de mention. En mon nom et en celui de l'équipe de direction, je le remercie pour son dévouement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Marc Dion
Québec, septembre 2009

Déclaration de la direction

MESSAGE DES AUTORITÉS

Rapport annuel de gestion
2008-2009

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de même que des contrôles afférents relève de ma responsabilité. Pour m'appuyer dans cette tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les explications et les résultats présentés, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, et m'a remis un rapport favorable à cet égard.

Je déclare donc que l'information contenue dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

Marc Dion
Québec, septembre 2009

Rapport de validation de la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne

MESSAGE DES AUTORITÉS

Rapport annuel de gestion
2008-2009

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur Marc Dion
Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous aviez confié, nous avons examiné les résultats et les explications afférentes contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Notre mandat couvrait également le contenu des rapports annuels de gestion du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2009.

La responsabilité de la fiabilité et de l'intégralité des données figurant au rapport annuel de gestion incombe à la direction du Ministère, du CQIASA et de TRANSAQ. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats présentés et des explications s'y rattachant en nous basant sur les travaux accomplis au cours de notre mandat.

Nos travaux de validation ont été conduits conformément aux normes d'examen généralement reconnues. Ils ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, il ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, y compris celui du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale et celui de Transformation Alimentaire Québec, sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,

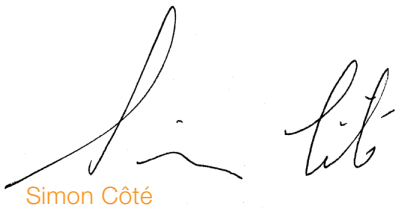

Simon Côté
Québec, septembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 15

L'ANNÉE 2008-2009 EN BREF 17
Tableau sommaire des résultats du Plan stratégique 2005-2008 18
Faits saillants de l'année 2008-2009 23

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE 25
Mission 26
Clientèles 26
Organisation administrative 26
Champs d'activité 27
Ressources humaines 28
Ressources financières 29

PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2008 33

RÉSULTATS 2008-2009 DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2005-2008 37

Aperçu du Plan stratégique 2005-2008 39
1. Développement économique et régional
Diversification et valeur ajoutée 40
Services-conseils agricoles en région 44
Recherche et innovation technologique 46
Formation et main-d'œuvre 47
Relève 50
2. Sécurité des aliments et santé animale
Traçabilité 52
Surveillance de la santé animale 53
Maîtrise des risques alimentaires 54
3. Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse
Agroenvironnement 55
Aquaenvironnement 58
4. Relations fédérales-provinciales et commerciales
Politique agricole canadienne 59
Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture 61
Négociations commerciales et règlement des différends 64
5. Modernisation et qualité des services
Modernisation des interventions 71
Services en ligne 74
Qualité des services 75
Planification des ressources humaines 79

RÉSULTATS 2008-2009 DES PRIORITÉS DE TRAVAIL DU MINISTÈRE **81**

Introduction 83
1. Mise en valeur des aliments d'ici 84
2. Offre d'aliments sains 85
3. Protection de l'environnement 86
4. Compétitivité sectorielle 87
5. Agriculture performante 88
6. Savoir et innovation 89
7. Sécurité du revenu agricole 89
8. Mise en marché collective 89
9. Protection du territoire agricole 90
10. Gouvernance 91

RÉSULTATS 2008-2009 DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL POUR L'INDUSTRIE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES **93**

Introduction 94
Compétitivité
Axe 1 - Capture 94
Axe 2 - Transformation 95
Axe 3 - Aquaculture 97
Axe 4 - Innovation et développement régional 98
Commercialisation
Axe 1 - Marché intérieur 99
Axe 2 - Marchés d'exportation 100
Concertation et reconnaissance
Axe 1 - Associations 100
Axe 2 - Reconnaissance et image de l'industrie 101

ANNEXES **103**
Annexe 1 - Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale 103
Annexe 2 - Transformation Alimentaire Québec 133
Annexe 3 - Exigences législatives et gouvernementales 151
Annexe 4 - Lois administrées 161
Annexe 5 - Pour nous joindre 164

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2009

Rapport annuel
de gestion
2008-2009

Ministère de
l'Agriculture, des
Pêcheries et de
l'Alimentation

Le *Rapport annuel de gestion 2008-2009* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) comprend cette année les rapports annuels du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) et de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ). Il couvre la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 et a été préparé conformément à la Loi sur l'administration publique.

En février 2008, le Plan stratégique 2005-2008 du Ministère a été prolongé d'une année afin de pouvoir tenir compte, lors de son renouvellement, des travaux menés à la suite de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agro-alimentaire québécois (CAAAQ). Pendant cette période de transition, le Ministère a donc consenti des efforts pour la réalisation de ces travaux, qui se sont traduits par l'établissement de priorités de travail.

La première partie de ce rapport présente un résumé des résultats de la quatrième année du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère.

La deuxième partie consiste en une description du Ministère, alors que la troisième partie répertorie les principaux indicateurs économiques relatifs à la performance du secteur bioalimentaire.

La quatrième partie rappelle les principaux éléments du Plan stratégique 2005-2008 et brosse un tableau des résultats obtenus pour chacune des orientations inscrites dans ce plan. Ce rapport fait également état, pour chaque orientation, des principaux bénéfices des Québécoises et des Québécois.

La cinquième partie dresse un bilan des activités accomplies au regard des Priorités de travail identifiées par le Ministère, alors que la sixième partie fait état des réalisations de l'année en rapport avec le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Quant aux annexes, elles présentent les rapports annuels de gestion des deux unités autonomes de service du Ministère, soit le CQIASA et TRANSAQ. On y trouve également le suivi ministériel des exigences législatives et gouvernementales liées à la Loi sur l'administration publique, les coordonnées des divers points de service du Ministère et, enfin, son organigramme.

L'année 2008-2009 en bref

Tableau sommaire des résultats[1] du Plan stratégique 2005-2008

L'ANNÉE 2008-2009 EN BREF

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS 2008-2009
1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL		
Diversification et valeur ajoutée (page 40)		
> Emplois générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	s. o.[2]	1 521 emplois créés ou consolidés
> Investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	s. o.	52,5 M$
> Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	Cumul de 3 000 emplois	-7 922 emplois
> Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire (tabac exclu)	Cumul de 1,5 G$	1,475 G$
> Livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire	Plus de 23 G$	21,1 G$
Services-conseils agricoles en région (page 44)		
> Nombre d'entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère	Cumul de 15 000 entreprises	2008-2009 : données non disponibles (ND)[3] 2007-2008 : 12 143
> Participations d'entreprises aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère	25 000 participations par an	26 886 participations Cible atteinte
Recherche et innovation technologique (page 46)		
> Effet de levier exercé par l'investissement du Ministère sur celui des partenaires	Au moins 2,1 par an	2,28 Cible atteinte
Formation et main-d'œuvre (page 47)		
> Formation initiale		
- Nombre de diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) et du Campus Macdonald de l'Université McGill	Cumul de 865 diplômés	2008-2009 : ND 2007-2008 : 767 diplômés
- Taux de placement des diplômés	Avoisinant 100 % (y compris ceux qui poursuivent leurs études)	2008-2009 : ND 2006-2007 : 94 %
> Formation continue – Inscriptions et heures de cours		
- À l'ITA	3 600 personnes / an 8 000 heures / an	3 340 personnes 5 832 heures
- Par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole (PSFA), y compris l'ITA	5 600 personnes / an 8 100 heures / an	2008-2009 : ND 2007-2008 : 9 375 personnes 13 370 heures

1. Pour plus de détails, voir la partie intitulée « Résultats 2008-2009 de la planification stratégique 2005-2008 ».
2. L'abréviation *s. o.* signifie « sans objet ».
3. L'abréviation *ND* signifie « non disponible ».

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS 2008-2009
1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL (*SUITE*)		
Relève (page 50)		
> Politique jeunesse – Degré d'élaboration du volet et de son plan d'action		
- Établissement et relève agricole	100 %	100 % en 2005-2006 Cible atteinte
- Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales	100 %	100 % Cible atteinte
- Relève en transformation alimentaire	66 %	33 %
2. SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE		
Traçabilité (page 52)		
> Degré de réalisation des différentes phases prévues pour la traçabilité		
- Secteur bovin	Traçabilité implantée	100 % en 2002 Cible atteinte
- Secteur ovin	Traçabilité implantée	100 % en 2004 Cible atteinte
- Secteur porcin	Traçabilité implantée	En cours
- Secteur de la viande bovine	Dossier opérationnel réalisé	100 % en 2006-2007 Cible atteinte
Surveillance de la santé animale (page 53)		
> Degré de consolidation des mécanismes prévus (plans de surveillance, mise au point de méthodes analytiques et ententes fédérales-provinciales)	100 %	100 % en 2007-2008 Cible atteinte
Maîtrise des risques alimentaires (page 54)		
> Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »	Plus de 95 % par an	96 % Cible atteinte
> Pourcentage d'établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de douze mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »	Plus de 50 % par an	79,3 % Cible atteinte
3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE		
Agroenvironnement (page 55)		
> Nombre d'exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 et disposant d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA)	Cumul de 12 600 exploitations	Cumul de 11 834 exploitations
> Pourcentage des exploitations visées d'ici 2010 qui entreposent leurs fumiers dans un ouvrage de stockage	Cumul de 87 %	Cumul de 88,5 % Cible atteinte
> Nombre d'exploitations appuyées pour réaliser des interventions de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse	Cumul de 4 500 exploitations	Cumul de 5 703 exploitations Cible atteinte
Aquaenvironnement (page 58)		
> Part relative de la production des entreprises adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ)	Cumul de 45 %	Cumul de 25 %

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS 2008-2009
4. RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES		
Politique agricole canadienne (page 59)		
> État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole (CSA) canadien ou d'autres stratégies canadiennes	Versement de 100 % des sommes prévues pour la période de l'entente 2003-2008 (montant d'environ 1 493 M$ qui est passé à 1 444 M$)	Cumul de 1 656 M$ en 2008-2009 Cible atteinte
Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture (page 61)		
> Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé	Part obtenue pour tous les stocks à accès partagé/an	Part historique obtenue : 12/21 stocks
> Délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine	Moins d'un an	1,6 mois (1 permis) 15,4 mois (1 permis)
Négociations commerciales et règlement des différends[1] (page 64)		
> Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise		
- Organisation mondiale du commerce (OMC)	Défense efficace de la gestion de l'offre	Leadership du Québec dans les interventions auprès du gouvernement fédéral l'incitant à intensifier la défense de la gestion de l'offre Présence du MAPAQ à Genève en juillet 2008 pour défendre la gestion de l'offre
- Accord de partenariat économique Canada-Union européenne	Promotion et défense des intérêts du Québec	Mise en valeur de la position du secteur par le Ministère au regard du document définissant les paramètres de la négociation
- Accord sur le commerce intérieur (ACI) » Révision du chapitre sur les produits agricoles et agroalimentaires	Promotion et défense des intérêts du Québec	Consentement de tous les premiers ministres et des ministres de l'Agriculture pour la protection de la gestion de l'offre et la mise en marché collective
- Entente de partenariat économique entre le Québec et l'Ontario	Promotion et défense des intérêts du Québec	Projet d'un chapitre agricole et agroalimentaire en voie d'être finalisé (décision finale en 2009-2010)

1. Cible 2008-2009 pour cet indicateur.

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS 2008-2009
4. RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES (*SUITE*)		
- Étiquetage du pays d'origine aux États-Unis (*Country-of-Origin Labelling* [COOL])	Promotion et défense des intérêts du Québec	Appui au gouvernement fédéral pour défendre les intérêts des producteurs québécois
- Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre	Participation du Québec à la révision des ententes	Finalisation de la révision de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada Signature d'une entente de service en Alberta dans le secteur des œufs d'incubation
- Produits biologiques	Prise en compte du système de certification québécois des produits biologiques et des structures qui en découlent dans le cadre de la réglementation biologique canadienne	Interventions auprès du gouvernement fédéral pour la reconnaissance : > des normes québécoises pendant une période de transition de deux ans > du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) comme accréditeur
- Salubrité des aliments importés	Assurance par le gouvernement fédéral que des normes canadiennes de salubrité et d'innocuité sont respectées et qu'un meilleur contrôle est exercé	Inscription du renforcement de la surveillance des aliments de la production nationale et de l'importation dans les priorités du Plan d'action pour le système canadien de salubrité des aliments
- Étiquetage de la provenance des produits alimentaires	Révision des directives concernant l'emploi de la mention « Produit du Canada » par le gouvernement fédéral	Intervention auprès du gouvernement fédéral lors de la révision des directives relatives à la mention « Produit du Canada »

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS 2008-2009
5. MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES		
Modernisation des interventions (page 71)		
> Degré de réalisation des programmes inscrits au plan de révision		
- Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	100 %	Cumul de 100 % en 2005-2006 Cible atteinte
- Offre de services-conseils en agriculture	100 %	Cumul de 100 % en 2005-2006 Cible atteinte
- Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	100 %	Cumul de 100 % en 2007-2008 Cible atteinte
- Programme de crédit de taxes foncières agricoles	100 %	Cumul de 100 % en 2007-2008 Cible atteinte
- Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	100 %	Cumul de 79 %
- Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	100 %	Cumul de 94,5 %
Services en ligne (page 74)		
> Volet informationnel (y compris l'ITA et Agri-Réseau)		
- Nombre de visiteurs	580 000 annuellement	1 623 612 Cible atteinte
- Nombre de visites	1 400 000 annuellement	2 159 506 Cible atteinte
> Volet transactionnel		
- Nombre de transactions électroniques	25 000 annuellement	17 336
Qualité des services (page 75)		
> Cote de satisfaction globale des clientèles du Ministère	95 %	Aucun sondage réalisé
> Suivi de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées	Sondages périodiques	Sondage réalisé en mars 2009
Planification des ressources humaines (page 79)		
> Niveau d'implantation des étapes du processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de modernisation de l'État	100 % des étapes prévues implantées	100 % en 2006-2007 Cible atteinte

Faits saillants de l'année 2008-2009

SUITES DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

Au cours de la dernière année, le MAPAQ a consacré ses efforts aux Priorités de travail identifiées en mars 2008 dans la foulée du rapport de la CAAAQ. Il s'est alors engagé rapidement dans l'action, soit par l'introduction de mesures immédiates, soit par des analyses supplémentaires, soit par l'amorce de discussions avec ses partenaires concernant, entre autres, les grands piliers de l'intervention en agriculture. Parmi les gestes posés, notons la stratégie de promotion *Mettez le Québec dans votre assiette !*, les nouveaux programmes d'appui à la relève agricole, le soutien aux secteurs en émergence (biologique, serricole et horticulture ornementale), le programme Compétitivité-innovation en transformation alimentaire et la bonification du programme Prime-Vert afin d'améliorer la qualité de l'eau.

En outre, le 1er mai 2008, le gouvernement québécois mandatait M. Michel R. Saint-Pierre pour la redéfinition des modes d'intervention en matière de sécurité du revenu en vue de conclure une nouvelle convention avec La Financière agricole du Québec. Le gouvernement souhaitait faire évoluer les modes d'intervention de l'État pour maintenir un soutien stratégique plus équitable et plus efficace et, ainsi, aider plus adéquatement les producteurs agricoles du Québec. M. Saint-Pierre a remis son rapport au gouvernement le 27 mars dernier. Les travaux se poursuivent pour la définition des principaux éléments de la nouvelle convention.

En octobre 2008, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annonçait la nomination de M. Bernard Ouimet à titre de mandataire au regard de la priorité de travail ayant trait à la protection du territoire agricole. Son mandat consistait à effectuer des propositions de modernisation et d'amélioration du régime de protection du territoire agricole dans le but, entre autres, d'offrir un territoire de qualité au secteur de l'agriculture tout en favorisant le développement des communautés rurales. Son rapport a été rendu public le 15 mai 2009.

CONCLUSION DE L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE *CULTIVONS L'AVENIR*

En juillet 2008, les gouvernements du Québec et du Canada annonçaient la conclusion de l'entente multilatérale *Cultivons l'avenir*. Ce cadre définit un plan intégré axé sur des résultats clés dans les domaines de la compétitivité et de l'innovation, des priorités de la société et de la gestion proactive des risques. Un investissement de 1,3 milliard de dollars sera réparti sur cinq ans entre les gouvernements provinciaux et fédéral dans une proportion de 40 : 60.

Ce nouveau cadre constitue une étape importante pour ouvrir la voie à la création de nouveaux programmes appuyant les priorités de l'entente *Cultivons l'avenir*, soit un secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire innovateur et rentable qui saisit les possibilités offertes tout en répondant aux exigences du marché et qui contribue à la santé et au mieux-être des Canadiens. L'un des éléments essentiels de l'entente *Cultivons l'avenir* concerne la flexibilité qui permettra aux gouvernements des provinces et des territoires d'offrir des programmes mieux adaptés à leurs priorités.

MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL POUR L'INDUSTRIE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

L'année 2008-2009 a été marquée par la mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Au terme de la première année de ce plan, près de la moitié des 21 actions prévues sont réalisées. Ainsi, pour la première fois, le Forum québécois sur l'aquaculture commerciale, réunissant l'ensemble des partenaires du secteur de l'aquaculture en eau douce et en eau marine, s'est tenu à Grande-Rivière le 16 octobre 2008.

Les diverses actions accomplies au cours de la dernière année ont contribué à améliorer la rentabilité des entreprises de pêche, à faciliter le démarrage ou l'acquisition d'entreprises par de jeunes pêcheurs, à appuyer la modernisation des équipements de transformation et à valoriser les produits marins du Québec sur le marché intérieur.

Présentation du Ministère

Au Québec, la responsabilité du développement de l'industrie bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le secteur bioalimentaire regroupe les activités économiques liées :

- à la production agricole ;
- aux pêches et à l'aquaculture commerciales (en eau salée et en eau douce) ;
- à la transformation des aliments et boissons ;
- au commerce des aliments (distribution et détail) ;
- au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions.

Mission

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

Clientèles

Le Ministère agit auprès des clientèles suivantes, principalement des petites et moyennes entreprises (PME) :

- producteurs agricoles ;
- pêcheurs et aquaculteurs ;
- transformateurs alimentaires ;
- distributeurs et détaillants en alimentation ;
- restaurateurs et services alimentaires ;
- consommateurs ;
- étudiants du domaine agroalimentaire ;
- vétérinaires et professionnels du secteur ;
- universités et centres de recherche et d'expertise ;
- municipalités.

Organisation administrative

Pour réaliser sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Direction générale de l'innovation et de la formation ;
- Direction générale du développement régional et du développement durable ;
- Direction générale de l'alimentation (y compris le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale [CQIASA]) ;
- Direction générale des politiques agroalimentaires ;
- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales ;
- Direction générale des services à la gestion ;
- Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Pour en connaître davantage sur ces organismes, le lecteur est invité à consulter leur rapport annuel de gestion et leur site Internet :

www.financiereagricole.qc.ca
www.rmaaq.gouv.qc.ca
www.cptaq.gouv.qc.ca

Champs d'activité

Pour s'acquitter de sa mission, le Ministère assure la conception et l'application des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le Ministère et les organismes relevant du ministre interviennent sur trois plans :

APPUI PROFESSIONNEL

- Services-conseils aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire
- Soutien aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire
- Expertise en matière d'innovation scientifique et technologique
- Formation collégiale et professionnelle
- Promotion de la sécurité des aliments
- Veille économique et commerciale
- Relations fédérales-provinciales et commerciales

ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires par le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)
- Protection sanitaire des animaux
- Protection du territoire et des activités agricoles par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Mise en marché collective des produits de l'agriculture et de la pêche par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
- Enregistrement des entreprises agricoles par le Ministère
- Délivrance des permis d'aquaculture par le Ministère

APPUI FINANCIER

Secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire

- Aide à l'investissement en agroenvironnement
- Aide régionale aux entreprises agricoles et aux entreprises de transformation alimentaire
- Aide à l'amélioration de la santé animale et à la traçabilité
- Appui à la recherche et à l'innovation
- Soutien à la concertation sectorielle et régionale
- Programme de crédit de taxes foncières agricoles
- Assurances et financement agricoles par La Financière agricole du Québec (FADQ)

Secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

- Financement des entreprises de pêche
- Développement des pêches et de l'aquaculture commerciales
- Financement des associations nationales
- Aide à la concertation
- Appui à la recherche et à l'innovation

Ressources humaines

EFFECTIF EN PLACE

Au 31 mars 2009, le Ministère comptait 1 902 employés, dont 1 655 personnes à statut régulier et 247 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère était de 46 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 369, représentaient 19,4 % des employés.

Répartition du personnel régulier du Ministère au 31 mars 2009

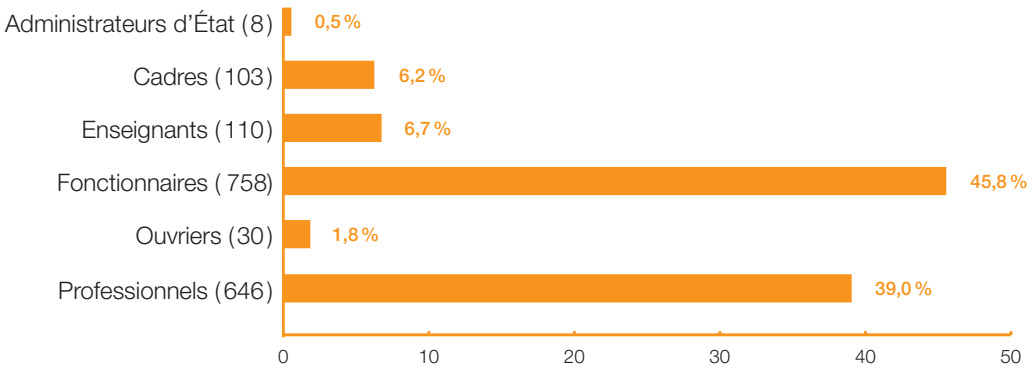

PRÉSENCE MARQUÉE DU MINISTÈRE EN RÉGION

> Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois, et une portion importante de son effectif travaille en région.

> Près de 70 % de l'effectif régulier est situé hors du siège social de Québec.

> Une proportion de 56 % de l'effectif régulier se trouve en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

Répartition de l'effectif régulier (1 655 personnes) du Ministère selon la localisation au 31 mars 2009

- Siège social 30,2 %
- Régions 69,8 %

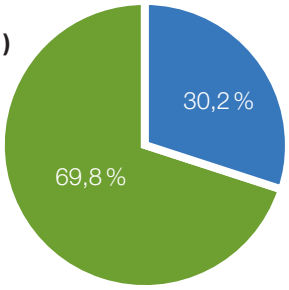

FORMATION DU PERSONNEL

En 2008-2009, le Ministère a consacré 2 055 594 $ à la formation afin de développer et de maintenir les savoirs de son personnel. Cette somme représente 1,8 % de sa masse salariale, ce qui est supérieur à l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

SANTÉ GLOBALE DU PERSONNEL

Cette année, le Ministère a poursuivi ses efforts en matière de santé globale : la santé et la sécurité au travail, le harcèlement, le Programme d'aide aux employés, la reconnaissance et le climat de travail. La continuité du plan d'action triennal (2007-2010) s'est concrétisée cette année, entre autres, par l'élaboration d'un outil d'évaluation du climat de travail dans les unités administratives. Les travaux se poursuivront au cours de la prochaine année dans tous les secteurs de la santé globale.

Ressources financières

En 2008-2009, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 705,7 millions de dollars (y compris les dépenses d'amortissement). Elles se répartissent entre le Ministère et les organismes suivants : La Financière agricole du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Ventilation des dépenses 2008-2009
Ministère et organismes

- Ministère : 387,2 M $ (54,9 %)
- RMAAQ et CPTAQ : 13,5 M $ (1,9 %)
- FADQ : 305,0 M $ (43,2 %)
- TOTAL : 705,7 M $

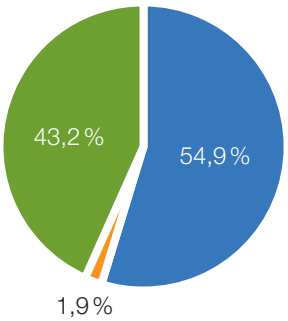

Répartition des dépenses 2008-2009
Ministère et organismes

- FADQ – Transferts : 305,0 M $ (43,2 %)
- MAPAQ – Salaires et fonctionnement : 181,1 M $ (25,7 %)
- MAPAQ – Transferts : 206,1 M $ (29,2 %)
- RMAAQ et CPTAQ – Salaires et fonctionnement : 13,5 M $ (1,9 %)
- TOTAL : 705,7 M $

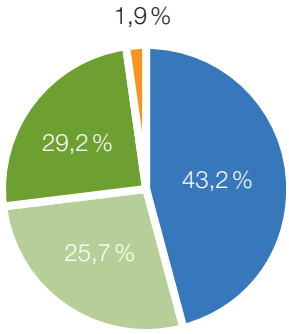

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère pour les deux derniers exercices.

	EXERCICE 2008-2009		EXERCICE 2007-2008	ÉCART
	BUDGET DE DÉPENSES (M$)	DÉPENSES RÉELLES[1] (M$)	DÉPENSES RÉELLES[1] (M$)	DÉPENSES RÉELLES (M$)
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	237,6	227,6	253,6	(26,0)[2]
Développement des entreprises de pêches et des entreprises aquacoles	20,3	18,9	17,8	1,1
Institut de technologie agroalimentaire	19,8	19,8	18,5	1,3
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	55,8	54,8	53,1	1,7
Direction et services à la gestion	55,2	54,2	52,5	1,7
TOTAL	388,7	375,3	395,5	(20,2)

	BUDGET (M$)	INVESTISSEMENTS RÉELS (M$)	INVESTISSEMENTS RÉELS (M$)	ÉCART (M$)
Investissements	32,4	18,5	12,0	6,5

1. Les dépenses présentées excluent l'amortissement des immobilisations et peuvent avoir été révisées.
2. L'écart est principalement attribuable à des aides spéciales ad hoc versées en 2007-2008 : l'aide spéciale aux exploitations porcines touchées par le syndrome de dépérissement postsevrage (SDPS) ainsi que l'aide à la ségrégation, à la récupération et à la disposition du matériel à risque spécifié (MRS).

Répartition des ressources du MAPAQ par orientation du Plan stratégique 2005-2008

ORIENTATION[1]	DÉPENSES RÉELLES 2008-2009 (M$)[2]	EFFECTIF RÉGULIER[3]
Développement économique et régional	248,9	850
Sécurité des aliments et santé animale	71,6	521
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	51,1	248
Relations fédérales-provinciales et commerciales	3,7	36
Modernisation et qualité des services	Voir la note 4	Voir la note 4
TOTAL	375,3	1 655

1. Les ressources ont été réparties de façon approximative en fonction des domaines d'intervention couverts par chacune des orientations du Plan stratégique 2005-2008, auxquelles ont été ajoutées, de manière proportionnelle, les ressources centrales liées à la direction du Ministère et aux services à la gestion.
2. Ces dépenses ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations.
3. Ce nombre comprend le personnel régulier au 31 mars 2009. Le personnel occasionnel n'est pas inclus dans cette donnée.
4. Afin d'éviter un double comptage, les ressources rattachées à cette orientation sont incluses dans les autres orientations.

DÉPENSES DE TRANSFERT

Les dépenses de transfert du portefeuille ministériel, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées aux clientèles par l'intermédiaire des programmes du Ministère et des différentes ententes conclues avec ses partenaires, ont totalisé 511,1 millions de dollars en 2008-2009. Les dépenses de transfert du Ministère, y compris celles des organismes, sont présentées dans le tableau suivant.

VENTILATION DES DÉPENSES DE TRANSFERT 2008-2009	(M$)
> **Ministère**	
- Programme de crédit de taxes foncières agricoles	111,6
- Prime-Vert	28,7
- Amélioration de la santé animale au Québec	15,3
- Appui au développement en région	11,4
- Aide à la recherche et au transfert technologique	16,5
- Appui au développement des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	8,5
- Traçabilité des aliments	2,7
- Appui au secteur de la transformation	7,9
- Appui à la formation	1,6
- Autres crédits de transfert	1,9
Sous-total :	206,1
> **La Financière agricole du Québec**	305,0
TOTAL :	511,1

INVESTISSEMENTS

Par ailleurs, le Ministère dispose d'un programme d'investissements pour la modernisation de ses systèmes informatiques, la conservation et la modernisation de ses immeubles ainsi que le renouvellement de son équipement spécialisé. En 2008-2009, des investissements de 18,5 millions de dollars ont été réalisés à cet égard.

Performance du secteur bioalimentaire en 2008

L'année 2008 s'est révélée plutôt positive pour l'industrie bioalimentaire québécoise. Ainsi, les recettes monétaires agricoles tirées du marché ont augmenté de 11 %, les livraisons manufacturières, de 4,1 % et les ventes au détail, de 4,5 %.

La valeur des exportations de produits bioalimentaires québécois sur les marchés internationaux a augmenté de 17,5 %, ce qui représente une hausse de 721 millions de dollars. Les deux principaux responsables de cette hausse sont les États-Unis (319 millions de dollars) et la Russie (129 millions de dollars). Le secteur qui a connu la plus importante croissance est celui des viandes.

Le produit intérieur brut (PIB) de l'industrie bioalimentaire a augmenté de 1,4 % comparativement à 1,2 % pour l'économie de l'ensemble du Québec. Le secteur bioalimentaire joue ainsi un rôle stabilisateur pour l'activité économique en période de crise économique.

Le niveau d'emploi de l'industrie bioalimentaire a augmenté de 1,8 %, cette hausse étant attribuable principalement au secteur de la restauration.

Les investissements dans l'industrie de la transformation et de la distribution de détail (40 % des immobilisations bioalimentaires en 2008) ont augmenté respectivement de 3,4 % et de 17,2 % entre 2007 et 2008. Quant à la production agricole, qui représentait à elle seule 31,6 % des immobilisations bioalimentaires en 2008, les investissements ont régressé de 17,6 % pendant la même période. Une baisse semblable, mais de moindre mesure, a été également observée en Ontario.

Par ailleurs, à partir de 2001-2003, la productivité du travail du complexe production-transformation a diminué de 1,2 % en moyenne par année. Toutefois, grâce à des investissements et à des rationalisations d'activités, la situation s'est améliorée depuis 2006, bien qu'un écart persiste toujours par rapport à l'Ontario.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC EN 2008

SECTEURS	VALEUR		VARIATION	COMPARAISON
	2007	2008[3]	2008 / 2007	
Industrie bioalimentaire				
PIB (M$)[4]	16 431[1]	16 656	1,4 %	Croissance de 1,2 % du PIB de l'ensemble de l'économie du Québec
Emplois	478 336[1]	487 092[2]	1,8 %	Augmentation de 0,8 % de l'emploi total au Québec
Investissements (M$)	2 070[1]	1 993	-3,7 %	18,5 % du total canadien (moyenne de 2006 à 2008)
Exportations (M$)	4 129[1]	4 850	17,5 %	Augmentation de 1,6 % des exportations totales du Québec
Agriculture				
PIB (M$)[4]	2 932[1]	2 771	-5,5 %	16,6 % du PIB bioalimentaire
Recettes monétaires du marché (M$)	5 771[1]	6 406	11,0 %	15,3 % du total canadien
Emplois	59 650	60 562	1,5 %	12,4 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	763[1]	629	-17,6 %	31,6 % des investissements bioalimentaires
Pêches et aquaculture commerciales				
PIB (M$)[4]	97,2[1]	112,7	15,9 %	0,7 % du PIB bioalimentaire
Emplois[5]	3 321	3 213	-3,3 %	ND
Valeur des captures (pêches) (M$)	145[1]	133	-8,0 %	ND
Investissements (M$)	5,3[1]	5,3	0,0 %	0,3 % des investissements bioalimentaires
Transformation des aliments, des boissons et du tabac				
PIB (M$)[4]	5 788[1]	5 958	2,9 %	35,8 % du PIB bioalimentaire
Livraisons manufacturières (M$)	20 310[1]	21 146	4,1 %	23,9 % du total canadien
Emplois	64 679[1]	63 098	-2,4 %	13,0 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	347[1]	359	3,4 %	18,0 % des investissements bioalimentaires
Distribution de gros				
PIB (M$)[4]	ND	ND	ND	ND
Ventes (M$)	ND	ND	ND	ND
Emplois	26 321[1]	26 907	2,2 %	5,5 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	253[1]	257	1,5 %	12,9 % des investissements bioalimentaires
Distribution de détail				
PIB (M$)[4]	3 681[1]	3 799	3,2 %	22,8 % du PIB bioalimentaire
Ventes (M$)	20 827[1]	21 768	4,5 %	22,8 % du total canadien
Emplois	141 332[1]	142 791	1,0 %	29,3 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	373[1]	437	17,2 %	21,9 % des investissements bioalimentaires
Restauration				
PIB (M$)[4]	3 933[1]	4 016	2,1 %	24,1 % du PIB bioalimentaire
Ventes (M$)	9 115[1]	9 495	4,2 %	20,0 % du total canadien
Emplois	184 899[1]	192 281	4,0 %	39,5 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements (M$)	329[1]	306	-7,0 %	15,3 % des investissements bioalimentaires

1. Ces résultats ont été révisés par rapport au *Rapport annuel de gestion 2007-2008*.
2. Cette donnée est provisoire.
3. Les résultats de l'année 2008 sont préliminaires.
4. En dollars réels de 2002.
5. Emplois estimés.

Résultats 2008-2009 de la planification stratégique 2005-2008

Aperçu du Plan stratégique 2005-2008

RÉSULTATS 2008-2009
DE LA PLANIFICATION
STRATÉGIQUE 2005-2008

MISSION

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable

VISION

Afin de valoriser le secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, le Ministère s'engage à être : **un chef de file et un partenaire pour une industrie bioalimentaire prospère et variée, tournée vers la valeur ajoutée, produisant des aliments sains dans le respect de l'environnement et en appui au développement du Québec et de chacune des régions.**

ENJEUX / ORIENTATIONS	AXES D'INTERVENTION
Développement économique et régional	
Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux	> Diversification et valeur ajoutée > Services-conseils agricoles en région > Recherche et innovation technologique > Formation, main-d'œuvre et relève
Sécurité des aliments et santé animale	
Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques	> Traçabilité > Surveillance de la santé animale > Maîtrise des risques alimentaires
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	
Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire	> Agroenvironnement > Aquaenvironnement
Relations fédérales-provinciales et commerciales	
Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation	> Politique agricole canadienne > Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture > Négociations commerciales et règlement des différends
Modernisation et qualité des services	
Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité	> Modernisation des interventions > Services en ligne > Qualité des services et planification des ressources humaines

ORIENTATION

Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Des régions prospères, un monde rural et maritime animé d'une grande vitalité** grâce à des interventions ministérielles qui contribuent à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture ainsi qu'au développement d'une industrie de transformation alimentaire présente sur tout le territoire.
- **Des entreprises bioalimentaires performantes et concurrentielles dans un marché de plus en plus exigeant** grâce à un meilleur accès à une information de pointe ainsi qu'à des services-conseils adaptés à leurs besoins et spécialisés.
- **Une authenticité garantie pour les produits régionaux et les produits de niche** par un meilleur encadrement des appellations réservées et des termes valorisants.
- **Une industrie bioalimentaire innovante et à la fine pointe du savoir-faire** grâce à des efforts soutenus en matière de recherche et d'innovation technologique engendrés par le partenariat et l'effet de levier des interventions ministérielles.
- **Une main-d'œuvre agricole et agroalimentaire compétente et au fait des grands enjeux de société** grâce à une formation adaptée aux défis de l'heure et spécialisée.
- **Des activités bioalimentaires dont la pérennité est assurée** par l'entrée des jeunes dans le secteur.
- **Une relève agricole qui reçoit l'appui nécessaire** pour réaliser ses projets d'affaires et contribuer ainsi à l'essor des économies régionales.

AXE D'INTERVENTION : DIVERSIFICATION ET VALEUR AJOUTÉE

Contexte

Le Ministère a orienté son action de manière à assurer un meilleur appui technique et financier à la création de valeur ajoutée, à l'expansion des entreprises de transformation alimentaire ainsi qu'à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture en fonction des créneaux porteurs.

Dix programmes d'aide financière sont pilotés par le Ministère :

- Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région ;
- Programme d'appui à l'investissement des jeunes entreprises agricoles ;
- Programme d'appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agro-alimentaire dans les régions-ressources et les territoires ciblés ;
- Programme Compétitivité-innovation 2008-2013 ;
- Programme de développement des entreprises alimentaires et des régions 2008-2009 ;
- Programme de soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales ;
- Programme d'appui au développement des appellations réservées ;
- Programme d'appui à la commercialisation des fromages québécois 2008-2009 ;
- Programme de salubrité et de qualité des aliments 2008-2011 ;
- Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

En raison d'une concurrence accrue sur les marchés, des préoccupations en matière de santé et d'environnement de même que de la diminution des stocks traditionnels, le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales s'oriente de plus en plus vers :

> la production d'aliments à valeur ajoutée et la valorisation globale de la biomasse marine pour de nouveaux marchés ;

> la diversification de ses activités par l'exploitation de nouvelles pêcheries et par l'aquaculture ;

> les biotechnologies ;

> l'amélioration de la mise en marché de ses produits.

OBJECTIF

Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture de telle sorte que, d'ici 2008 :

> les emplois générés par les projets de développement appuyés par le MAPAQ feront l'objet d'un suivi annuel[1] ;

> 3 000 emplois auront été créés, des investissements de 1,5 milliard de dollars auront été réalisés en transformation alimentaire et la valeur des livraisons aura dépassé les 23 milliards de dollars.

Emplois générés par les investissements privés et publics dont ceux du MAPAQ

INDICATEURS	RÉSULTATS								
Emplois et investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	NOUVEAUX EMPLOIS[1]			EMPLOIS CONSOLIDÉS[1]			INVESTISSEMENTS (M$)[2]		
	2008 / 2009	2007 / 2008	2006 / 2007	2008 / 2009	2007 / 2008	2006 / 2007	2008 / 2009	2007 / 2008	2006 / 2007
Secteurs									
Agriculture	123	118	252[3]	106	212	418[3]	15,8	11,4	51,9[3]
Transformation	233	419	103	451	446	301	28,9	21,4	11,3
Pêches et aquaculture[4]	61	73	187	547	828	1 287	7,8	7,2	11,1
TOTAL	417	610	542	1 104	1 486	2 006	52,5	40,0	74,3

1. Ces emplois sont à temps plein et à temps partiel (selon les prévisions des entreprises).
2. Ces investissements incluent l'aide financière du Ministère.
3. En 2006-2007, ces données représentaient les résultats en agriculture concernant des projets soutenus financièrement ou techniquement, alors que, dans le secteur de la transformation ainsi que dans celui des pêches et de l'aquaculture, le soutien est seulement financier. En 2007-2008 et en 2008-2009, il s'agissait essentiellement de projets soutenus financièrement dans tous les secteurs.
4. Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, l'emploi équivalent temps complet (ETC) est établi à 800 heures travaillées par année. Ce total correspond au travail réalisé pendant 20 semaines à raison de 40 heures par semaine.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2008-2009, l'intervention du Ministère a contribué à créer 417 emplois et à en consolider 1 104 autres, produisant ainsi des investissements totaux de 52,5 millions de dollars. L'atteinte de ces résultats est liée notamment à un soutien de 9,14 millions de dollars accordé dans le cadre de dix programmes d'aide financière :

> Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, Programme d'appui à l'investissement des jeunes entreprises agricoles et Programme d'appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources et les territoires ciblés (157 projets et 2,47 millions de dollars d'aide engagés) ;

1. Le texte original de ce point de l'objectif était : « les emplois et les investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère (suivi annuel) ». Ce texte a été modifié afin d'en améliorer la clarté.

- Programme de développement des entreprises alimentaires et des régions 2008-2009, programme Compétitivité-innovation 2008-2013, Programme de soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales et Programme d'appui au développement des appellations réservées (162 projets et 3 millions de dollars d'aide engagés);
- Programme d'appui à la commercialisation des fromages québécois 2008-2009 et Programme de salubrité et de qualité des aliments 2008-2011 (148 projets et 1,37 million de dollars d'aide engagés);
- Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (26 projets et 2,3 millions de dollars d'aide engagés).

Des 467 projets appuyés par le secteur agroalimentaire, 349 visaient particulièrement la transformation alimentaire, y compris les produits régionaux et les produits de niche, la valeur ajoutée ainsi que la diversification des marchés. Par ailleurs, 118 autres projets ont permis à des entreprises agricoles de diversifier leurs productions, de prendre de l'expansion ou tout simplement de démarrer une exploitation ou une production.

Le Ministère, par l'entremise du Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, a participé financièrement à l'émergence de projets de diversification permettant l'amélioration de la compétitivité et de la productivité, la valorisation de nouveaux produits et le développement de la commercialisation ainsi que la mise sur pied de nouvelles activités dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le Ministère assure également un suivi technique de ces projets.

Ces projets portaient principalement sur :

- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises (crabe des neiges, homard, crevette nordique, turbot et morue);
- le développement de produits à valeur ajoutée (produits de deuxième et de troisième transformation à partir de la crevette, du maquereau, du hareng, de la morue, du homard, du buccin et de la mactre de Stimpson, des produits fumés de même que des produits salés-séchés);
- le développement de l'aquaculture (moule, pétoncle, omble et algues);
- la commercialisation et la promotion des produits existants et des nouveaux produits.

Outre le niveau d'investissement, ces projets contribueront à la création et à la consolidation d'emplois ou à l'allongement de la période de travail de plusieurs travailleurs saisonniers.

Le Ministère intervient dans les entreprises piscicoles de salmonidés afin de leur permettre d'améliorer leurs performances environnementales par le programme d'appui financier Aquableu. Ce programme a donc permis à 3 entreprises de réaliser un projet de développement en plus des 26 projets appuyés par le Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ces 29 projets ont contribué au développement de l'économie des régions par une aide financière totale de près de 2,5 millions de dollars provenant du Ministère et ont engendré des investissements par des partenaires de l'ordre de 5,3 millions de dollars, ce qui contribue au dynamisme de l'économie du Québec.

Suivi de l'emploi, de l'investissement et de la valeur des livraisons en transformation alimentaire

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	Cumul de 3 000	-7 922	-6 341[1]	-3 569[1]
Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire (le tabac étant exclu)	Cumul de 1,5 G$	1,475 G$	1,117 G$[1]	0,770 G$[1]
		RÉSULTATS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Valeur des livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire (y compris le tabac)	Plus de 23,0 G$	21,1 G$	20,3 G$[1]	19,0 G$[1]

Source : Statistique Canada.

1. Cette donnée a été révisée par rapport au *Rapport annuel de gestion 2007-2008*.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Emplois

Pour une cinquième année consécutive, le nombre d'emplois a diminué (-2,4 %) dans le secteur de la transformation alimentaire (63 098 emplois), mais de façon moins marquée qu'en 2007 (-4,1 %). Pour l'année 2008, la perte se chiffre à 1 581 emplois, alors que l'industrie ontarienne affiche une baisse de 617 emplois (-0,6 %) et que le reste du Canada enregistre un gain de 357 emplois (+0,4 %). Les plus importantes pertes d'emplois ont été observées dans les secteurs des produits de viande (-790 emplois), de la boulangerie (-372 emplois) et de la fabrication d'aliments pour animaux (-181 emplois) ainsi que dans le secteur des boissons et du tabac (-155 emplois). Malgré ces pertes d'emploi, on observe une hausse des investissements et des livraisons manufacturières, présentée ci-après.

Investissements

Entre 2005 et 2008, l'industrie de la transformation alimentaire a investi quelque 1 475 millions de dollars. À titre de comparaison, même si la cible fixée est pratiquement atteinte au Québec, il faut noter que l'industrie ontarienne a investi 3 513 millions de dollars pendant la même période, ce qui signifie que, toutes proportions gardées, elle a investi davantage en immobilisations que l'industrie québécoise.

Selon les dernières données disponibles en ce qui concerne les investissements, les immobilisations de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire du Québec totalisaient près de 2 milliards de dollars en 2008. Cette somme était répartie de la façon suivante : agriculture et pêches (634 millions de dollars), transformation des aliments et des boissons (359 millions de dollars), commerce de gros (257 millions de dollars), magasins d'alimentation (437 millions de dollars) et restauration (306 millions de dollars).

Par rapport à l'année 2007, les immobilisations bioalimentaires totales ont baissé de 77,0 millions de dollars en 2008. Il s'agit d'une diminution de 3,7 %. Cette situation est avant tout attribuable à la baisse des investissements dans le secteur de l'agriculture et des pêches (-134 millions de dollars) et dans le secteur des boissons et du tabac (-6,1 millions de dollars). D'autres secteurs ont par contre connu une augmentation. C'est le cas notamment des magasins d'alimentation (+64,6 millions de dollars) et de la transformation des aliments (+17,8 millions de dollars).

Livraisons manufacturières

La cible a été établie en fonction des données de 2004, qui ont depuis été révisées fortement à la baisse. Malgré tout, les livraisons manufacturières de 2008 se chiffrent à 21,1 milliards de dollars (+4,1 % par rapport à 2007), ce qui représente près de 92 % de la cible à atteindre.

Pour l'ensemble du secteur manufacturier, la valeur des livraisons a atteint 150,8 milliards de dollars, ce qui équivaut à une augmentation de 1,7 % comparativement à 2007. Il faut dire qu'en 2008, l'industrie des aliments, des boissons et du tabac était responsable du tiers de la croissance de l'ensemble de l'industrie manufacturière au Québec. Il n'est donc pas surprenant d'observer une progression de la part de l'industrie de la transformation alimentaire dans l'ensemble du secteur manufacturier par rapport à 2007, avec un résultat de 14,0 % comparativement à 13,7 %.

Par ailleurs, en Ontario, la valeur des livraisons de l'industrie des aliments, des boissons et du tabac a augmenté de 4,6 % en 2008. Dans les autres provinces canadiennes, cette valeur affiche une hausse de 4,4 %. Cela correspond à 35,5 milliards de dollars et à 31,9 milliards de dollars respectivement.

Du point de vue du marché intérieur canadien, le Québec a maintenu sa part des livraisons à 23,9 % en 2008. La part de l'Ontario a légèrement augmenté, passant de 41,1 % en 2007 à 41,9 % en 2008. Quant aux autres provinces canadiennes, elles ont diminué leur part, qui est passée de 33,1 % en 2007 à 32,4 % en 2008.

AXE D'INTERVENTION : SERVICES-CONSEILS AGRICOLES EN RÉGION

Contexte

Le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technique de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services sont offerts en partenariat avec les entreprises participantes, qui assument une partie des coûts. L'accès à ces services pour un nombre croissant d'entreprises est déterminant dans l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture québécoise.

De plus, le Ministère multiplie les activités collectives pour améliorer l'accès à de l'information de pointe et pour joindre un nombre croissant d'entreprises agricoles. En outre, il réalise des projets d'essai et d'innovation technologique ainsi que des activités de vulgarisation et d'information afin d'aider les entreprises à s'adapter aux conditions du marché.

OBJECTIF

Améliorer l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 15 000 entreprises (50 %) auront utilisé les services-conseils subventionnés par le MAPAQ ;
- 25 000 participations d'entreprises auront été obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère.

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nombre d'entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère[1]	Cumul de 15 000	ND	12 143	9 988
		RÉSULTATS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Participations d'entreprises obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère	25 000 / an	26 886[2]	33 211[2]	28 084[2]

1. Il s'agit de services-conseils subventionnés par le Ministère ou au moyen de programmes fédéraux gérés par celui-ci.
2. Certaines entreprises ont pu participer à plusieurs activités et être comptabilisées plus d'une fois.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Services-conseils subventionnés

En 2006-2007, on évaluait à 9 988 le nombre d'entreprises ayant bénéficié d'au moins un service-conseil subventionné, ce qui permettait alors d'établir à 67 % le niveau d'atteinte de la cible fixée, qui était de 15 000 entreprises. En 2007-2008, 2 155 nouvelles entreprises ont bénéficié de services-conseils subventionnés (sur un total de 10 934 bénéficiaires). La clientèle cumulative de ces deux années s'établit donc à 12 143 entreprises, portant le niveau d'atteinte de la cible à 81 %. Les résultats de l'année 2008-2009 ne sont pas disponibles ; ils seront présentés dans le prochain rapport annuel de gestion.

Les entreprises agricoles ont pu profiter de services-conseils subventionnés dans divers domaines :

- l'agroenvironnement, par l'entremise de 82 clubs-conseils en agroenvironnement (CCAE) et de 2 regroupements (anciens organismes de gestion des fumiers) subventionnés par le programme Prime-Vert du Ministère et au moyen du Cadre stratégique agricole – volet *Environnement* dans le cas des CCAE ;
- l'encadrement technique et l'établissement en agriculture, par l'entremise des 14 réseaux Agriconseils, en place depuis mars 2006, et, dans une faible proportion, du Cadre stratégique agricole – volet *Renouveau* ;
- la gestion, dont le financement provient du Cadre stratégique agricole – volet *Renouveau* et des 14 réseaux Agriconseils.

Ces entreprises ont reçu une contribution gouvernementale totale évaluée à 18,9 millions de dollars en 2008-2009 (donnée préliminaire), ce qui a permis d'embaucher plusieurs centaines de conseillers entièrement dédiés aux entreprises agricoles. Les services-conseils subventionnés permettent aux entreprises d'évoluer dans un environnement fortement compétitif, marqué par la libéralisation des marchés, l'innovation technologique ainsi que les exigences environnementales et sociétales.

Participations d'entreprises aux activités collectives de transfert technologique

Pour 2008-2009, on estime à 991 le nombre d'activités collectives de transfert technologique réalisées par les équipes régionales du Ministère, pour un total de quelque 26 886 participations d'entreprises. La cible de 25 000 participations est encore une fois largement dépassée. Une importante proportion de ces activités, soit 40 %, visaient spécifiquement l'agroenvironnement, plus particulièrement la lutte intégrée (gestion intégrée des ennemis des cultures) et la protection des cours d'eau. Les autres activités portaient sur l'amélioration de la compétitivité, principalement en ce qui a trait aux productions animales, à l'horticulture et aux grandes cultures.

Les équipes régionales du Ministère ont ainsi été très actives en matière de transfert technologique, notamment sur le plan de l'organisation d'activités collectives. Ces activités leur ont permis de joindre un grand nombre d'entreprises, de les informer, de les sensibiliser et de vulgariser les meilleures pratiques et technologies agricoles. Elles sont très importantes dans le milieu parce qu'elles accélèrent l'adoption de ces pratiques et de ces technologies ainsi que le transfert des connaissances de pointe aux entreprises.

Les activités collectives ont été nombreuses et diversifiées :

- projets d'essai et d'innovation technologique en collaboration avec de petits groupes d'entreprises ;
- activités de démonstration et de vulgarisation au champ : journées agricoles, démonstrations à la ferme, visites d'entreprises ;
- activités d'information et de vulgarisation en salle : conférences, colloques, stands d'information.

AXE D'INTERVENTION : RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Contexte

Le Ministère reconnaît l'importance de l'innovation dans le développement de l'industrie bioalimentaire. L'innovation est en effet considérée comme un moteur qui permet aux entreprises québécoises d'améliorer leur compétitivité. Le soutien à l'innovation technologique offert par le Ministère est de trois types : l'aide accordée à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise, le financement et la gestion de programmes de soutien financier à l'innovation et la participation à des actions concertées avec des partenaires publics et privés. Le maillage entre les partenaires publics et privés est un bon indice de la diffusion des connaissances et de l'intégration des technologies dans les entreprises. L'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui de ses partenaires en constitue un excellent indicateur.

Le soutien à l'innovation est au cœur du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales, lequel a été présenté au secteur par le ministre en janvier 2008. Le Ministère souhaite notamment renforcer la capacité de l'industrie à offrir des produits aquatiques diversifiés dont les méthodes de capture, de transformation, de conservation et de présentation, de la mer au marché, mettent en valeur la qualité nutritionnelle et les avantages pour la santé, ainsi que l'assurance d'une grande fraîcheur. Outre l'appui financier aux projets de recherche-développement (R-D), le Ministère offre un important soutien professionnel pour assurer le développement durable et la compétitivité des entreprises. Les trois centres de R-D du Ministère, situés à Gaspé, à Grande-Rivière et à Cap-aux-Meules, génèrent et transfèrent dans l'industrie des connaissances stratégiques, en partenariat avec les institutions scientifiques, les entreprises et les organismes publics provinciaux ou fédéraux.

OBJECTIF

Soutenir l'innovation en partenariat par l'investissement dans des activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances de telle sorte que, d'ici 2008 :

> l'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui des partenaires sera d'au moins 2,1.

INDICATEURS	CIBLE 2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur de l'agroalimentaire	---	2,30	2,23[1]	2,08
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	---	1,79	1,87	4,09
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires de l'ensemble du secteur bioalimentaire	Au moins 2,1 / an	2,28	2,21[1]	2,21

1. Ce chiffre a été révisé à la hausse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2008-2009, le Ministère a injecté 26,23 millions de dollars pour soutenir l'innovation par diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, du transfert technologique et de la diffusion des connaissances. Cette initiative a engendré une activité économique totale de 86,04 millions de dollars, ce qui a produit un effet de levier de 2,28. L'objectif établi, soit 2,1 par an, a été dépassé pour les trois dernières années, comme en fait foi le tableau précédent.

La baisse du rendement de l'effet de levier du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales est principalement due à une implication financière substantielle dans quelques projets de nature structurante pour le secteur, mais suscitant une contribution financière moins soutenue de la part des partenaires.

	MINISTÈRE (M$)	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (M$)	EFFET DE LEVIER
Secteur de l'agroalimentaire	25,38	83,67	2,30
Centres de recherche appliquée	11,00	16,63	0,51
Centres d'expertise (production porcine, ovine, horticole et laitière)	5,49	31,27	4,70
Programmes de soutien financier à l'innovation[1]	8,89	35,77	3,02
Secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	0,85	2,37	1,79
TOTAL	26,23	86,04	2,28

1. Les effets de levier ont été établis en tenant compte du chiffre d'affaires des demandeurs dans le cas du Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés et du Programme d'appui financier aux expositions agricoles et en considérant l'investissement des partenaires dans les autres cas.

AXE D'INTERVENTION : FORMATION ET MAIN-D'ŒUVRE

Contexte

Dans un contexte de compétitivité internationale, l'économie du savoir prend une place de plus en plus importante dans l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre. Comme pour les autres secteurs d'activité économique, le domaine agroalimentaire n'échappe pas à cette tendance.

Ainsi, afin de favoriser la compétitivité des entreprises du secteur par le développement des compétences de sa main-d'œuvre, le Ministère finance les activités de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), le plus grand établissement de formation technique agroalimentaire au Québec. Le Ministère accorde également une aide financière au Campus Macdonald de l'Université McGill pour la formation technique destinée aux étudiants anglophones. Par ailleurs, le MAPAQ, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec apportent une contribution respective annuelle de 145 000 $ au Plan de soutien en formation agricole (PSFA). Ce mécanisme de concertation est constitué de quatorze collectifs en formation agricole qui assurent, pour chaque région, l'arrimage entre l'expression des besoins de formation des productrices et des producteurs agricoles de même que de la main-d'œuvre et l'offre de services des établissements de formation.

OBJECTIF

Assurer une offre de ressources humaines compétentes répondant aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

> l'ITA aura décerné un diplôme à 865 personnes et le taux de placement de celles-ci avoisinera 100 % ;

> les inscriptions et les heures en formation continue à l'ITA et par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole se maintiendront annuellement à 3 600 inscriptions et 8 000 heures pour l'ITA et à 5 600 inscriptions et 8 100 heures pour le PSFA.

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS 2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Nombre de diplômés par année – ITA[1]		ND	265	229	215
Nombre de diplômés par année – Campus Macdonald[1]		ND	13	26	19
TOTAL		ND	278	255[3]	234[3]
Nombre cumulatif	865 diplômés	ND	767	489	234
Taux de placement des diplômés de l'ITA ayant répondu à l'enquête[2] **:**					
> diplômés en emploi		ND	ND	81,9 %	75,5 %[3]
> diplômés poursuivant des études		ND	ND	12,1 %	18,9 %[3]
TOTAL	100 %	ND	ND	94,0 %	94,4 %
Nombre d'heures de formation et de personnes inscrites à une activité de formation continue :					
> à l'ITA	8 000 h 3 600 pers. / an	5 832 h 3 340 pers.	5 624 h 3 253 pers.	6 530 h 3 328 pers.	8 556 h 4 202 pers.
> par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole (y compris l'ITA) :	8 100 h 5 600 pers. / an	ND	13 370 h 9 375 pers.	12 651 h 8 822 pers.	11 145 h 7 550 pers
- formation donnée par l'ITA		1 223 h 1 023 pers.	999 h 1 028 pers.	949 h 989 pers.	ND
- formation donnée par d'autres maisons d'enseignement		ND	12 371 h 8 347 pers.	11 702 h 7 833 pers.	ND

1. Sources : Services éducatifs, Institut de technologie agroalimentaire. Direction du Campus Macdonald de l'Université McGill. Attestations d'études collégiales (AEC) comprises.
2. Sources : MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, *Relance*, *Situation au 31 mars 2008 pour les diplômés de 2007* et *Situation au 31 mars 2007 pour les diplômés de 2006*.
3. Chiffres révisés.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Formation initiale : évolution du nombre de diplômés et du taux de placement des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire

Au cours de l'année 2007-2008, 278 diplômés se sont ajoutés aux 255 de l'année précédente. Si l'on inclut le nombre de personnes ayant obtenu un diplôme depuis 2005-2006, le nombre total de diplômés est de 767. Bien que les résultats de 2008-2009 ne soient pas disponibles avant l'année prochaine, nous pouvons affirmer avec certitude que la cible de 865 diplômés sera atteinte. Comme l'indique le graphique suivant, l'ITA demeure, sans conteste, le plus grand centre de formation technique du domaine agroalimentaire au Québec. En effet, en septembre 2008, il accueillait 72,6 % des inscriptions dans ce domaine. Compte tenu de la diminution plus rapide du nombre d'inscriptions dans les autres établissements qui offrent des programmes liés à ce secteur, l'écart ne cesse de croître.

Inscriptions (trois ans) à un programme de formation technique du domaine agroalimentaire conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) 1997-2008

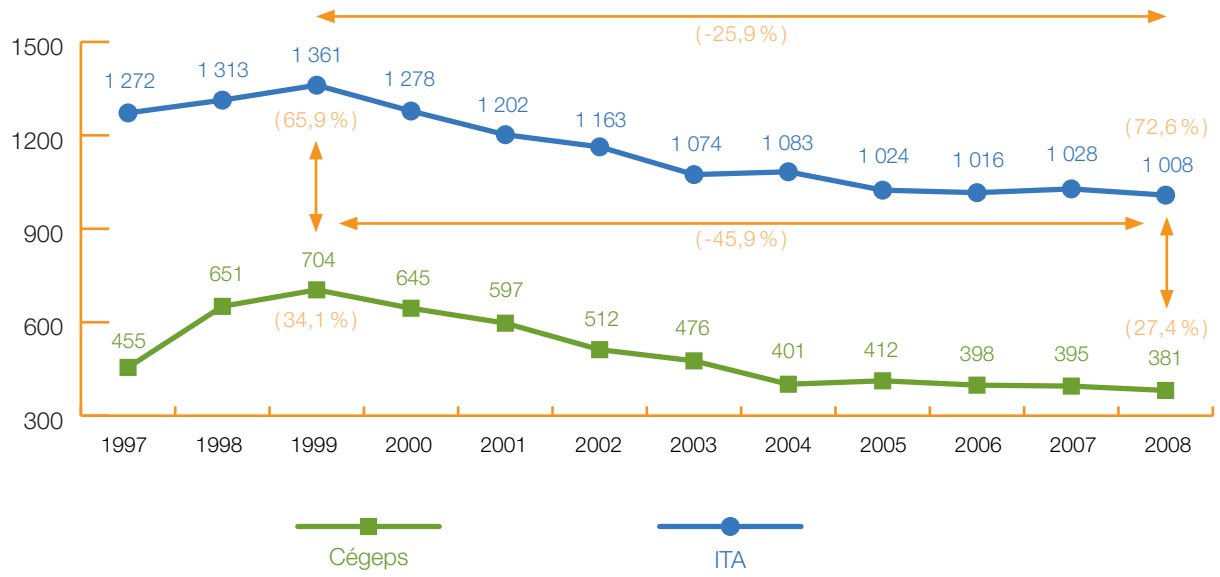

Sources : MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs. Pour la période de 2004 à 2008 : données d'établissement (déclaration des clientèles au 20 septembre). Les données relatives à l'ITA comprennent celles du Campus Macdonald.

En outre, le taux de placement des diplômés de l'ITA demeure au-dessus de celui des autres établissements d'enseignement collégial qui offrent des programmes de formation technique dans ce domaine, selon l'enquête *La relance au collégial en formation technique* du MELS. En effet, en ce qui concerne les années 2006-2007 et 2005-2006 (pour lesquelles des données sont disponibles), le taux de placement des diplômés de l'ITA surpasse respectivement de 14 points (13,7 %) et de 7 points (6,7 %) celui établi pour tous les titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) dans tous les secteurs d'activité confondus et pour tous les établissements d'enseignement collégial, soit 68,2 % pour 2006-2007 et 68,8 % pour 2005-2006. Quant à la cible d'un taux de placement de 100 % en 2008, elle a été définie en incluant les diplômés qui poursuivent leurs études, ce qui représente des taux de 94,0 % et de 94,4 % pour les années 2006-2007 et 2005-2006 à l'ITA.

Formation continue — Institut de technologie agroalimentaire
L'Institut de technologie agroalimentaire est un des principaux acteurs de la formation continue dans le domaine agroalimentaire au Québec. Par rapport à l'année précédente, le nombre d'heures de formation offertes en 2008-2009 a augmenté de 208 et 87 personnes de plus s'y sont inscrites. En raison d'un manque d'inscriptions, les activités de formation de longue durée ont diminué en maréchalerie et pour les programmes menant au diplôme d'études professionnelles (DEP). Par contre, les autres activités ont connu une augmentation.

Plan de soutien en formation agricole
En ce qui concerne la formation continue offerte dans le cadre du Plan de soutien en formation agricole, le tableau précédent montre que, de 2005-2006 à 2007-2008, le nombre de personnes inscrites et le volume d'activités n'ont cessé d'augmenter et qu'ils se situent bien au-delà de la cible visée. Rappelons qu'à la suite d'une évaluation du PSFA, effectuée conjointement par les trois partenaires en 2005-2006, le cadre de fonctionnement a été revu, la coordination a été consolidée et la contribution financière totale a été portée à 435 000 $ en vertu d'une entente de trois ans qui prendra fin en 2009-2010. De 2006 à 2008, le nombre d'heures de formation a augmenté de 30 % et le nombre d'agriculteurs rejoints a progressé de 3,4 %.

AXE D'INTERVENTION : RELÈVE

Contexte

Au Québec, la diminution de la population active constitue un enjeu de première importance. Au moment où plusieurs personnes prendront leur retraite, les différents secteurs d'activité mèneront une compétition accrue pour ce qui est du recrutement. Le secteur bioalimentaire n'échappe pas à cette réalité et devra s'assurer d'attirer davantage de jeunes. Déjà, on dénombre de moins en moins de jeunes agricultrices et agriculteurs, alors que la population agricole est vieillissante.

Compte tenu de ces préoccupations, le Ministère a entrepris, en 2004, l'élaboration d'une politique jeunesse pour l'ensemble du secteur bioalimentaire. Le premier volet, annoncé le 11 mars 2005, porte sur l'établissement et la relève agricole. Le Plan d'action 2005-2008 a d'ailleurs été dévoilé en mars 2006. Les 70 actions qu'il prévoit touchent principalement le milieu de vie, la formation des jeunes en agriculture, l'accompagnement, l'accès à la profession ainsi que la connaissance de la relève agricole.

Trois autres volets complètent cette politique : l'établissement et la relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales (volet 2), annoncé le 2 mai 2008 dans le cadre du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales ; la relève en transformation alimentaire (volet 3) ; la relève de la main-d'œuvre périphérique et des services-conseils du bioalimentaire (volet 4).

OBJECTIF

Favoriser l'entrée des jeunes dans le secteur bioalimentaire de telle sorte que, d'ici 2008 :

> 100 % des volets prévus auront été élaborés.

INDICATEURS[1]	CIBLES 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Degré d'élaboration des différents volets prévus à la Politique jeunesse				
Élaboration du volet *Établissement et relève agricole* et de son plan d'action 2005-2008	100 %	100 %	100 %	100 %
Élaboration du volet *Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales* et de son plan d'action 2008-2011	100 %	100 %	95 %	90 %
Élaboration du volet *Relève en transformation alimentaire* et de son plan d'action	66 %	33 %	10 %	Démarrage prévu en 2007

1. L'indicateur a été modifié par rapport à celui inscrit dans le Plan stratégique 2005-2008 afin de tenir compte de l'ensemble des volets de la Politique jeunesse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Au printemps 2008-2009, l'élaboration du volet *Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales* de la Politique jeunesse a été terminée. Son dévoilement officiel a eu lieu le 2 mai 2008.

Les travaux d'élaboration du volet *Relève en transformation alimentaire* se sont poursuivis en 2008-2009. Ces travaux correspondent plus précisément à des consultations auprès de la relève de ce secteur et de cette industrie, à une enquête auprès des entrepreneurs en transformation alimentaire du Québec et à l'amorce d'un document de consultation qui présentera le portrait de la situation de la relève de ce secteur. La réalisation d'une enquête non prévue au départ, laquelle a permis de recueillir des informations pertinentes sur les entreprises du secteur, a grandement retardé l'élaboration de ce volet. Comme ce retard a entraîné des délais, notamment au regard de la réalisation du document de consultation, la cible de 66 % n'a pas été atteinte en ce qui a trait à cet indicateur.

Finalement, l'année 2008-2009 a conduit au renouvellement du Plan d'action 2005-2008, volet *Établissement et relève agricole*. Parmi les actions réalisées en 2008-2009 dans le cadre de ce volet, notons l'élaboration et la mise en vigueur de quatre nouveaux programmes destinés à la relève agricole. Ces programmes offrent un appui financier aux jeunes agriculteurs et agricultrices pour le démarrage et la diversification de leur entreprise. Des mesures soutiennent également le développement des compétences et la participation à des coopératives de partage de matériel et de main-d'œuvre agricoles.

ORIENTATION

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Une offre de produits alimentaires sains** assurée par les services d'inspection des aliments et les programmes de surveillance en place.
- **Un contrôle des risques de contamination associés aux maladies animales** par la surveillance qu'exerce le Ministère relativement au statut sanitaire du cheptel québécois.
- **Une intervention rapide et efficace permettant de circonscrire et de prévenir les problèmes de santé animale et de sécurité des aliments** par l'implantation d'un système de traçabilité.
- **Un meilleur accès aux marchés étrangers pour les produits alimentaires québécois** grâce aux garanties offertes par nos systèmes d'inspection et de traçabilité.

AXE D'INTERVENTION : TRAÇABILITÉ

Contexte

Depuis plus de dix ans, le gouvernement québécois travaille à l'implantation de systèmes de traçabilité dans le secteur agroalimentaire. Ainsi, il convient d'orientations en collaboration avec les partenaires de ce secteur. Ces travaux permettent d'identifier les animaux et d'enregistrer leurs déplacements de même que les sites où ils se trouvent dans une même base de données. Rappelons que la gestion de ces systèmes d'identification et de retraçage a été confiée en 2001 à Agri-Traçabilité Québec (ATQ), un organisme sans but lucratif dont le conseil d'administration est formé de représentants de l'industrie et du gouvernement.

En 2008-2009, 3,6 millions de dollars ont été versés à Agri-Traçabilité Québec pour assurer le fonctionnement de cet organisme. Des subventions totalisant 88 314 $ ont été accordées à 19 entreprises et organismes du secteur agroalimentaire en vertu du Programme de soutien à l'automatisation du transfert de données. Ce programme vise à soutenir l'implantation de systèmes de traçabilité dans les entreprises du secteur agroalimentaire en misant sur l'automatisation.

OBJECTIF

Poursuivre l'implantation de la traçabilité des aliments de la ferme jusqu'à la table pour les filières bovine, porcine et ovine de telle sorte que, d'ici 2008 :

> 100 % des phases prévues auront été implantées.

INDICATEURS	SECTEURS CIBLES	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Degré de réalisation des différentes phases prévues				
Traçabilité implantée	Secteur bovin	100 %	100 %	100 %
Traçabilité implantée	Secteur ovin	100 %	100 %	100 %
Traçabilité implantée	Secteur porcin	En cours	En cours	En cours
Dossier opérationnel réalisé	Secteur de la viande bovine	100 %	100 %	100 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

Voir, à l'annexe 1, l'objectif 5 du rapport annuel de gestion du CQIASA : « Améliorer notre capacité d'intervention en situation de crise sanitaire ».

AXE D'INTERVENTION : SURVEILLANCE DE LA SANTÉ ANIMALE

Contexte

Au fil des ans, le Ministère a mis en place plusieurs outils de veille et de contrôle en matière de sécurité des aliments, de santé animale et de santé publique. Ces mesures visent à satisfaire les exigences nationales et internationales sur le plan commercial et à rassurer les consommateurs. En outre, elles mettent à profit l'expertise des intervenants du secteur agroalimentaire. En collaboration avec ses partenaires, le Ministère a poursuivi le développement d'outils performants de diagnostic et de contrôle ainsi que la surveillance des conditions menaçantes pour la santé du cheptel ou de la population.

OBJECTIF

Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois de telle sorte que, d'ici 2008 :

> 100 % des mécanismes prévus auront été consolidés.

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Degré de consolidation des mécanismes prévus	100 % des mécanismes prévus consolidés	100 %	100 %	91,2 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

Voir, à l'annexe 1, l'objectif 4 du rapport annuel de gestion du CQIASA : « Assurer l'évolution du système d'inspection des aliments et de surveillance de la santé animale ».

AXE D'INTERVENTION : MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES

Contexte

La responsabilisation des gestionnaires des entreprises bioalimentaires en ce qui a trait à la maîtrise des risques pour la santé constitue un défi majeur pour le Ministère.

La maîtrise des risques pour la santé est une responsabilité partagée entre le gouvernement, les établissements alimentaires et les consommateurs. Les résultats annoncés sont à la mesure des efforts concertés du gouvernement et des établissements alimentaires au nom de la responsabilisation relative à la maîtrise de ces risques. Or, le Québec exerce un leadership dans ce domaine et il est reconnu pour ses normes élevées en matière de salubrité et d'innocuité des aliments.

Depuis quelques années, les interventions du Ministère sont adaptées à chaque entreprise, selon son degré de responsabilisation et le niveau de maîtrise des risques reliés à ses activités, de manière que les efforts du Ministère soient concentrés sur les établissements qui présentent un plus grand risque pour la santé. Le Ministère déploie des efforts considérables afin que certains établissements alimentaires maîtrisent davantage leurs activités à cet égard.

OBJECTIF

Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

> chaque année, plus de 95 % des établissements alimentaires visités aient une charge de risque variant de « faible » à « moyenne » ;

> chaque année, plus de 50 % des établissements visités ayant une charge de risque « moyenne-élevée » ou « élevée » aient réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de douze mois.

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »	Plus de 95 % / an	96,0 %	95,8 %	95,8 %
Pourcentage des établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de douze mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »	Plus de 50 % / an	79,3 %	82,6 %	77,9 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

Voir, à l'annexe 1, l'objectif 6 du rapport annuel de gestion du CQIASA : « Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires ».

3. Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse

ORIENTATION

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Un environnement plus sain** par l'accompagnement des entreprises agricoles et aquacoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Une meilleure qualité de vie** par des actions qui favorisent la cohabitation harmonieuse en zone rurale.

AXE D'INTERVENTION : AGROENVIRONNEMENT

Contexte

Le gouvernement du Québec a mis en œuvre deux plans d'action d'importance touchant l'agroenvironnement.

Tout d'abord, afin de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire, il a rendu public, en juin 2006, le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir*. C'est dans ce contexte que le Ministère a ensuite élaboré, en 2007, de nouvelles mesures pour aider le secteur agricole à réduire ses émissions de GES et valoriser la biomasse agricole.

Par ailleurs, à la suite des épisodes de prolifération des algues bleu-vert dans les lacs et les cours d'eau du Québec, le gouvernement a annoncé, en septembre 2007, un plan d'intervention visant à prendre en charge ce problème à la grandeur de la province. Le Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole constitue la réponse du Ministère au plan d'intervention gouvernemental.

Ainsi, suivant les grandes orientations gouvernementales, la qualité de l'eau et la réduction des GES constituent maintenant des priorités du Ministère en matière d'agroenvironnement. Ces préoccupations, de même que les actions qui en découlent, figurent dans le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, lancé par le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et l'Union des producteurs agricoles (UPA).

OBJECTIF

Accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement de telle sorte qu'en 2008 :

> 12 600 (60 %) exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 disposeront d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ;

> 87 % des exploitations visées d'ici 2010 entreposeront leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat (par rapport à 78 % en 2003-2004) ;

> 4 500 exploitations auront été appuyées pour réaliser des interventions de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse.

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Pourcentage des exploitations visées d'ici 2010 (13 048 entreprises) qui entreposent leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat	Cumul de 87 %	88,5 %	86,8 %	82,0 %
Nombre d'exploitations appuyées pour réaliser des interventions de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse	Cumul de 4 500	5 703	3 470	2 350
Nombre d'exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 et disposant d'un PAA	Cumul de 12 600	11 834[2]	10 858[1]	10 128

1. Cette donnée a été révisée.
2. Le nombre d'exploitations est de 12 706 si l'on ajoute les entreprises ayant bénéficié de modes d'accompagnement alternatifs.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Entreposage des fumiers dans un ouvrage de stockage

En 2003, le nombre d'entreprises visées par le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) concernant l'entreposage des fumiers était de 13 048. Ce nombre est maintenant établi à 11 909, une diminution attribuable principalement à la consolidation des entreprises (regroupements, acquisitions ou cessations d'activités).

La cible de 2008 est donc considérée comme atteinte puisque, sur la base de la nouvelle donnée, 88,5 % des exploitations agricoles qui sont visées par le REA sont actuellement conformes quant au stockage des déjections animales. Sur le plan du volume, 94 % des déjections animales sont entreposées adéquatement, ce qui représente 93 % du phosphore des exploitations visées par la réglementation environnementale.

Interventions de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse

Les interventions en matière de réduction de la pollution diffuse visent les activités susceptibles de provoquer une détérioration de la qualité de l'eau. Ces interventions incluent la réalisation de diagnostics spécialisés (érosion des sols – champs et berges, bilan alimentaire), la gestion des zones riveraines (entre autres, empêcher l'accès des animaux aux cours d'eau), les mesures de lutte contre l'érosion hydrique ou éolienne, la gestion des puits, les cultures de couverture d'hiver et l'introduction de pratiques de conservation des sols et de l'eau. Les projets financés dans le cadre des volets *Équipement d'épandage des fumiers* et *Atténuation des odeurs provenant des ouvrages de stockage* du programme Prime-Vert comptent également au nombre des interventions effectuées en matière de réduction de la pollution diffuse et de cohabitation harmonieuse.

Le nombre d'exploitations appuyées est maintenant supérieur à la cible fixée dans le plan d'action ministériel. L'augmentation importante du nombre d'interventions survenue en 2008-2009 peut être attribuée à la mise en place de nouvelles normes et de nouvelles mesures dans le cadre du programme Prime-Vert, notamment dans le volet touchant la réduction de la pollution diffuse (volet 10). En effet, la majoration du pourcentage d'aide financière pour les mesures de réduction de la pollution diffuse, qui est passé de 70 % à 90 %, a suscité la réalisation d'un plus grand nombre de projets. L'aide financière peut même atteindre 100 % des coûts pour les diagnostics spécialisés.

En outre, l'ajout d'une nouvelle mesure entièrement financée par le gouvernement provincial, intitulée *Introduction de pratiques de conservation des sols et de l'eau,* a contribué à la réalisation de près de 800 nouveaux projets dans le cadre du volet 10 du programme Prime-Vert.

Par ailleurs, la mise en œuvre, dans le cadre du Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, de 31 projets collectifs de réduction de la pollution diffuse en milieu agricole a eu et continuera d'avoir un impact favorable sur le nombre de projets réalisés. Ces projets visent, entre autres, la mise en conformité des exploitations agricoles et leur accompagnement afin de réduire les risques environnementaux. Ils proposent des objectifs clairs et mesurables concernant, notamment, la qualité de l'eau et la protection de la biodiversité. Ces projets, répartis dans les différentes régions du Québec, sont réalisés dans des bassins versants pour lesquels le risque de contamination des cours d'eau par le phosphore est élevé.

Démarche d'accompagnement agroenvironnemental

En 2008-2009, le Ministère a poursuivi son appui technique et financier aux exploitations agricoles en leur offrant de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement. Cette démarche permet notamment aux entreprises de faire face aux exigences réglementaires en matière d'environnement.

Ainsi, au cours de la dernière année, 976 exploitations agricoles supplémentaires ont bénéficié de services d'accompagnement agroenvironnemental par la réalisation d'un PAA. De ce nombre, 766 exploitations agricoles ont été accompagnées par un club-conseil en agroenvironnement (CCAE) et 210, par un conseiller du secteur privé. Au total, 11 834 exploitations agricoles disposent maintenant d'un PAA. En raison de l'existence de modes d'accompagnement alternatifs mis en place dans les dernières années, soit le plan d'accompagnement agroenvironnemental équivalent (PAAE) et le plan agroenvironnemental équivalent collectif (PAEC), 872 exploitations agricoles, non incluses dans le tableau, ont accédé au programme Prime-Vert par l'entremise d'un autre type d'accompagnement que le PAA. Ces solutions de rechange en matière d'accompagnement agroenvironnemental ont permis l'adoption accélérée de certaines bonnes pratiques jugées prioritaires à l'échelle du Québec (épandage des lisiers par rampe et retrait des animaux des cours d'eau). Si l'on ajoute le nombre d'entreprises ayant bénéficié de ces modes d'accompagnement alternatifs au total des exploitations disposant d'un PAA, on constate que 12 706 exploitations ont été suivies selon les différents types d'accompagnement. En conséquence, la cible initiale de 12 600 exploitations est maintenant dépassée. Rappelons que la réalisation des PAA est possible grâce au soutien financier du Cadre stratégique agricole et à sa continuité, lequel fait l'objet d'une entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

AXE D'INTERVENTION : AQUAENVIRONNEMENT

Contexte

La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) a été établie grâce au travail et à l'étroite collaboration de tous les membres de la Table filière de l'aquaculture en eau douce, dont l'Association des aquaculteurs du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le MAPAQ. Cette stratégie vise l'amélioration de la performance environnementale des entreprises piscicoles.

De plus, le programme Aquableu permet au gouvernement de respecter son engagement, inscrit dans la Politique nationale de l'eau, qui consiste à soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles dans leur virage vers l'amélioration de leur performance environnementale.

OBJECTIF

Accompagner les exploitations piscicoles dans la réduction des rejets de phosphore de telle sorte que, d'ici 2008 :

> les entreprises représentant 45 % de la production piscicole auront adhéré à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce, dont l'échéance de mise en œuvre est 2014.

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Part relative de la production des entreprises adhérant à la STRADDAQ	45 %	25 %	24 %	24 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2008-2009, deux nouvelles entreprises ont adhéré officiellement à la STRADDAQ pour un total cumulatif de six entreprises. La première a obtenu son nouveau certificat d'autorisation du MDDEP, tandis que la seconde a reçu l'accord de la direction régionale du MDDEP. L'analyse du dossier de cette dernière se poursuit.

D'autres entreprises ont fait des démarches en 2008-2009 mais ne sont pas encore considérées comme ayant adhéré à la STRADDAQ. Deux d'entre elles ont déposé leur plan d'intervention à la direction régionale du MDDEP et ont reçu de celle-ci une autorisation préliminaire leur permettant de poursuivre la réalisation des plans et devis des travaux correctifs nécessaires. De plus, quatre autres plans d'intervention ont été préparés par les ingénieurs du Ministère. Un de ces plans a déjà reçu un avis favorable du comité technique de la STRADDAQ. Le dossier d'une autre entreprise a dû faire l'objet d'un projet d'essais avant que son plan d'intervention puisse être finalisé.

Par ailleurs, l'adhésion des entreprises à la STRADDAQ est plus lente que prévu puisque le nombre de pisciculteurs ayant participé au portrait aquaenvironnemental est plus élevé que ce qui était anticipé, ce qui a entraîné une prolongation de la période de réalisation de ce portrait. En effet, une trentaine d'entreprises qui ont produit moins de cinq tonnes en 2003 ont participé au portrait bien que la STRADDAQ s'applique, en priorité, aux pisciculteurs produisant plus de cinq tonnes annuellement. Le portrait aquaenvironnemental a été réalisé par une équipe technique du Ministère en collaboration avec le MDDEP. L'échantillonnage s'est terminé à l'automne 2008 dans les 53 entreprises participantes.

4. Relations fédérales-provinciales et commerciales

ORIENTATION

Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Une part équitable de transferts fédéraux et le respect des champs de compétence** en appui aux priorités du Québec.
- **Des interventions fédérales mieux adaptées à la réalité québécoise** par des relations soutenues entre les deux ordres de gouvernement et la conclusion d'ententes.
- **La défense des intérêts du Québec** dans le cadre de l'établissement de nouvelles règles commerciales à l'échelle nationale et internationale.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE

Contexte

L'ancienne politique agricole et agroalimentaire canadienne, soit le Cadre stratégique agricole (CSA), qui était d'une durée de cinq ans et qui portait sur la gestion des risques agricoles et les autres domaines que sont la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, le renouveau ainsi que la science et l'innovation, a pris fin le 31 mars 2008.

Un accord-cadre portant sur la nouvelle politique agricole et agroalimentaire canadienne intitulée *Cultivons l'avenir* a été signé le 29 juillet 2008. Cet accord assure la poursuite des programmes de gestion des risques agricoles révisés en 2007 et offre un cadre pour la mise en place de nouveaux programmes dans les autres domaines. Comme pour le CSA, les budgets qui lui sont alloués sont partagés entre le gouvernement fédéral (60 %) et les gouvernements provinciaux (40 %).

Il est à noter que les programmes du CSA, dans les domaines autres que la gestion des risques, ont été prolongés en 2008-2009 afin de permettre la conclusion d'un nouvel accord de mise en œuvre et d'assurer une transition harmonieuse entre eux et les programmes de la nouvelle politique.

Les programmes de *Cultivons l'avenir* ont été élaborés par le Québec au cours de l'année 2008-2009 et inscrits dans l'Accord bilatéral de mise en œuvre de *Cultivons l'avenir*, signé le 31 mars 2009. Ils seront offerts graduellement à compter du 1er avril 2009.

OBJECTIF

Tirer parti de la politique agricole canadienne dans l'optique d'une complémentarité des interventions du gouvernement fédéral et du Québec, et du respect de leurs champs de compétence et de leurs institutions :

- État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant de la politique agricole et agroalimentaire canadienne ou d'autres stratégies canadiennes.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS CUMULATIFS					
État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant de la politique agricole et agroalimentaire canadienne ou d'autres stratégies canadiennes	Allocation prévue ou anticipée pour le Québec pour la période 2003-2008	2008-2009[4]		2007-2008		2006-2007	
	(M$)	(M$)	(%)	(M$)	(%)	(M$)	(%)
Gestion des risques[1, 2]	1 302,80	1 497,70	115,0	1 302,80	100,0	1 008,8	77,4
Salubrité et qualité des aliments	17,32	10,82	62,5	9,82	56,7	2,62	15,1
Environnement	44,30	59,77	134,9	49,79	112,4	36,34	82,0
Renouveau	24,00	32,66	136,1	26,24	109,3	10,32	43,0
Science et innovation	2,95	3,23	109,5	2,67	90,5	1,11	37,6
Autres programmes[1, 2, 3]	52,19	51,75	99,2	50,07	95,9	45,43	87,0
TOTAL	1 443,56	1 655,93	114,71	1 441,39	99,8	1 104,62	76,5

1. La cible est révisée annuellement.
2. Les résultats de 2006-2007 et de 2007-2008 ont été révisés.
3. Le Programme de couverture végétale du Canada, le Programme national d'approvisionnement en eau, le Programme de culture de couverture et le Programme canadien d'options pour les familles agricoles, qui n'étaient pas prévus au plan stratégique original.
4. Les résultats de 2008-2009 sont estimés.

RÉSULTATS COMMENTÉS

La signature des accords découlant du CSA de même que l'ajout d'une année de transition ont engendré des transferts gouvernementaux de près de 1,7 milliard de dollars au Québec au cours des six dernières années. Ce montant inclut des aides spéciales du gouvernement fédéral en ce qui concerne la gestion des risques, mais ne tient pas compte des sommes versées dans le cadre des programmes d'aide concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Ces engagements fédéraux représentent 99,9 % des sommes anticipées sur six ans.

Cette politique a permis, à bien des égards, de compléter et de bonifier les interventions du Québec. Par exemple, elle a fourni à La Financière agricole du Québec des moyens de jouer un rôle de premier plan dans le développement du secteur agricole. Ainsi, en ce qui a trait à la gestion des risques agricoles, le Québec a bénéficié d'un engagement fédéral de 1,5 milliard de dollars au cours des six dernières années.

Elle a aussi permis de poursuivre les efforts visant à améliorer la performance environnementale des entreprises agricoles et à développer davantage les services-conseils offerts aux agriculteurs. Les programmes du CSA, poursuivis en 2008-2009, ont eu des retombées majeures pour le secteur agricole québécois. Au 31 mars 2009, le Québec avait reçu 59,77 millions de dollars de transferts fédéraux pour la mise en œuvre du volet *Environnement*, soit 134,9 % des sommes prévues.

Pour ce qui est du volet *Renouveau*, le Québec a assumé la gestion de deux programmes financés entièrement par le gouvernement fédéral, soit les Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes et l'Initiative d'appui aux conseillers agricoles, ainsi que d'un troisième programme financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, soit le Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises. Au 31 mars 2009, les versements fédéraux s'élevaient à 32,66 millions de dollars pour l'ensemble du volet, soit 136,1 % de la somme totale anticipée.

Les programmes canadiens du volet *Salubrité et qualité des aliments* ainsi que ceux du volet *Science et innovation* ont été principalement offerts par le gouvernement fédéral et étaient destinés à des projets de portée canadienne. Par la suite, les dépenses fédérales ont été réparties entre chacune des provinces sous forme d'attributions.

Finalement, quatre programmes en marge des accords relatifs au CSA, soit le Programme de couverture végétale du Canada, le Programme national d'approvisionnement en eau, le Programme de culture de couverture et le Programme canadien d'options pour les familles agricoles, ont apporté 51,75 millions de dollars au Québec au cours de leur mise en œuvre.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUES CANADIENNES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Part historique du Québec pour les stocks à accès partagés

Contexte

Pêches et Océans Canada gère les ressources halieutiques et établit leur partage entre les provinces aux fins de la pêche commerciale. Pour la plupart des espèces, les parts de chaque province ont été établies. Toutefois, certaines espèces demeurent sous un régime de pêche compétitive.

Pour ces dernières espèces, le Québec réclame l'abandon de la pêche compétitive et son remplacement par l'établissement de parts pour chaque province afin d'éviter une course effrénée vers la ressource. La pêche compétitive nuit à la coordination des activités de pêche avec celles des usines de transformation et ne permet pas de maximiser les retombées économiques dans les communautés maritimes, notamment au chapitre des emplois.

En attendant que les parts provinciales soient établies pour toutes les espèces, le Québec et son industrie doivent poursuivre, année après année, leurs représentations auprès de Pêches et Océans Canada pour ne pas être pénalisés dans le partage de la ressource.

OBJECTIF

Défendre le principe d'équité pour le Québec dans le partage de la ressource marine ainsi que dans l'application des politiques et des programmes du gouvernement fédéral :

> Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé.

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé	Part obtenue pour tous les stocks à accès partagé	Part obtenue : 12/21 stocks	Part obtenue : 11/21 stocks	Part obtenue : 10/21 stocks

RÉSULTATS COMMENTÉS

Vingt et un stocks de différentes espèces font l'objet de discussions et de négociations de partage entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces de l'Atlantique. Notons qu'une espèce peut comprendre plusieurs stocks, par exemple le crabe de la zone 12 et celui de la zone 13, la morue du nord du golfe du Saint-Laurent et celle du sud du golfe du Saint-Laurent (une espèce, deux stocks distincts).

En 2008-2009, le Québec a obtenu sa juste part pour 12 des 21 stocks à accès partagé, soit la morue de l'Atlantique du sud du golfe, la morue de l'Atlantique du nord du golfe, le sébaste, le flétan de l'Atlantique, la plie canadienne, le flétan du Groenland pour le stock sous quota individuel transférable, la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent et le crabe des neiges.

Pour le thon rouge, la crevette nordique de la zone du Nord et le loup marin, le Québec estime qu'il n'a pas obtenu une part équitable dans l'allocation établie par Pêches et Océans Canada. En 2008-2009, il a participé à un exercice de révision des parts provinciales pour le loup marin dirigé par Pêches et Océans Canada.

Pour les autres espèces qui sont sous un régime compétitif, le gouvernement fédéral accorde un contingent global pour les provinces de l'Atlantique sans attribuer de part spécifique à chaque province, ce qui amène une course vers la ressource. Ainsi, en plus du loup marin, les espèces suivantes ont fait l'objet de représentations de la part du Québec pour l'établissement d'une juste part entre les provinces en 2008-2009 : la morue de l'Atlantique du sud du golfe, le hareng et le maquereau.

Au cours de la dernière année, le Québec a obtenu une part de 59,21 % pour la morue de l'Atlantique du sud du golfe. Comme il le souhaitait, cette part a été calculée en considérant l'historique des captures des pêcheurs québécois par rapport à celui des captures des pêcheurs des autres provinces.

Rappelons que le crabe des neiges et la crevette nordique, des espèces pour lesquelles le Québec obtient sa juste part, correspondaient à 63 % du volume et à 57 % de la valeur des débarquements du Québec en 2008. Quant aux espèces pour lesquelles le Québec n'a pas encore obtenu sa juste part, elles représentent 8,8 % du volume et 2,4 % de la valeur des débarquements. Ces faits révèlent la moindre importance économique de certaines espèces pour lesquelles le Québec n'obtient pas sa juste part.

État des négociations relatives à la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé

PART HISTORIQUE OBTENUE (DOUZE STOCKS)	STOCKS SOUS UN RÉGIME COMPÉTITIF (SIX STOCKS)
Morue de l'Atlantique – Sud du golfe du Saint-Laurent	Limande à queue jaune
Morue de l'Atlantique – Nord du golfe du Saint-Laurent	Plie grise
Flétan de l'Atlantique	Flétan du Groenland – Compétitif
Sébaste – Unité 1	Plie rouge
Sébaste – Unité 2	Hareng – Golfe du Saint-Laurent
Plie canadienne	Maquereau – Golfe du Saint-Laurent
Flétan du Groenland – Sous quota individuel transférable	
Crevette nordique – Golfe du Saint-Laurent	
Crabe des neiges – Zone 12	
Crabe des neiges – Zone 12 E	
Crabe des neiges – Zone 12 F	
Crabe des neiges – Zone 13	
PART HISTORIQUE CONTESTÉE PAR LE QUÉBEC (TROIS STOCKS)	
Thon rouge	
Crevette nordique – Zone du Nord	
Loup marin (phoque) – Golfe du Saint-Laurent	

Délivrance de permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine

Contexte

Constatant les délais importants associés au traitement d'une demande de permis d'aquaculture en milieu marin, ces délais pouvant parfois s'étirer sur plus de deux ans, différents ministères et organismes gouvernementaux ont convenu de se concerter et de mettre au point une procédure afin de s'assurer que les délais de délivrance des permis soient inférieurs à un an. Il est bon de rappeler que l'encadrement législatif et réglementaire du secteur de l'aquaculture au Québec relève du MAPAQ. Toutefois, les responsabilités en matière de protection de l'environnement, de la faune et de ses habitats ainsi que des eaux navigables relèvent de cinq autres ministères ou organismes publics des gouvernements du Québec et du Canada.

La coordination de l'ensemble du processus d'octroi de ces permis est assumée par le MAPAQ pour le gouvernement du Québec et par Pêches et Océans Canada pour le gouvernement fédéral. En vue d'améliorer l'efficacité de ce processus commun, ainsi que pour simplifier et faciliter la tâche des promoteurs, le MAPAQ et Pêches et Océans Canada ont produit le *Guide conjoint Canada-Québec – Demande ou modification de site aquacole en milieu marin.* Ce guide fait actuellement l'objet d'une révision visant à simplifier le processus et à raccourcir les délais de traitement. L'édition de la nouvelle version est prévue pour l'automne 2009.

OBJECTIF

Faciliter l'arrimage administratif en aquaculture entre la politique du gouvernement fédéral et celle du Québec :

> Réduction des délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine.

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine	Moins d'un an	1,6 mois (1 permis) 15,4 mois (1 permis)	11,7 mois (2 permis) 16,5 mois (2 permis)	s. o. (aucun permis délivré)

RÉSULTATS COMMENTÉS

Rappelons d'abord que le délai de traitement pour la délivrance de permis d'aquaculture est calculé à partir du moment où la demande est considérée comme complète par le Ministère. Cette première étape franchie, des copies de la demande sont transmises aux ministères concernés pour que chacun, en fonction de ses champs de compétence, puisse donner les autorisations nécessaires à la délivrance du permis. Pour les autorisations du gouvernement du Québec, le dossier est transmis par le MAPAQ au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Pour le gouvernement fédéral, le dossier est envoyé à Pêches et Océans Canada, qui le fait parvenir à Transports Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à Environnement Canada. Lorsque chacun de ces ministères a donné les autorisations nécessaires, le MAPAQ peut délivrer le permis d'aquaculture en eau marine.

En 2008-2009, deux permis d'aquaculture en eau marine ont été officiellement délivrés dans un délai moyen de 8,5 mois. Au 31 mars 2009, quatorze demandes de permis étaient en traitement.

AXE D'INTERVENTION : NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Contexte

Les entreprises bioalimentaires québécoises évoluent dans un contexte hautement concurrentiel. Il est important qu'elles puissent bénéficier de règles commerciales claires et équitables qui leur permettent de tirer parti de leurs avantages comparatifs à l'échelle nationale et internationale.

Dans le contexte économique actuel, la conclusion d'ententes de partenariat économique est une occasion de consolider nos marchés et d'en développer de nouveaux, ainsi que de préparer la relance afin de permettre à nos entreprises d'ici de mieux saisir les opportunités.

Soucieux de promouvoir et de défendre ses intérêts, le Québec suit les négociations entourant les ententes de partenariat économique sur le marché intérieur canadien avec l'Union européenne (Canada-UE) et à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou y participe activement.

Les travaux du MAPAQ entourant ces ententes se déroulent de façon particulièrement étroite avec les secteurs sous gestion de l'offre, lesquels contribuent pour approximativement 40 % des recettes monétaires agricoles du Québec et génèrent environ 55 000 emplois directs et indirects. La gestion de l'offre est appliquée aux secteurs du lait, de la volaille et des œufs. Elle comporte plusieurs avantages dont celui de ne pas créer de surplus sur les marchés internationaux et de permettre aux producteurs de tirer un revenu stable du marché.

OBJECTIF

Faire reconnaître les positions du Québec auprès du gouvernement fédéral ou d'autres instances concernées :

> Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise.

Indicateur : Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise

CIBLES 2008-2009	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Organisation mondiale du commerce (OMC) Que le gouvernement fédéral assure une défense efficace de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles	> Leadership du Québec dans les interventions auprès du gouvernement fédéral l'incitant à intensifier la défense de la gestion de l'offre > Présence du Ministère à Genève, en juillet 2008, pour défendre la gestion de l'offre	> Leadership dans une demande commune faite en février 2008 par le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des résultats tangibles au regard de la défense de la gestion de l'offre, dans le cadre des négociations tenues à l'OMC > Présence du Ministère à Genève aux moments importants de la négociation > Travail en concertation avec les producteurs québécois pour assurer une défense efficace de la gestion de l'offre	> Leadership dans une intervention commune de six ministres de l'Agriculture provinciaux auprès du gouvernement fédéral pour l'appuyer dans la défense continue de la gestion de l'offre à l'OMC > Présence du ministre à Genève, siège de l'OMC, lors des négociations à l'été 2006 > Maintien d'une position concertée avec l'industrie
Accord de partenariat économique Canada-Union européenne Promotion et défense des intérêts du Québec	> Mise en valeur de la position du secteur par le Ministère au regard du document définissant les paramètres de la négociation	> s. o.	> s. o.
Accord sur le commerce intérieur (ACI) – Révision du chapitre sur les produits agricoles et agroalimentaires Promotion et défense des intérêts du Québec	> Poursuite des travaux de révision > Maintien de la demande faite par le Québec pour exclure clairement la gestion de l'offre et la mise en marché collective > Consentement de tous les premiers ministres et des ministres de l'Agriculture pour que la gestion de l'offre et la mise en marché collective soient clairement protégées	> Poursuite des travaux de révision > Maintien de la demande faite par le Québec pour exclure clairement la gestion de l'offre et la mise en marché collective	> Poursuite des discussions relatives à la révision du chapitre > Maintien de la demande du Québec d'exclure de la portée les oléobeurres et les succédanés des produits laitiers > Présentation d'une proposition pour renforcer les clauses liées à la protection du consommateur > En septembre 2006, obtention par le Québec que la révision du chapitre agricole pour englober toutes les mesures techniques ne porte pas atteinte aux systèmes de mise en marché ordonnée
Entente de partenariat économique entre le Québec et l'Ontario – Chapitre sur les produits agricoles et agroalimentaires Promotion et défense des intérêts du Québec	> Participation à la réalisation d'un projet de chapitre portant sur l'agriculture et l'agroalimentaire > Maintien de la position du Québec pour ce qui est d'exclure clairement la gestion de l'offre et la mise en marché collective	> Consultation des intervenants de l'industrie à la suite du lancement, en novembre 2007, de cette négociation afin d'établir la position du Québec	> s. o.

CIBLES 2008-2009	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Étiquetage du pays d'origine aux États-Unis (COOL) Promotion et défense des intérêts du Québec	> Participation au groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le COOL > Soutien aux démarches menées par le gouvernement fédéral auprès des autorités américaines pour défendre les intérêts des producteurs du Québec	> s. o.	> s. o.
Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre Participation du Québec à la révision des ententes	> Poursuite et finalisation de la révision de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada > Signature d'une entente de service en Alberta dans le secteur des œufs d'incubation	> Poursuite de la révision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui devrait être terminée au cours de l'année 2008-2009 > Signature par la Saskatchewan d'une entente de service dans le secteur des œufs d'incubation > Suspension toujours en cours de la révision de l'entente dans le secteur des œufs de consommation	> Poursuite de la révision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui devrait être terminée au début de 2008 > Suspension toujours en cours de la révision des ententes dans les secteurs des œufs de consommation et du dindon en raison de litiges entre certaines provinces et les offices canadiens sur les méthodes d'allocation des contingents
Ingrédients laitiers Que le gouvernement fédéral encadre les importations d'ingrédients laitiers et leur utilisation dans la fabrication de produits laitiers	> s. o.	> Adoption, en décembre 2007, par le gouvernement fédéral d'un règlement sur la composition des fromages qui fixe la quantité minimale de lait nécessaire	> Annonce, le 8 février 2007, par le gouvernement fédéral du recours à l'article 28 du GATT afin de limiter les importations de concentrés de protéines laitières
Produits biologiques Prise en compte du système de certification québécois des produits biologiques et des structures qui en découlent dans le cadre de la réglementation biologique canadienne	> Demande du Ministère pour que le gouvernement fédéral reconnaisse les normes québécoises pendant une période de transition de deux ans > Demande du Ministère pour que le gouvernement fédéral reconnaisse le CARTV comme accréditeur dans le système canadien de certification des produits biologiques	> Avant l'entrée en vigueur, en décembre 2008, du Règlement sur les produits biologiques, poursuite des travaux qui doivent permettre d'ajuster les systèmes existants par rapport à ceux du régime biologique fédéral et de reconnaître les structures en place au Québec	> Règlement sur les produits biologiques, publié en décembre 2006 et répondant à la demande du Québec de prévoir une période de transition pour ajuster les systèmes existants par rapport à ceux du système fédéral et quant à la prise en considération des structures en place au Québec
Salubrité des aliments importés Que le gouvernement fédéral s'assure que les produits importés au Canada respectent les normes canadiennes de salubrité et d'innocuité et assure un meilleur contrôle de ces produits	> Inscription du renforcement de la surveillance des aliments de la production nationale et de l'importation dans les priorités du Plan d'action pour le système canadien de salubrité des aliments	> Annonce, en décembre 2007, par le gouvernement fédéral d'un nouveau plan d'action visant à assurer la sécurité des produits alimentaires et des produits de consommation	> s. o.
Étiquetage de la provenance des produits alimentaires Que le gouvernement fédéral révise les directives relatives à l'emploi de la mention « Produit du Canada »	> Interventions du Ministère auprès du gouvernement fédéral lors de la révision des directives relatives à la mention « Produit du Canada »	> Interventions du Ministère auprès du gouvernement fédéral pour s'assurer que les directives relatives à la mention « Produit du Canada » soient révisées rapidement	> s. o.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Contexte
Dans le cadre des négociations tenues à l'OMC en ce qui concerne l'agriculture, l'enjeu principal est le maintien des conditions permettant une gestion efficace de l'offre. Pour la défense de la gestion de l'offre, le Québec soutient la création d'une catégorie de produits dits sensibles dans l'Accord sur l'agriculture. Il demeure déterminant, pour le Québec, que chaque pays puisse sélectionner un nombre suffisant de produits sensibles et que le traitement accordé à ces produits donne suffisamment de flexibilité au Canada pour préserver la gestion de l'offre. Les dernières propositions avancées en décembre 2008 n'offraient pas la flexibilité recherchée.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le MAPAQ est intervenu, à plusieurs reprises, auprès du gouvernement fédéral afin qu'il obtienne des résultats positifs pour protéger efficacement les productions sous gestion de l'offre. À cet égard, le MAPAQ a poursuivi son action en travaillant de manière concertée avec l'industrie et en assurant le leadership d'une intervention menée conjointement avec l'Ontario.

Le MAPAQ continue de suivre attentivement les négociations à l'OMC et est présent aux étapes importantes. À cette fin, le MAPAQ délègue régulièrement des représentants à Genève pour défendre la gestion de l'offre. Une délégation du Québec s'y est rendue en juillet 2008 à l'occasion d'une rencontre « mini-ministérielle ».

Accord de partenariat économique Canada-Union européenne

Contexte
En octobre 2008, le Canada et l'Union européenne (UE) ont convenu d'entreprendre les discussions en vue de conclure un accord de partenariat économique. Un groupe de travail a terminé la première étape du processus qui consistait à définir le périmètre de négociation de l'accord.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère a fait valoir la position du secteur au regard du document définissant les paramètres de la négociation.

Accord de commerce intérieur (ACI)

Contexte
Le chapitre portant sur les produits agricoles et alimentaires de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) fait l'objet d'une renégociation visant à élargir sa portée. Ces travaux sont réalisés à la demande du Conseil de la fédération.

En juillet 2008, les ministres de l'Agriculture ont convenu d'achever les travaux visant à élargir la portée de ce chapitre de manière à englober toutes les mesures techniques et à exclure sans équivoque les fonctions relatives à la gestion de l'offre et à la mise en marché collective.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Québec a maintenu sa demande d'exclure clairement de ce chapitre la gestion de l'offre et la mise en marché collective. En juillet 2008, le Québec a obtenu le consentement de tous les ministres de l'Agriculture pour ce qui est de protéger la gestion de l'offre et la mise en marché collective.

Entente de partenariat économique entre le Québec et l'Ontario

Contexte

En janvier 2008, le Québec et l'Ontario ont entrepris les travaux relatifs à une entente de partenariat économique visant à éliminer les obstacles commerciaux tout en renforçant leur coopération économique. Avec des ventes estimées à 3,3 milliards de dollars, l'Ontario est la principale destination interprovinciale des produits agricoles et agroalimentaires du Québec. Il est prévu que l'entente comporte un chapitre sur les produits agricoles et les produits alimentaires.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Québec poursuit les négociations visant l'intégration d'un chapitre qui permettra de resserrer les liens économiques entre les deux provinces, de développer plus de positions communes et d'établir un forum des ministres tout en appuyant la gestion de l'offre. Le Québec maintient également sa position d'exclure clairement la gestion de l'offre et la mise en marché collective.

Étiquetage du pays d'origine aux États-Unis (COOL)

Contexte

Le *Country-of-Origin Labelling* (COOL) est une mesure du *Farm Bill* de 2002 qui oblige les détaillants à indiquer le pays d'origine de tous les produits visés par une étiquette sur les produits vendus au détail.

Depuis septembre 2008, la liste des produits visés par le COOL comprend la viande de porc, de bœuf (y compris le veau), d'agneau, de poulet et de chèvre. La règle d'étiquetage pour le bétail distingue les animaux selon leur lieu de naissance, d'élevage et d'abattage. Cette règle suppose une ségrégation des troupeaux à l'abattoir comme aux champs. Plusieurs abattoirs ont refusé d'abattre les animaux d'origine canadienne, ce qui a eu un impact sur les exportations canadiennes de porc et de bœuf vers les États-Unis.

Le Canada a entamé des consultations officielles avec le gouvernement américain dans le cadre du processus de règlement des différends de l'OMC.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère participe au groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur le COOL et soutient les démarches effectuées par le gouvernement fédéral auprès des autorités américaines pour défendre les intérêts des producteurs du Québec.

Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre

Contexte

L'année 2008-2009 a permis de poursuivre et de finaliser les travaux visant à réviser le texte de l'Accord sur la mise en commun du lait dans l'Est du Canada (Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Rappelons que cette révision portait principalement sur l'actualisation de la teneur de l'Accord par l'intégration des décisions prises par son organisme de supervision depuis sa mise en œuvre en 1995. Le Ministère a continué de participer directement à la révision du texte, tout en coordonnant les interventions des autres signataires du Québec. Une entente révisée sera signée au cours de l'année 2009-2010.

De plus, les ministères de l'Agriculture, les associations représentant les usines laitières et les fédérations de producteurs du Québec et de l'Ontario ont poursuivi, en 2008-2009, des discussions exploratoires, entamées en 2006, visant l'harmonisation des politiques d'approvisionnement des usines laitières entre les deux provinces. La réussite de ces discussions est importante pour les participants québécois, car elle permettrait de créer un environnement commercial propice à la croissance future du secteur laitier.

Depuis quelques années, les accords fédéral-provinciaux dans le secteur des œufs d'incubation et des œufs de consommation font l'objet d'une révision. L'année 2008-2009 a été celle de l'entrée de la Saskatchewan dans le système national de gestion des œufs d'incubation et de la réintégration de l'Alberta à la suite de son retrait, survenu en 2004 en raison d'un différend concernant la méthodologie utilisée dans la répartition des allocations des provinces.

Dans le secteur des œufs de consommation, le processus de révision a été suspendu en raison d'un litige entre la Saskatchewan et les Producteurs d'œufs du Canada (POC) sur l'établissement et la répartition entre les provinces de la croissance de l'allocation pour l'année 2005. Au début de 2006, la Cour fédérale a rendu une décision favorable à l'Office canadien de commercialisation des œufs. Depuis, les discussions se poursuivent.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Dans le secteur laitier, le Ministère a joué un rôle clé dans les travaux visant l'harmonisation des règles d'approvisionnement des usines laitières, notamment en ce qui concerne l'aspect réglementaire d'un éventuel accord.

Dans le secteur des œufs d'incubation et des œufs de consommation, le Ministère a suivi les travaux menés par les deux offices canadiens au sujet des accords fédéraux-provinciaux concernés en étant présent aux réunions des conseils d'administration.

Produits biologiques

Contexte

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mis en place une réglementation visant à créer un système obligatoire de certification des produits biologiques. Son entrée en vigueur était prévue pour décembre 2008, mais elle a été reportée au 30 juin 2009.

Le Ministère a poursuivi ses démarches et ses interventions auprès de l'ACIA afin que les normes biologiques de référence du Québec soient reconnues comme équivalentes aux normes canadiennes pour une période de transition. En outre, le Ministère a demandé que le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) soit reconnu en tant qu'accréditeur dans le système canadien.

De plus, le Ministère a consulté à différentes reprises l'industrie biologique québécoise afin de s'assurer de bien saisir ses préoccupations et ses attentes.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Les travaux se poursuivent en vue de la mise en place des éléments requis pour assurer une entrée en vigueur en souplesse de la réglementation canadienne. Les demandes du Ministère, soit que le gouvernement fédéral reconnaisse les structures et les normes en place au Québec, s'inscrivent dans le cadre de ces travaux.

Salubrité des produits importés

Contexte

L'innocuité et la qualité des produits alimentaires importés font l'objet de préoccupations de la part des représentants de l'industrie agroalimentaire du Québec et de la population en général. L'une de ces préoccupations est qu'il est primordial que le gouvernement fédéral effectue la surveillance de la salubrité et de l'innocuité des aliments importés avec la même rigueur que pour les produits alimentaires canadiens. Le Ministère est intervenu en ce sens auprès du gouvernement fédéral pour demander une intensification du contrôle et de la surveillance des aliments importés.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le renforcement de la surveillance des aliments de la production nationale et de l'importation est inscrit dans les priorités du Plan d'action pour le système canadien de salubrité des aliments.

Étiquetage de la provenance des produits alimentaires

Contexte

Cette problématique a été soulevée plusieurs fois dans le cadre des diverses consultations effectuées par le Ministère et par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Les participants ont alors dénoncé la confusion qui existe présentement en ce qui concerne l'étiquetage des produits importés, qui sont souvent présentés comme des produits canadiens. Les nouvelles directives d'étiquetage de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sont entrées en vigueur le 31 décembre 2008.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement fédéral sur cette question, estimant que le consommateur est en droit de pouvoir identifier adéquatement et facilement les produits canadiens.

5. Modernisation et qualité des services

ORIENTATION

Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Des ressources humaines, matérielles et financières bien utilisées** grâce à une gestion rigoureuse des fonds publics.
- **Des relations entre l'État et les citoyens simplifiées** par la prestation de services en ligne.
- **Des activités et services ministériels adaptés aux besoins de la population québécoise**.

AXE D'INTERVENTION : MODERNISATION DES INTERVENTIONS

Contexte

Le Ministère s'est donné un plan de révision de ses principaux programmes afin de s'assurer qu'ils sont toujours pertinents, centrés sur les missions essentielles de l'État et adaptés aux besoins de ses clientèles. Globalement, le Ministère souhaite moderniser ses façons de faire et adopter des pratiques innovatrices, entre autres par la réorganisation de ses services et leur adaptation aux spécificités régionales, l'instauration de guichets uniques pour les entreprises, une utilisation accrue des technologies de l'information pour la prestation de services, la poursuite de l'implantation d'une gestion axée sur les résultats et un recours plus marqué au partenariat.

OBJECTIF

Poursuivre le plan de révision des programmes du Ministère sous l'angle de l'amélioration des façons de faire et de la performance de telle sorte que, d'ici 2008 :

- le plan de révision des programmes du Ministère aura été réalisé à 100 %.

INDICATEURS	CIBLES 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Programmes visés par un plan de révision				
Programme de crédit de taxes foncières agricoles	100 %	100 %	100 %	96 %
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	100 %	100 %	100 %	100 %
Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)	100 %	79 %	75 %	68,75 %
Offre de services-conseils en agriculture	100 %	100 %	100 %	100 %
Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	100 %	100 %	100 %	93 %
Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	100 %	94,5 %	94 %	87 %

Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)

Offre de services-conseils en agriculture

Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire

En ce qui concerne ces programmes, l'objectif des années antérieures a été atteint.

Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Contexte

Les problématiques émergentes, tant sur le plan de la santé animale que sur celui de l'innocuité des aliments, démontrent que le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) doit continuellement adapter ses façons de faire. Sa stratégie d'optimisation repose essentiellement sur deux axes : le premier concerne la modernisation des processus par des efforts importants au regard des systèmes d'information et le second touche ses pouvoirs de réglementation dans ses domaines d'expertise.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Dans un objectif de modernisation des façons de faire, l'inspection des établissements alimentaires s'effectuera dorénavant au moyen d'une nouvelle technologie. En effet, le projet Hermès, amorcé en 2005 et visant à doter les inspecteurs d'ordinateurs portables, est en cours d'implantation. À la suite de l'expérimentation de l'outil par quelques inspecteurs, la technologie informatique pourra être utilisée par plus de 200 employés dédiés aux activités d'inspection.

Ce projet favorisera une uniformisation et une harmonisation des processus d'inspection, en vue d'une amélioration de l'efficience des activités d'inspection et, de ce fait, des standards de qualité et de la disponibilité des données relatives à la gestion du risque pour la santé.

Par ailleurs, une modification au Règlement sur les aliments rendant obligatoire la formation en hygiène et salubrité pour les gestionnaires d'établissements alimentaires et les manipulateurs d'aliments est entrée en vigueur. La mise en application de ce règlement s'échelonne sur une période d'un an. Les entreprises devront ainsi prévoir contrôler l'hygiène et la salubrité dans leur établissement avec une ou des personnes titulaires d'une attestation de gestionnaire ou de manipulateur en la matière.

Le taux de réalisation des étapes visant à optimiser les activités du CQIASA est approximativement de 79 %.

Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales

Contexte

L'exercice de modernisation entrepris consiste à revoir l'ensemble des outils financiers et professionnels destinés au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales sur la base de leur efficience et de leur efficacité.

L'objectif principal de cette révision vise à diminuer le nombre d'interventions financières de type « soutien récurrent » au profit d'autres mesures conjoncturelles et de développement. Cette modernisation touche les cinq programmes destinés aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux transformateurs de même que les interventions en matière de R-D et les actions menées en appui technologique au Ministère. On vise aussi à normaliser les interventions financières en soutien à l'innovation.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2008-2009, le taux de révision de l'intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture a atteint 94,5 %.

Volet 1 : programmes d'aide financière aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux transformateurs

En 2008-2009, compte tenu d'une conjoncture difficile pour les pêcheurs, le Ministère a reconduit les programmes suivants :

- Programme d'allégement temporaire du remboursement des prêts aux entreprises de pêche ;
- Programme conjoncturel d'appui financier aux entreprises de pêche.

De plus, une aide forfaitaire a été versée aux associations nationales en attendant la révision complète du Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Ce nouveau programme de soutien financier aux associations nationales devrait entrer en vigueur en 2009.

Volet 2 : modes d'action en R-D et en appui technologique

Pour ce volet, le taux de réalisation est passé de 88 % en 2007-2008 à 89 % en 2008-2009. Au cours de la dernière année, le Ministère a notamment terminé la modernisation des outils informatiques de gestion de la mémoire organisationnelle en ce qui a trait à la documentation scientifique, ce qui facilite l'accès du secteur aux publications.

La faible progression du taux de réalisation des actions prévues dans ce volet est, en partie, due aux travaux de réflexion portant sur la structuration de la R-D publique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

En effet, le Ministère a entrepris en 2008, en collaboration avec l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (EPAQ) et son centre Halieutec de même que l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), une réflexion commune afin de mettre sur pied une nouvelle entité dont la raison d'être serait de soutenir le développement et la compétitivité de l'industrie par une offre de services intégrés d'innovation et de soutien technique, principalement par des initiatives de recherche appliquée, de transfert technologique, d'aide technique et de surveillance.

Au cours de la seconde phase, à l'automne 2009, le Ministère, l'EPAQ et l'UQAR consulteront l'industrie ainsi que les partenaires régionaux et institutionnels du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Dans le cadre de ces consultations, ils feront état des fruits de leur réflexion concernant les modes privilégiés d'organisation et de gouvernance des services de recherche, de transfert technologique, de diffusion des connaissances et d'aide technique.

AXE D'INTERVENTION : SERVICES EN LIGNE

Contexte

Afin de rehausser l'efficacité des interventions, il est important de considérer de nouvelles façons de faire, dont la mise à profit des nouvelles technologies dans la prestation de services du Ministère. Une utilisation accrue des technologies de l'information représente une voie d'avenir qui s'inscrit dans la nouvelle vision du gouvernement en ligne. Cela implique de réviser complètement la manière de rendre l'information accessible à la clientèle, qui a de plus en plus recours à Internet, et d'offrir des services en ligne.

OBJECTIF

Rendre la majorité des services du Ministère accessibles en ligne et amener la clientèle à y recourir davantage de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'achalandage du site Internet du Ministère (y inclus Agri-Réseau) aura augmenté de 5 % par année pour atteindre 1,4 million de visites et 580 000 visiteurs annuellement ;
- le nombre de transactions électroniques aura décuplé pour atteindre 25 000.

INDICATEUR	CIBLES 2008	SITE	RÉSULTATS		
Évolution de l'utilisation des services du Ministère par voie électronique			2008-2009	2007-2008	2006-2007
Volet informationnel					
Nombre de visiteurs	580 000 / an	MAPAQ	550 048	476 780	437 101
		ITA	70 924	60 227	63 926
		Agri-Réseau[1]	1 002 640	758 247	659 346
		TOTAL	1 623 612	1 295 254	1 160 373
Nombre de visites	1 400 000 / an	MAPAQ	663 044	633 606	535 964
		ITA	86 389	75 727	75 994
		Agri-Réseau[1]	1 410 073	1 098 323	955 064
		TOTAL	2 159 506	1 807 656	1 567 022
Volet transactionnel					
Nombre de transactions électroniques	25 000 / an	MAPAQ	17 336	14 059	16 842
		ITA	--	--	--
		Agri-Réseau[1]	--	--	--
		TOTAL	17 336	14 059	16 842

1. Ces données ont été fournies par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (gestionnaire du site Agri-Réseau). Elles incluent les accès des employés du Centre et du Ministère.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Depuis le 1er novembre 2004, le Ministère offre un portail refondu du point de vue informationnel et technologique. Ce projet s'inscrit dans la Vision d'affaires électroniques du MAPAQ, qui privilégie notamment une meilleure organisation de l'offre de services par l'entremise du site Internet en fonction des besoins de la clientèle. Ce site est maintenant présenté sous forme de « grappes de services » par secteur d'activité. De plus, à la suite de ce changement majeur, le Ministère a acquis un nouvel outil statistique qui a transformé sa méthode de collecte de données et qui offre un degré de précision nettement supérieur à celui de la méthode utilisée par les années passées.

Le volet informationnel est un succès, et les résultats ciblés sont atteints et même dépassés. En effet, 2 159 506 visites ont été effectuées par 1 623 612 visiteurs au cours de la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009.

Le volet transactionnel montre également une hausse du nombre de visites. Toutefois, les résultats visés ne sont pas atteints. À cet égard, il faut considérer le fait que ces résultats tiennent compte du nouveau service mis en place dans le cadre du Programme de crédit de taxes foncières agricoles. De plus, le service en ligne permet de rejoindre la clientèle des producteurs et des transformateurs ainsi que des vétérinaires. En fonction du rythme du déploiement du réseau haute vitesse en milieu rural, la clientèle régionale des producteurs pourra davantage être rejointe et les services en ligne du MAPAQ pourront être mieux explorés.

AXE D'INTERVENTION : QUALITÉ DES SERVICES

Taux de satisfaction des clientèles

Contexte

Afin de se conformer et de répondre aux exigences de la Loi sur l'administration publique, le Ministère avait rendu publiques cinq déclarations de services aux citoyens, soit une par direction générale ou unité soumise à une convention de performance et d'imputabilité. À l'automne 2008, en appui à la volonté du Ministère d'améliorer de façon continue la qualité des services offerts à ses clientèles et d'assurer la pertinence et la cohérence des projets qu'il met œuvre dans le cadre de la modernisation de l'État, une table de concertation ministérielle sur les services à la clientèle et la modernisation a été instituée.

Comme premier mandat, cette table a révisé les déclarations de services aux citoyens et a mis en commun les engagements sectoriels afin de produire une seule déclaration ministérielle. Cette révision avait comme objectif de faciliter, pour le citoyen, la compréhension et la consultation de la déclaration de services. De plus, dans le contexte de l'adoption du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la nouvelle déclaration permettait d'actualiser le rôle de toutes les directions générales en tant que fournisseurs de services d'information pour les citoyens. Enfin, la révision des déclarations de services sectorielles a aussi été l'occasion de repenser la stratégie de mise en application au sein du Ministère, notamment les objectifs poursuivis par la mesure du degré d'atteinte des engagements ministériels à l'aide de sondages.

Par ailleurs, l'amélioration de la qualité des services à la clientèle consiste, entre autres, à rendre les services publics accessibles, plus faciles à utiliser et plus efficaces, notamment par l'utilisation de la voie électronique.

C'est dans cette perspective que le Ministère a voulu connaître la satisfaction des clientèles à l'égard de son site Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca. Un sondage en ligne administré par la firme de sondage Aramis a ainsi été réalisé du 13 février au 7 mai 2008. Ce sondage était le premier depuis la refonte du site réalisée entre 2004 et 2006. Il avait comme objectif d'identifier le profil des visiteurs du site Internet, de vérifier leur degré de satisfaction et de recueillir des éléments d'amélioration afin de répondre davantage à leurs attentes.

OBJECTIF

Offrir des services de qualité conformément à la déclaration de services aux citoyens de telle sorte que, d'ici 2008 :

> le taux de satisfaction des clientèles du Ministère se maintiendra au-dessus de 95 %.

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS		
		2008-2009	2007-2008	2006-2007
Cote de satisfaction globale des clientèles du Ministère	95 %	Aucun sondage réalisé	Aucun sondage réalisé	Plus de 8 sur10

RÉSULTATS COMMENTÉS

Dans le but de renforcer la démarche d'amélioration des services à la clientèle, le Ministère a adopté une déclaration de services aux citoyens ministérielle. Dans ce contexte, la stratégie de mise en application élaborée en concertation avec les membres de la Table présente des actions concrètes et structurées en matière de sensibilisation et de formation du personnel, de diffusion auprès de la clientèle, de mesure des engagements et de reddition de comptes.

La planification des sondages a fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'année 2008-2009. Désormais, le sondage annuel visant à connaître le degré de satisfaction des clientèles suivra le cycle de la planification stratégique du Ministère et inclura une section consacrée à la consultation des clientèles. De plus, l'élaboration d'un plan ministériel d'amélioration des services permettra de bien préciser les actions à mettre en œuvre dans le but de respecter les engagements en relation avec les pistes d'amélioration identifiées.

Le sondage visant à connaître le degré de satisfaction des clientèles à l'égard du site Internet du Ministère a permis de connaître davantage le profil des utilisateurs de ce site. Plus du tiers sont des conseillers et des techniciens (35 %), tandis que les autres se répartissent comme suit : étudiants (14 %), producteurs agricoles (9 %), restaurateurs (5 %), chercheurs (5 %), transformateurs (4 %) distributeurs (3 %), enseignants (3 %), journalistes – médias (2 %), pêcheurs ou aquaculteurs (1 %). Mentionnons que 19 % des utilisateurs font partie de la catégorie « Autres » et peuvent être considérés comme le grand public. La majorité des visiteurs du site l'utilisent à titre professionnel (60 %) et vivent dans un milieu urbain (62 %). Cette répartition des utilisateurs du site pourrait s'expliquer en partie par le fait que les producteurs agricoles n'ont pas tous accès à un branchement haute vitesse ou encore qu'ils préfèrent avoir recours à un service-conseil direct dans leurs démarches.

Par ailleurs, les visiteurs fréquentent le site pour trouver de l'information sur un sujet précis (55 %), trouver des coordonnées (11 %) ou obtenir une publication (9 %). Ils affirment avoir atteint l'objectif de leur visite dans une proportion de 72 %, les principales embûches étant une information introuvable ou incomplète ainsi qu'une navigation difficile.

La très grande majorité (83 %) des visiteurs du site Internet du MAPAQ en sont satisfaits et, à ce titre, lui ont attribué une note de 7,7 sur 10, comparativement à 7,9 sur 10 pour d'autres sites Internet à vocation similaire qu'ils utilisent.

L'élément du site Internet le plus apprécié par les visiteurs est la quantité, la qualité et la pertinence de l'information, le moins apprécié étant sa convivialité. Les principales suggestions d'améliorations portent sur l'ajout d'options ou d'information de même que sur l'amélioration de la structure de l'information et de la navigation.

Les outils interactifs dont les utilisateurs sont les plus satisfaits sont : « Abonnement à la liste des condamnations » (8,8 sur 10), « Abonnement au service de rappel d'aliments » (8,7 sur 10) et « Renouvellement des permis » (8,4 sur 10). Par contre, les outils suivants correspondent au plus faible degré de satisfaction : « Moteur de recherche du site Internet » (7,4 sur 10), « Moteur de recherche des publications » (7,6 sur 10) et « Fiche d'enregistrement des producteurs » (7,7 sur 10).

Finalement, les propositions d'améliorations du MAPAQ à l'égard desquelles les répondants ont exprimé les degrés d'intérêt les plus élevés sont : « La possibilité d'utiliser des formulaires dynamiques pouvant être remplis à l'écran » (7,9 sur 10), « L'ajout d'un bouton *Aide* ou *Vous n'arrivez pas à trouver ?* » (7,6 sur 10), « L'offre de bulletins d'information électroniques » (7,6 sur 10) et « L'amélioration du moteur de recherche » (7,6 sur 10).

Le plan d'optimisation découlant du sondage porte principalement sur des solutions visant à améliorer d'abord la navigation du site, puis ses outils interactifs, son contenu et sa présentation visuelle.

Attentes de la population

Contexte

Environ tous les deux ans, le Ministère réalise un sondage auprès de la population québécoise pour connaître ses perceptions à l'égard du MAPAQ et de la filière bioalimentaire en général. D'un sondage à l'autre, les questions peuvent varier pour mesurer de nouvelles tendances, mais quelques-unes sont répétées afin de suivre l'évolution de certains paramètres au fil du temps. La précédente édition datant de 2007, le MAPAQ a commandé un nouveau sondage en 2009. Environ le tiers des questions sont nouvelles ou modifiées et les deux tiers sont inchangées par rapport à 2007. Réalisé en mars 2009, le sondage a rejoint 1 000 répondants répartis de façon représentative dans tout le Québec. Il comporte une marge d'erreur de 3,5 % 19 fois sur 20.

OBJECTIF

Améliorer la connaissance et la compréhension des attentes de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère de telle sorte que, d'ici 2008 :

> un suivi régulier de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées aura été réalisé à partir de sondages.

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées	Suivi régulier à partir de sondages	Sondage réalisé en mars 2009	Sondage réalisé en juin et en juillet 2007	Sondage partiel auprès des clientèles en mars et en avril 2007

RÉSULTATS COMMENTÉS

Première préoccupation de la population : qualité et salubrité des aliments

En 2009, une nouvelle question du sondage demandait d'indiquer « quelles devraient être les priorités du gouvernement dans le secteur agroalimentaire ». Parmi les cinq choix de réponses, la qualité et la salubrité des aliments se classent au premier rang (68 %), suivies de l'environnement (48 %), alors que la mise en marché des produits régionaux (35 %), les revenus des producteurs (30 %) et la rentabilité des entreprises (15 %) ferment la marche.

La population est donc très préoccupée par la sécurité des aliments. Cela ressort aussi de la question portant sur ce qui a le plus retenu l'attention dans l'actualité récente en rapport avec l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation. L'éclosion de listériose survenue à l'été 2008 a été alors spontanément mentionnée par 35 % des répondants et se trouve loin devant tous les autres sujets (problèmes de la pêche, prix des aliments, organismes génétiquement modifiés [OGM], etc.). En fait, dans les quatre derniers sondages réalisés depuis 2004, il s'agit de l'événement qui a le plus captivé l'attention des gens, le second étant la maladie de la vache folle, mentionnée par 22 % des répondants en 2004.

Néanmoins, le niveau de confiance à l'égard des aliments reste élevé puisque 88 % des répondants croient que ce qui vendu au Québec est sécuritaire, même si la proportion est un peu moindre qu'en 2007 (95 %). Un plus grand nombre de personnes (73 %) qu'en 2007 (65 %) estiment que le MAPAQ s'acquitte bien de ses responsabilités. De plus, les plus critiques déplorent davantage l'insuffisance de l'aide accordée aux producteurs et aux pêcheurs, le nombre insuffisant d'inspecteurs ou le manque de sévérité envers les contrevenants que la gestion de la crise liée à la listériose.

Promotion, information et sensibilisation

En 2009, un plus grand nombre de répondants (60 %) ont dit vérifier à l'épicerie si le produit désiré était québécois comparativement à 2007 (43 %), ce qui porte à croire que la campagne *Mettez le Québec dans votre assiette !*, en vigueur depuis 2008, a réellement permis de sensibiliser la population à l'achat québécois. Plus de gens (61 % versus 54 %) ont dit aussi trouver facilement les produits québécois en épicerie, mais cela est moins évident au restaurant (22 %). Il est à noter que cette dernière question était nouvelle en 2009.

Il semble important de poursuivre les campagnes de prévention comme celle portant sur la maladie du hamburger, car la majorité des personnes persistent à croire que les intoxications alimentaires surviennent surtout à l'extérieur du domicile (en fait, 48,1 % des intoxications surviennent à la maison)[2], un résultat presque inchangé depuis 2004. L'autocollant *Beau ! Bon ! Bien cuit !* qui se trouve sur les emballages de viande hachée est vu par la moitié des répondants et les deux tiers ont dit lire l'étiquette sur le produit pour faire un choix santé. Ces deux résultats ont peu varié depuis 2007.

Pour une production « écoresponsable »

Près des trois quarts des Québécois (72 %) continuent d'être préoccupés par les impacts de l'agriculture sur l'environnement, une proportion presque identique à celle de 2007 (74 %). Cependant, comparativement à 2007, plus de gens (55 % versus 46 %) croient que les entreprises agricoles font assez ou beaucoup d'efforts pour protéger l'environnement et un plus grand nombre de personnes croient que la situation à cet égard s'améliore (46 % versus 41 %). En ce qui concerne la nouvelle question « Les activités de pêche commerciale pratiquées au Québec se font-elles de façon à préserver les stocks de poissons à long terme ? », les participants ont fait preuve de prudence, puisque 35 % ont répondu « occasionnellement » comparativement à 37 % qui ont répondu « toujours » ou « souvent ».

Perception positive du secteur bioalimentaire

Dans l'ensemble, les gens connaissent bien le secteur et en ont une opinion assez favorable. Les trois quarts des répondants font davantage confiance aux produits québécois qu'aux produits importés. De plus, ils sont plus nombreux en 2009 (71 %) qu'en 2007 (60 %) à croire les entreprises québécoises capables de concurrencer celles de l'étranger. Par ailleurs, peu de gens (6 %) pensent que les diplômés en agroalimentaire connaissent des difficultés de placement, ce qui constitue un excellent résultat dans le présent contexte économique. En outre, la moitié des répondants (49 %) connaissent l'ITA, une proportion légèrement en baisse par rapport à 2007 (57 %). Enfin, ils accordent une importance certaine à ce secteur, car 60 % croient qu'il mérite d'être un peu plus soutenu par le gouvernement que les autres secteurs de l'économie.

2. Voir l'objectif 8 de l'orientation 4 à l'annexe 1, intitulée « Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale ».

AXE D'INTERVENTION : PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Contexte

Entre 2004 et 2007, le Ministère a produit annuellement pour le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) un plan pluriannuel de main-d'œuvre qui incluait un exercice de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre.

En 2007-2008, le SCT a cessé de demander ce plan, laissant cette gestion exclusivement aux ministères et aux organismes (M/O). Le MAPAQ s'est doté de cibles lui permettant de satisfaire aux orientations gouvernementales en matière de réduction de l'effectif.

Dans le contexte de la planification de sa main-d'œuvre, le Ministère a poursuivi ses actions en évaluant la criticité de ses emplois (le risque de ne plus pouvoir rendre de services à la population en raison d'une perte d'expertise due aux nombreux départs à la retraite). Il a également étudié les moyens à mettre en place pour s'assurer du transfert et du développement de ses savoirs.

OBJECTIF

Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État de telle sorte que, d'ici 2008 :

> 100 % des étapes du processus de planification auront été implantées.

INDICATEUR	CIBLE 2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Implantation du processus de planification des ressources humaines	100 % des étapes du processus de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (trois étapes[1]) implantées	100 % Résultat atteint en 2006-2007	100 % Dépôt au Centre de services partagés du Québec de la Planification des concours de recrutement aux conditions minimales d'admission 2007-2008	100 % Troisième étape réalisée[1] Dépôt au SCT du Plan pluriannuel de main-d'œuvre 2006-2009

1. Selon la troisième étape du calendrier d'implantation, le Ministère devait réaliser, à compter de mars 2006, un exercice complet de planification de la main-d'œuvre, y compris une description des principales compétences exigées et une définition des besoins qualitatifs, particulièrement pour les postes stratégiques. Or, pour la troisième année de mise en œuvre du Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007, la demande du SCT s'est avérée différente de celle initialement prévue. Elle s'est limitée à la mise à jour du Plan pluriannuel de main-d'œuvre avec l'ajout de précisions pour le secteur des technologies de l'information.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Planification des ressources humaines

Les activités en cette matière consistent à documenter la capacité d'agir du Ministère pour 2009-2013 par rapport aux orientations gouvernementales de réduction de la taille de l'État. Les paramètres en matière d'utilisation des effectifs ont été établis, permettant aux directions générales de planifier leur main-d'œuvre en conséquence pour les quatre prochaines années en considérant, notamment, la disponibilité prévue de celle-ci.

Criticité des emplois

Dans le contexte de la planification de la main-d'œuvre, le Ministère a également poursuivi ses efforts en évaluant la criticité de ses emplois (le risque de ne plus pouvoir rendre de services à la population en raison d'une perte d'expertise due aux nombreux départs à la retraite) à l'aide d'un outil informatique conçu dans ce cadre. Les principaux résultats de l'exercice ont permis de cibler, parmi les postes susceptibles de se libérer au cours de la période 2008-2011, les postes uniques ainsi que ceux susceptibles d'avoir un impact sur la mission, les opérations et la mémoire de l'organisation.

Afin d'appuyer les gestionnaires par rapport à cette perte potentielle d'expertise, des actions précises ont été retenues pour diminuer la vulnérabilité et transférer les savoirs.

Résultats 2008-2009 des priorités de travail du Ministère

Introduction

RÉSULTATS 2008-2009
DES PRIORITÉS
DE TRAVAIL
DU MINISTÈRE

Au début du mois de mars 2008, dans la foulée du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), rendu public un mois plus tôt, le Ministère a identifié 31 priorités de travail. Par ses 49 recommandations, la Commission invitait le gouvernement, en collaboration avec l'ensemble des partenaires et acteurs du secteur, à revoir ses modes d'intervention dans un esprit d'ouverture, de créativité et de modernité. Le Ministère s'est engagé rapidement dans l'action par la mise en œuvre de nouvelles mesures d'appui au secteur et des analyses supplémentaires. Des travaux ont été amorcés avec les partenaires, concernant, entre autres, les grands piliers de l'intervention en agriculture. Cette approche a véritablement permis de donner les suites appropriées au rapport de la CAAAQ.

Dans ses recommandations, la CAAAQ proposait, à des degrés divers, des changements sous de multiples facettes : la production agricole et l'aide de l'État ; la mise en marché des produits agricoles ; la transformation et la distribution alimentaires ; la formation et le perfectionnement des ressources humaines ; la recherche et l'innovation ; l'environnement ; l'alimentation, la santé et les attentes des consommateurs ; la protection du territoire agricole et le développement régional ; l'utilisation de l'agriculture à d'autres fins que l'alimentation et, finalement, la gouvernance. L'établissement de priorités de travail par le Ministère, qui a permis de prendre en considération, d'une façon ou d'une autre, près de 90 % des recommandations de la CAAAQ, s'articule autour de trois grands enjeux et d'une dizaine de thèmes. Ces enjeux sont les suivants :

- rapprocher le secteur des citoyens et des consommateurs ;
- renforcer la capacité concurrentielle des entreprises ;
- moderniser les grands piliers de l'agriculture.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le travail accompli dans le cadre de ces priorités a épousé diverses formules, soit celles jugées les plus susceptibles de donner les résultats souhaités. En outre, les ministères et organismes du gouvernement du Québec concernés ont été associés directement aux travaux. De même, la participation active de représentants du milieu a été privilégiée de façon à obtenir la plus grande adhésion possible aux solutions les plus pertinentes à mettre en avant. C'est ainsi que plus d'une trentaine d'organismes ont été invités à participer à des groupes de travail ou à des comités ou encore ont été consultés.

Un comité interministériel de suivi a été mis en place avec pour mandat et fonctions d'assurer, au sein de l'appareil gouvernemental, la coordination du suivi du rapport et des recommandations de la Commission, dont au moins 50 % touchaient plus d'un ministère. En plus des rencontres officielles de ce comité, le MAPAQ a été en relation étroite avec les ministères concernés par les différentes priorités de travail établies[1].

1. Le Comité est composé de représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, du ministère des Finances ainsi que du ministère de la Santé et des Services sociaux.

1. Mise en valeur des aliments d'ici

Priorité : Stratégie *Le Québec dans votre assiette !*

En décembre 2007, le gouvernement a alloué une enveloppe de 14 millions de dollars répartis sur trois ans pour soutenir la stratégie de promotion des produits québécois. Un des éléments majeur de cette stratégie est sans contredit la campagne de promotion *Mettez le Québec dans votre assiette !*, laquelle a été dotée d'un budget de plus de 2 millions de dollars par année.

En 2008-2009, cette campagne était constituée de trois phases s'échelonnant de l'été 2008 à l'hiver 2009 et visait à inciter les Québécois à privilégier l'achat d'aliments frais et transformés de chez nous par des publicités diffusées notamment à la télévision et dans les journaux.

Au 31 mars 2009, près de 5 400 produits ont été identifiés « Aliments du Québec », soit quelque 24 % de plus qu'il y a un an. Il est à noter que ce logo apparaît dans tous les messages publicitaires de la campagne adressés aux consommateurs.

Pour encourager les initiatives locales, une enveloppe spéciale de 850 000 $ pour deux ans a été prévue pour appuyer des activités régionales qui concordent avec les objectifs de la campagne *Mettez le Québec dans votre assiette !*

Les évaluations réalisées démontrent clairement que les consommateurs apprécient cette campagne. Par ailleurs, les initiatives des partenaires se multiplient.

Priorité : Appui à la diversification en région et au développement de circuits courts de commercialisation favorisant l'achat local

Tout en reconnaissant l'importance des produits de masse dans l'agriculture québécoise, le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois indique qu'il faut accentuer les efforts en matière de diversification et de développement des circuits courts de commercialisation.

C'est pourquoi le Ministère a mis en place un important chantier réunissant une dizaine d'intervenants du milieu agroalimentaire et visant l'élaboration d'une mesure d'aide financière qui sera mise en œuvre en 2009-2010. Rappelons que cette mesure bénéficiera d'un budget de 14 millions de dollars d'ici 2013 et que l'objectif consiste à favoriser la diversification des entreprises et des productions dans les régions afin d'offrir une gamme de produits variés et originaux. Elle vise également à rapprocher les producteurs et les transformateurs des consommateurs et des citoyens par le développement de modes de commercialisation comptant au plus un intermédiaire.

Priorité : Appui au développement des secteurs en émergence (biologique, horticulture ornementale et serricole)

Il importe de miser sur les secteurs en émergence et de profiter des occasions offertes pour que le secteur agricole et agroalimentaire puisse diversifier ses activités ; c'est toute la société québécoise et plusieurs régions qui en profiteront. C'est pourquoi cinq millions de dollars sur cinq ans ont été alloués pour appuyer le secteur biologique. Un plan d'action concerté avec l'industrie est d'ailleurs en préparation et les besoins du secteur ont déjà été mis en priorité.

Dans le secteur des serres, le MAPAQ consacrera 2 millions de dollars sur cinq ans afin d'intervenir au regard de l'appui aux audits énergétiques, à l'expertise sectorielle et à l'acquisition de technologies de pointe. Trois programmes d'aide ont été élaborés et sont déjà disponibles pour la clientèle. L'annonce publique a été faite le 12 février 2009.

De même, le Ministère a convenu d'octroyer 2 millions de dollars sur cinq ans à la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) pour mettre en œuvre un plan de développement qui permettra au secteur d'exploiter son plein potentiel. Un comité de gestion formé de représentants du MAPAQ et de la FIHOQ est déjà en place. L'annonce publique a été faite le 24 février 2009.

2. Offre d'aliments sains

Priorité : Renforcement des mécanismes visant à offrir des aliments sains et de qualité aux consommateurs
Le gouvernement a décidé de consacrer 23,5 millions de dollars additionnels sur cinq ans au renforcement de ses mécanismes visant à offrir des aliments sains et de qualité aux consommateurs, notamment par l'ajout de plus de 30 nouveaux postes en inspection et dans les laboratoires, ainsi que par l'acquisition d'équipements plus performants.

L'une des priorités du Ministère est de renforcer les mécanismes d'inspection dans les abattoirs. Dans ce contexte, un projet de loi intitulé *Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires* a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 mars 2009 pour être adopté au printemps 2009.

Dans un souci d'amélioration des outils pour la gestion des risques dans les établissements alimentaires, deux modifications au Règlement sur les aliments ont fait l'objet d'une publication à la *Gazette officielle du Québec* en 2008. Ainsi, est entré en vigueur, le 31 juillet 2008, le chapitre 11 du Règlement sur les aliments, qui regroupe désormais en un seul chapitre les neuf règlements qui s'appliquaient au secteur des produits laitiers et à leurs succédanés. De plus, est entrée en vigueur, le 21 novembre 2008, la deuxième modification au Règlement sur les aliments, rendant obligatoire la formation en hygiène et salubrité pour les gestionnaires de certains établissements alimentaires et les manipulateurs d'aliments.

Priorité : Mise en application de la traçabilité au sein de nouveaux secteurs
Une somme de 3,6 millions de dollars a été accordée en 2008-2009 par le MAPAQ à Agri-Traçabilité Québec (ATQ) pour assurer le fonctionnement de cet organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux.

La traçabilité des cervidés gardés en captivité au Québec a été mise en place à la suite de l'entrée en vigueur, le 26 février 2009, du Règlement modifiant le Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux. Dorénavant, les déplacements des cervidés, en plus de ceux des bovins et des ovins, seront colligés dans une base de données gérée par Agri-Traçabilité Québec.

Priorité : Accompagnement en faveur d'une offre alimentaire contribuant davantage à la santé des consommateurs
Par le rôle stratégique qu'il joue déjà, tant auprès du consommateur que dans le secteur agroalimentaire, et afin de rapprocher ces acteurs, le MAPAQ a entrepris la sensibilisation de l'industrie à une offre de produits alimentaires contribuant à une saine alimentation notamment par des rencontres avec le Conseil canadien des distributeurs en alimentation (CCDA) et avec des groupes d'industriels, etc. Cette offre alimentaire améliorée contribuera à l'atteinte des objectifs visés par le Plan d'action gouvernemental sur les saines habitudes de vie 2006-2012 : *Investir pour l'avenir*.

Priorité : Stratégie québécoise de prévention et de surveillance en matière de santé animale et de bien-être animal
Dans le but de consolider les interventions de surveillance de la santé animale au Québec, y compris des phénomènes comme l'utilisation judicieuse des antibiotiques dans les élevages et le bien-être animal, deux groupes de travail formés des partenaires privés et gouvernementaux concernés ont été créés. Le premier est en voie d'élaborer une stratégie concertée en matière de santé et de bien-être animal et le second travaille à l'élaboration d'un plan d'action destiné à prévenir l'antibiorésistance, de même qu'à favoriser et à contrôler l'utilisation judicieuse des agents antimicrobiens.

3. Protection de l'environnement

Priorité : Amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole

Au Québec, la protection de l'eau demeure l'un des défis les plus importants en matière d'agroenvironnement. Ainsi, 31 projets de gestion de l'eau couvrant une cinquantaine de bassins versants sont en cours et impliquent 2 200 agriculteurs. Ces projets sont conduits en partenariat avec les intervenants locaux des milieux agricole, municipal et privé dans la plupart des régions du Québec. Pour appuyer les producteurs agricoles dans leur démarche d'amélioration de la qualité de l'eau, un réseau permanent de coordonnateurs de projet a été mis en place et des activités de formation ont été organisées, auxquelles plus de 200 conseillers en agroenvironnement ont participé. Ces actions ont été réalisées pour accompagner les producteurs agricoles dans l'identification des signes de pollution diffuse à la ferme et dans la mise en place de correctifs. En 2008-2009, plus de 2 000 projets ont été financés pour la mise en place de correctifs à la ferme. L'aide financière ainsi versée aux producteurs agricoles a totalisé près de 7,9 millions de dollars (volets 10 et 12 du programme Prime-Vert).

Priorité : Aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et valorisation énergétique de la biomasse

Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec prévoit la contribution du secteur agricole à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour y donner suite, le MAPAQ a introduit en 2008 de nouvelles mesures d'aide financière dans le programme Prime-Vert. Elles ont pour objectif d'inciter les entreprises du secteur à implanter des technologies de réduction des émissions de GES et de valorisation énergétique de la biomasse. Durant l'année 2008-2009, le Ministère a consacré plus de 700 000 $ à la mise en place de 57 projets.

Priorité : Application progressive de l'écoconditionnalité des aides agricoles

L'écoconditionnalité consiste à assujettir l'aide gouvernementale au respect de la législation environnementale. En 2005, le Ministère modifiait la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et introduisait le concept d'écoconditionnalité dans le Programme de remboursement des taxes foncières agricoles. La Financière agricole du Québec (FADQ) applique également l'écoconditionnalité dans ses programmes.

Le bilan de phosphore du Règlement sur les exploitations agricoles est le paramètre retenu par le Ministère pour la mise en place de l'écoconditionnalité.

Un comité MAPAQ-MDDEP-FADQ a été mandaté pour voir à l'application progressive de l'écoconditionnalité dans le secteur agricole et proposer une planification gouvernementale intégrée en cette matière. Il a été convenu de faire réaliser une analyse de la faisabilité de l'utilisation des technologies de l'information (site transactionnel Web) pour la mise à jour annuelle des bilans de phosphore. Selon les résultats de cette analyse, le MDDEP, le MAPAQ et la FADQ pourront choisir le meilleur outil permettant d'utiliser les informations complètes et à jour nécessaires à l'application de leurs programmes d'écoconditionnalité et de contrôle.

Priorité : Modalité de rétribution des biens et services environnementaux

Le concept de biens et de services environnementaux (B & SE) fait référence à la transformation du capital naturel (sols, eau, biosphère) en des produits ayant une valeur environnementale pour les humains. Les B & SE peuvent comprendre les écosystèmes eux-mêmes, la fourniture d'eau de qualité, le maintien de la biodiversité végétale ou animale, la protection des sols contre l'érosion, etc.

Afin de réduire substantiellement les apports en phosphore dans les cours d'eau en milieu agricole, un projet pilote de B & SE a été mené dans la baie Missisquoi de mars 2007 à mars 2009. Ce projet a permis de tester des incitatifs visant l'adoption de mesures agroenvironnementales dépassant les exigences réglementaires. Près de 100 hectares ont été aménagés en bandes riveraines contiguës dans plusieurs exploitations ainsi que dans des zones inondables.

Ces superficies cultivées en plantes pérennes sont destinées à être éventuellement récoltées tout en permettant de réduire les risques de contamination des cours d'eau. Ce projet a été financé principalement par le gouvernement fédéral, qui y a investi plus de 915 000 $. Le Ministère y a également contribué par l'importante implication de services professionnels et au moyen d'une contribution financière de quelque 235 000 $.

Par ailleurs, le Ministère a introduit dans le programme Prime-Vert 2008-2009 une mesure de retrait permanent de superficies en cultures annuelles situées dans des zones à risque élevé, favorisant ainsi la protection des sols contre l'érosion.

Priorité : Révision de la stratégie phytosanitaire valorisant les solutions de rechange aux pesticides et l'utilisation rationnelle de ces derniers

Sous la gouverne du MAPAQ et entérinée par le Comité de suivi et de concertation (CSC) de la stratégie phytosanitaire en juillet 2008, une démarche de repositionnement a été établie afin de donner un nouvel essor à cette stratégie sur une période de dix ans. Des intervenants du MAPAQ, du MDDEP et du MSSS de même que de producteurs (UPA, fédérations spécialisées, Conseil québécois de l'horticulture) ont été mis à contribution dans le cadre d'un comité de travail ayant pour mandat de proposer aux partenaires du CSC les bases d'une nouvelle stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture. De ces réflexions, quatre enjeux ont été retenus et, pour chacun de ces enjeux, des orientations et des objectifs ont été définis dans un document déposé et validé auprès du CSC en février 2009. Sur la base de ce document, la protection des plantes et des produits récoltés se fera dans le respect de la santé humaine, de la biodiversité et de la ressource « eau », des attentes sociétales et des exigences du marché ainsi que du besoin de communiquer à la population les efforts et les résultats obtenus. L'année 2010 sera l'occasion de rendre publique la nouvelle stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture, pour laquelle les démarches en cours visent à déterminer les moyens à privilégier et les cibles à atteindre.

4. Compétitivité sectorielle

Priorité : Stratégie de renforcement de la capacité concurrentielle de l'industrie de la transformation alimentaire (y compris l'harmonisation des interventions gouvernementales)

Au cours de l'exercice 2008-2009, pour renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie, TRANSAQ a élaboré une stratégie dont la mise en œuvre sera annoncée en 2009-2010. Pour élaborer cette stratégie, TRANSAQ a mené une consultation importante auprès de quatre groupes cibles : des partenaires gouvernementaux, des entreprises, des institutions financières et des associations.

Le plan d'action de la stratégie regroupe onze mesures visant à renforcer la capacité concurrentielle de l'industrie, dont les principales sont :

- l'accompagnement annuel des entreprises stratégiques afin de les soutenir dans leur développement ;
- la mise en œuvre d'un nouveau programme d'aide financière visant à favoriser le démarrage, l'expansion et l'amélioration de l'efficacité des entreprises ;
- la mise en œuvre d'un programme de gestion de la qualité et de la salubrité des aliments pour tous les secteurs de la transformation alimentaire ;
- la mise en place d'une campagne de promotion pour valoriser l'image de l'industrie et les emplois en agroalimentaire.

Par ailleurs, un plan d'action quinquennal pour le développement des boissons alcooliques artisanales a été élaboré et a reçu un financement pour les deux prochaines années lors du Discours sur le budget tenu en mars 2009.

Priorité : Stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec
Cette stratégie a été élaborée en prenant appui, dans un premier temps, sur les recommandations formulées par l'industrie de la transformation alimentaire à l'occasion des travaux de la CAAAQ et, dans un deuxième temps, sur une consultation des entreprises, des associations et des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux à l'été 2008. Par conséquent, les différentes mesures proposées dans la Stratégie définissent clairement les priorités du gouvernement en matière de prospection et de développement des marchés à l'extérieur du Québec. Les quatre principales orientations de cette stratégie sont :

- renforcer la préparation des entreprises à chaque étape du processus de développement de leurs marchés d'exportation ;
- amener les entreprises à donner la priorité aux marchés d'exportation présentant le meilleur potentiel pour leurs produits ;
- accroître la notoriété de l'offre québécoise sur les marchés extérieurs ;
- favoriser l'établissement de liens entre les entreprises pour tirer profit d'un bassin d'exportateurs québécois expérimentés et soutenir les initiatives collectives pour la résolution de problèmes de commercialisation des exportations.

Cette nouvelle stratégie a déjà commencé à porter ses fruits. En effet, le Québec s'est doté d'une nouvelle image de marque « Foods of Québec » sur le marché du Nord-Est américain. Cet outil servira, au cours des prochaines années, de locomotive pour faire la promotion et soutenir le développement des marchés d'exportation.

Priorité : Diagnostics de la performance des secteurs sous gestion de l'offre et de ceux couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)
La CAAAQ a mis en lumière la fragilité de certains secteurs de production. En 2008-2009, le Ministère a mené deux études sur la rentabilité des secteurs de la production bovine et de la production ovine et a confié l'exécution d'une troisième étude portant sur la production porcine au Centre de développement du porc du Québec. Ces études ont permis d'identifier certaines pistes d'amélioration dans chacun de ces secteurs, et ce, en collaboration avec des représentants de l'industrie et des agents de développement.

5. Agriculture performante

Priorité : Nouveau plan d'action en faveur de la relève
En mai 2008 était annoncé le Plan en faveur de la relève agricole, doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars répartis sur cinq ans. Depuis la mise en vigueur des programmes s'y rattachant, plus de 145 projets ont été soutenus financièrement, souvent dans des secteurs de production non traditionnels. En appuyant l'investissement et la diversification de leur entreprise ou le développement de leurs compétences et en favorisant l'utilisation des structures de partage de main-d'œuvre et de matériel agricoles, ces mesures aideront les jeunes entrepreneurs agricoles à réussir leur établissement.

Priorité : Initiatives pour améliorer l'offre de services-conseils
La réalisation de la vision d'avenir du Ministère pour le secteur mise sur la force entrepreneuriale et sur le caractère hautement professionnel des exploitants et des dirigeants d'entreprise. C'est pourquoi, entre autres, nous avons mis en place, en fin d'année, le Centre d'expertise en gestion agricole, qui sera opérationnel à l'été 2009. Ce centre regroupe l'ensemble des partenaires du milieu impliqués dans la gestion et le management des entreprises agricoles. Ces partenaires viennent des milieux de la production, de la recherche, de la finance et de l'offre de services auprès des entreprises agricoles. La mise en place du Centre permettra d'améliorer la compétence des conseillers agricoles ainsi que la capacité de gestion des entrepreneurs agricoles.

6. Savoir et innovation

Priorité : Plan d'action pour la recherche et l'innovation
Un investissement de 10 millions de dollars répartis sur cinq ans a été annoncé le 2 juin 2008 pour la mise en œuvre, dans le secteur agricole et agroalimentaire, d'un plan d'action en matière de recherche et d'innovation qui permettra d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'innovation. À ce jour, une quinzaine d'actions prioritaires ont été ciblées.

Priorité : Redéfinition du rôle et du statut de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)
Le Ministère a mis en place un comité interministériel où siègent des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que du Secrétariat du Conseil du trésor. Ce comité a le mandat de redéfinir le rôle et le statut de l'Institut de technologie agroalimentaire, y compris le renforcement de l'offre de formation en agriculture et en agroalimentaire. Un groupe de travail ministériel a aussi été formé.

Priorité : Établissement d'un état de situation et proposition de pistes de développement au regard des biocombustibles et des bioproduits
De plus en plus, la recherche de moyens pour réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles vise à identifier de nouvelles occasions en matière d'énergie renouvelable. Les biocombustibles sont au nombre de ces moyens. Leur utilisation en remplacement des combustibles fossiles permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le développement des biocombustibles peut également favoriser le développement économique et la revitalisation régionale tout en réduisant notre dépendance à l'égard des sources d'énergie importées. En 2008-2009, le Ministère a produit un rapport d'évaluation du potentiel de la filière des granules combustibles à partir de cultures pérennes. Une étude d'impacts agroenvironnementaux associés à la culture et à la valorisation de biomasses végétales agricoles est en cours de réalisation.

7. Sécurité du revenu agricole

Priorité : Chantier de travail pour redéfinir les modes d'intervention et nouvelle convention avec La Financière agricole du Québec
La Financière agricole du Québec (FADQ) joue un rôle primordial pour favoriser l'essor de l'agriculture et des régions. Il s'agit d'un puissant levier de développement qui s'appuie sur un partenariat unique entre le gouvernement et les producteurs agricoles. Toutefois, la situation est préoccupante. Il faut s'assurer des effets durables des interventions de cette institution. L'objectif est de s'assurer d'une plus grande équité entre les secteurs et les entreprises tout en augmentant la performance économique et financière de ces dernières.

Pour mener à bien ces travaux, le gouvernement a nommé M. Michel R. Saint-Pierre à titre de secrétaire général associé afin qu'il agisse comme mandataire au regard du chantier de travail portant sur la redéfinition des modes d'intervention en matière de sécurité du revenu et qui permettra de conclure une nouvelle convention avec la FADQ. Pour réaliser son mandat, M. Saint-Pierre a tenu de nombreuses rencontres avec l'UPA, ses fédérations spécialisées et plusieurs autres intervenants du secteur. Des analyses pointues ont également été commandées pour l'éclairer davantage dans sa réflexion. M. Saint-Pierre a remis au gouvernement ses propositions, qui seront examinées par le Comité d'orientation bipartite État-UPA nouvellement nommé. Ce comité constitue le mécanisme retenu pour approfondir l'analyse des propositions du rapport et suggérer des modifications à apporter au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et aux dispositions de la nouvelle convention à être conclue avec la FADQ.

8. Mise en marché collective

Priorité : Chantier de travail sur la mise en marché collective en vue d'accroître l'offre de produits différenciés

Le rapport Pronovost a fait valoir la nécessité d'une plus grande souplesse des mécanismes en place. Dès l'amorce des travaux portant sur les suites de ce rapport, le ministre a demandé aux offices de commercialisation de réfléchir à des assouplissements possibles aux mécanismes de mise en marché, et ce, en collaboration avec les acheteurs-transformateurs. Au cours des derniers mois, l'état des relations entre les intervenants s'est amélioré dans plusieurs secteurs de production.

L'UPA, conjointement avec les offices de producteurs, a déposé un bilan de la mise en marché collective doublé de la présentation de certaines réalisations conjointes. Un engagement à maintenir et à développer des relations d'affaires encore plus harmonieuses a été pris entre les représentants des producteurs et ceux des transformateurs.

Le Ministère suivra l'évolution de la mise en marché collective, s'assurant ainsi que les importants pouvoirs délégués aux offices de producteurs permettent les ajustements nécessaires aux mécanismes de mise en marché, de manière à pouvoir répondre rapidement aux exigences des marchés.

Priorité : Amélioration du processus de médiation et d'arbitrage de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Dans l'esprit d'améliorer les relations entre producteurs et acheteurs, la Régie des marchés agricoles et alimentaires a demandé à un groupe de travail, regroupant des représentants de producteurs et de transformateurs, de contribuer à l'élaboration d'un nouveau cadre de règlement des différends par la conciliation et la médiation. Ce cadre devrait recevoir l'homologation de la Régie des marchés agricoles et alimentaires en 2009-2010.

9. Protection du territoire agricole

Priorité : Chantier de travail sur l'occupation dynamique du territoire et les usages complémentaires

Le Ministère a invité l'UPA, les associations municipales et Solidarité rurale à contribuer à la réflexion relative à la modernisation du régime de protection du territoire agricole. Les discussions ont été alimentées par les travaux du MAPAQ, réalisés en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). La réflexion vise la diminution des pressions d'urbanisation sur la zone agricole et la simplification de la gestion à l'intérieur de celle-ci.

Le Ministère a aussi mandaté M. Bernard Ouimet, président de la CPTAQ de 1994 à 2004, pour continuer les discussions avec les associations agricoles et municipales. À la suite d'une première série de rencontres avec celles-ci, M. Ouimet a fait une proposition aux organisations visées et a recueilli leurs suggestions de bonification. Le rapport final de M. Ouimet, remis au ministre en mai 2009, tient compte des commentaires reçus.

Priorité : Soutien dans l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (projet pilote)

Le soutien à l'élaboration de plans de développement de la zone agricole centrés sur l'agriculture a également été privilégié. L'objectif est simple : faire en sorte que les municipalités régionales de comté (MRC) puissent profiter pleinement du potentiel de l'agriculture et de l'agroalimentaire en identifiant leurs forces et en établissant leurs priorités, en concertation avec le milieu agricole. La démarche consiste à soutenir des projets pilotes dans huit MRC pour en arriver à élaborer un guide général qui servira par la suite à l'ensemble de celles-ci. Les travaux sont amorcés pour cinq d'entre elles (Domaine-du-Roy, Bécancour, Témiscouata, Bonaventure, Charlevoix-Est). Il est à souligner que ce processus met à contribution l'ensemble des organismes impliqués dans le développement de la zone agricole d'une MRC. La publication du guide est prévue pour l'exercice financier 2010-2011. Les autres MRC désignées pour participer aux projets pilotes sont les suivantes : Roussillon, Brome-Missisquoi et Argenteuil.

10. Gouvernance

Priorité : Conformité de la Loi sur La Financière agricole du Québec avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État

Afin de donner suite à l'énoncé de politique sur la modernisation de la gouvernance des sociétés d'État et à l'adoption, le 14 décembre 2006, de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, la Loi sur La Financière agricole du Québec a été amendée le 12 juin 2008 afin d'y introduire les nouvelles règles de gouvernance.

Outre l'établissement de nouvelles règles de formation et de fonctionnement du conseil d'administration et l'amélioration des moyens gouvernementaux de surveillance et de contrôle des sociétés d'État, le changement majeur porte sur la composition du conseil d'administration. Ce conseil passe ainsi de onze à quinze membres et est notamment constitué de cinq membres de l'UPA et de huit membres réputés indépendants. De même, le président du conseil d'administration est maintenant nommé par le gouvernement et qualifié de membre indépendant.

Priorité : Révision du plan stratégique du Ministère et des plans d'affaires de ses unités

Dans les suites données au rapport de la CAAAQ, le Ministère a amorcé les travaux de révision de son plan stratégique, qui prend également en compte la mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. À cet effet, un comité directeur composé de gestionnaires représentant chaque secteur d'activité du Ministère a été créé. Par la suite, un calendrier de travail a été adopté par les autorités du Ministère. Afin que ces travaux prennent en compte l'ensemble des résultats des priorités de travail établies, le nouveau plan stratégique entrera en vigueur à compter de 2010.

Comme la planification stratégique 2005-2008 a été prolongée d'un an, le CQIASA a décidé d'adopter la même stratégie en prolongeant d'une année son plan d'affaires 2005-2008. Par contre, TRANSAQ, qui avait également un plan d'affaires pour 2005-2008, a choisi d'en produire un nouveau pour 2008-2009.

Priorité : Interventions auprès du gouvernement fédéral pour faire valoir les particularités, les besoins et les positions du Québec

Prise en compte des particularités du Québec dans l'élaboration des politiques et des programmes et obtention d'une part équitable des dépenses fédérales

Cultivons l'avenir, la nouvelle politique agricole et agroalimentaire canadienne, prend le relais du Cadre stratégique agricole (CSA), qui a pris fin le 31 mars 2008. L'accord-cadre *Cultivons l'avenir*, signé le 10 juillet 2008, ainsi que l'Accord bilatéral visant la mise en œuvre des programmes de *Cultivons l'avenir*, signé le 31 mars 2009, rejoignent plusieurs priorités déjà identifiées au Québec, notamment les suivantes :

- le concept de flexibilité est précisé dans les accords ;
- la gestion de l'offre est clairement reconnue dans l'accord-cadre comme un programme de gestion des risques ;
- une enveloppe budgétaire de 115,3 millions de dollars répartis sur cinq ans est prévue pour les programmes autres que la gestion des risques agricoles, comparativement à 88,5 millions de dollars dans le CSA.

Défense de la gestion de l'offre

Plusieurs interventions ont été effectuées auprès du gouvernement fédéral afin qu'il assure une défense efficace de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles en cours à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), notamment une demande conjointe du Québec et de l'Ontario pour qu'il redouble d'ardeur dans la défense de la gestion de l'offre.

Renforcement de l'inspection et du contrôle de l'innocuité des produits importés et de l'identification de provenance

En mai 2008, l'Initiative canadienne sur l'étiquetage des produits alimentaires, qui vise à mieux définir les mentions « Produit du Canada » et « Fabriqué au Canada », a été lancée. Les exigences qui découlent de la directive encadrant l'utilisation de la mention « Produit du Canada » ont été jugées trop restrictives puisqu'elles exigent que le produit comporte moins de 2 % d'ingrédients ne provenant pas du Canada. La directive est en vigueur depuis le 31 décembre 2008. Des interventions ont été faites auprès du gouvernement fédéral pour que la directive soit révisée.

Résultats 2008-2009 du Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales

Introduction

Le Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales vise à améliorer la viabilité de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales afin que cette industrie puisse continuer à créer des emplois et à produire des retombées économiques dans les régions maritimes du Québec.

Pour améliorer la compétitivité et la viabilité de l'industrie, le Ministère mise sur trois grandes priorités :

- la compétitivité des entreprises de pêche et de transformation de même que des entreprises aquacoles ;
- la commercialisation des produits marins du Québec sur le marché québécois et la diversification de nos marchés d'exportation ;
- la concertation et la reconnaissance de l'excellence.

Ainsi, des actions claires sont privilégiées pour les secteurs de la capture, de la transformation, de la commercialisation et de l'aquaculture.

Compétitivité

AXE 1 : CAPTURE

Contexte

Le secteur de la capture doit faire face à un double défi : d'une part, la rareté de la ressource (principalement en ce qui a trait au poisson de fond) et, d'autre part, une diminution générale de la rentabilité des entreprises attribuable à une baisse des prix sur les marchés et à une hausse des coûts d'exploitation.

Pour aider les entreprises de pêche à améliorer leur rentabilité, le Ministère se fixe trois objectifs liés au secteur de la capture :

- rationaliser la capacité de pêche ;
- réduire les coûts d'exploitation ;
- encourager la relève.

OBJECTIF 1

Rationaliser la capacité de pêche

NUMÉRO	ACTION	RÉSULTAT
1	Appuyer les initiatives de rationalisation	Lancement du projet de rationalisation de la flottille de pêche au homard du sud de la Gaspésie

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le 11 avril 2008, le Ministère a annoncé la participation du gouvernement du Québec à un plan de rachat de permis mis au point par le Regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie (RPPSG). L'aide financière consiste en l'attribution de 4,8 millions de dollars au RPPSG sous la forme d'un cautionnement de prêt et d'une prise en charge d'intérêts de près de 1 million de dollars. Ce soutien financier permettra au RPPSG d'effectuer le rachat de 30 permis sur une période de 6 ans.

OBJECTIF 2

Réduire les coûts d'exploitation des entreprises de pêche

NUMÉRO	ACTIONS	RÉSULTATS
2	Appuyer les initiatives d'innovation des entreprises	Données non disponibles
3	Collaborer à la mise en place de clubs d'encadrement pour la gestion quotidienne des entreprises de pêche	Données non disponibles

RÉSULTATS COMMENTÉS

Ces actions seront mises en place ultérieurement.

OBJECTIF 3

Encourager la relève dans le secteur de la capture

NUMÉRO	ACTIONS	RÉSULTATS
4	Mettre en place une politique jeunesse pour le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	Lancement de la Politique jeunesse le 2 mai 2008
5	Mettre en place un programme de prime à l'établissement pour encourager la relève dans les pêches	Annonce du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture le 2 mai 2008

RÉSULTATS COMMENTÉS

La Politique jeunesse du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a été rendue publique le 2 mai 2008. Cette politique vise à favoriser l'arrivée de jeunes bien outillés dans l'industrie pour assurer une relève dynamique et compétente. Un comité de mise en œuvre a été mis en place. Un certain nombre d'actions ont été mises en priorité et devraient être mises en œuvre en 2009-2010.

Le Programme d'appui financier à la relève a été annoncé le 2 mai 2008. Il consiste en une mesure incitative visant à aider les jeunes à acquérir une entreprise de pêche. Cette aide financière peut atteindre 25 000 $. Ce programme se poursuivra jusqu'en mars 2011.

AXE 2 : TRANSFORMATION

Contexte

Au cours des dernières années, les prix obtenus par les transformateurs ont subi une importante baisse en raison de l'accroissement de la compétition sur les marchés. D'autre part, les coûts d'exploitation des usines de transformation ont fortement augmenté au cours de cette même période. Enfin, depuis une dizaine d'années, on peut observer une baisse dans la plupart des stocks de poisson et de fruits de mer qui se traduit par une baisse de l'approvisionnement en matière première des usines.

Pour la viabilité du secteur de la transformation, deux orientations importantes sont retenues, soit l'amélioration de la productivité et la rationalisation.

OBJECTIF 1

Améliorer la productivité

NUMÉRO	ACTIONS	RÉSULTATS
6	Appuyer la modernisation des équipements de transformation	Mise en application du volet 3 du Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales
7	Mettre en place un guichet unique régional	Mise en place de guichets uniques régionaux : automne 2008

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Programme d'appui financier à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales a été modifié en 2007 afin d'aider les usines à acquérir de nouveaux équipements plus performants. La mise en application du volet 3 a permis de soutenir cinq projets pour 2008-2009.

Des guichets uniques régionaux animés par les directeurs régionaux du Ministère ont été mis en place. Ces guichets sont composés des directeurs régionaux des différents ministères à vocation économique. Une procédure de traitement des demandes a été élaborée afin d'harmoniser le fonctionnement des guichets uniques dans toutes les régions. L'objectif poursuivi est d'assurer un traitement plus efficace des demandes de la clientèle, de favoriser l'harmonisation des interventions et de réduire la complexité des procédures administratives.

OBJECTIF 2

Rationaliser la capacité des usines de transformation de poisson de fond

NUMÉRO	ACTION	RÉSULTAT
8	Soutenir la rationalisation en améliorant la gestion des permis de transformation (délivrance et renouvellement)	En 2008-2009 : retrait de cinq permis de transformation de poisson de fond

RÉSULTATS COMMENTÉS

Malgré une baisse importante des quantités débarquées de poisson de fond, le nombre d'usines titulaires d'un permis pour la transformation de ces espèces demeure élevé. Les débarquements des dernières années ne permettent plus d'assurer un équilibre entre l'approvisionnement disponible et la capacité de traitement. Le MAPAQ a décidé de retirer les autorisations de transformation de poisson de fond aux usines qui ne les ont pas utilisées au cours des dernières années. Ainsi, cinq permis de transformation de poisson de fond ont été retirés en 2008.

AXE 3 : AQUACULTURE

Contexte

L'aquaculture constitue un axe stratégique à développer malgré les difficultés financières actuelles en mariculture et le défi environnemental en aquaculture d'eau douce. Cette industrie doit être en mesure d'assurer sa compétitivité de même que sa durabilité et susciter les investissements nécessaires à son expansion malgré les aléas rencontrés. L'amélioration de la productivité est la base de son développement.

OBJECTIF 1

Contribuer au développement de l'industrie aquacole

NUMÉRO	ACTION	RÉSULTAT
9	Tenir un forum sur l'aquaculture pour déterminer les défis et les enjeux de cette industrie	Tenue du Forum québécois sur l'aquaculture commerciale le 16 octobre 2008 à Grande-Rivière

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Forum québécois sur l'aquaculture commerciale a permis à l'ensemble des acteurs de l'industrie aquacole d'échanger sur les défis de l'industrie et de convenir de pistes de solution à analyser et à mettre en œuvre pour assurer la viabilité de cette dernière. Un comité de suivi a été créé et déposera, à l'été 2009, un rapport final qui présentera des recommandations pour favoriser la viabilité de l'industrie aquacole.

OBJECTIF 2

Aider les entreprises piscicoles à réduire leur impact environnemental

NUMÉRO	ACTION	RÉSULTAT
10	Poursuivre la mise en œuvre de la STRADDAQ	Part relative de la production des entreprises adhérant à la STRADDAQ : 25 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

Voir la section « Résultats 2008-2009 de la planification stratégique 2005-2008 ».

AXE 4 : INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Contexte

L'innovation est nécessaire au développement et à la compétitivité des entreprises de pêche, d'aquaculture et de transformation des produits aquatiques.

Les régions maritimes du Québec et la Basse-Côte-Nord, en particulier, dépendent fortement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture. Le Ministère compte participer activement au développement de ces régions, en partenariat avec les autres ministères engagés dans le développement régional et avec le soutien d'initiatives régionales.

OBJECTIF 1

Favoriser l'innovation dans les pêches et l'aquaculture commerciales

NUMÉRO	ACTIONS	RÉSULTATS
11	Mettre en œuvre la Politique de l'innovation dans les pêches	Révision en cours de l'offre de service en innovation
12	Mettre en place un programme pour soutenir l'innovation	Élaboration du programme Innovamer

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère a entrepris la révision de son offre de services afin de connaître les besoins de l'industrie en innovation et d'optimiser le cadre d'opération de ses centres de recherche-développement (R-D) en région maritime.

Le programme Innovamer entrera en vigueur en 2009. Ce programme vise à offrir un appui financier aux activités sectorielles de recherche appliquée, de développement expérimental, d'adaptation technologique et de diffusion des résultats de la R-D.

OBJECTIF 2

Contribuer au développement régional

NUMÉRO	ACTIONS	RÉSULTATS
13	Contribuer à la constitution d'un fonds régional de développement pour la Basse-Côte-Nord	Données non disponibles
14	Soutenir les initiatives collectives régionales	Appui à un projet de consortium aux Îles-de-la-Madeleine (Cap-sur-Mer)

RÉSULTATS COMMENTÉS

Différents éléments ont affecté les capacités de transformation aux Îles-de-la-Madeleine : deux usines ont été détruites par les flammes au début de 2007. En 2008, un fumoir de poisson était également la proie des flammes et une importante usine déclarait faillite. Une refonte majeure du secteur de la transformation aux Îles-de-la-Madeleine a été effectuée et a permis la création d'un consortium réunissant les deux principales usines de transformation de la région, soit Madelimer inc. et Les Pêcheries Gros-Cap inc.

Commercialisation

AXE 1 : MARCHÉ INTÉRIEUR

Contexte

Le marché des produits aquatiques au Québec est en croissance, mais peu occupé par les produits des usines québécoises. Par conséquent, le Ministère a décidé d'appuyer les initiatives de commercialisation des produits aquatiques du Québec afin que ces derniers soient mieux connus, plus appréciés et davantage consommés par la population du Québec.

OBJECTIF

Mieux vendre les produits marins du Québec aux Québécois

NUMÉRO	ACTIONS	RÉSULTATS
15	Appuyer les initiatives concertées de commercialisation des produits marins québécois au Québec	À l'automne 2008, réalisation d'une enquête sur les habitudes et les préférences des consommateurs québécois en matière de produits marins Appui du MAPAQ aux campagnes de promotion de la moule bleue et du homard Intégration à la campagne promotionnelle *Mettez le Québec dans votre assiette !*
16	Favoriser l'utilisation de produits marins québécois dans les usines de deuxième et de troisième transformation	Soutien à la mise en place d'une personne-ressource permanente en milieu urbain pour l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP)
17	Organiser un colloque santé-mer	Tenue du Colloque santé-mer en janvier 2009

RÉSULTATS COMMENTÉS

La réalisation d'un sondage auprès des consommateurs du Québec a permis de dégager des constats sur leurs habitudes, leurs goûts, leurs préférences et leurs tendances de consommation en matière de poissons et de fruits de mer.

Un montant de 50 000 $ a été accordé pour appuyer la campagne de promotion de la moule et a permis de faire connaître la moule du Québec et de mettre en marché près de 300 000 livres de ce produit. Un montant de 50 000 $ a également servi à soutenir la campagne de promotion du homard. Un sondage réalisé par le Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes, pour le compte de la Table des pêches maritimes, a permis de confirmer que près du tiers des consommateurs de homard ont mentionné avoir été influencés dans leurs achats par la campagne utilisant le logo « Aliments du Québec ».

Un montant de 50 000 $ a été accordé à l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) pour la mise en place d'une personne-ressource assurant une permanence en milieu urbain à l'affût de nouveaux débouchés sur le marché du Québec.

Le Colloque santé-mer, qui s'est tenu en janvier 2009, a rassemblé près de 230 personnes et a permis de faire le point sur les qualités nutritives des poissons et des fruits de mer.

AXE 2 : MARCHÉS D'EXPORTATION

Contexte

Les exportations de produits marins du Québec s'effectuent en majorité (près de 80 %) vers le marché américain. Des actions seront mises en œuvre pour promouvoir les produits marins québécois à l'étranger afin de diversifier les marchés d'exportation du Québec.

D'autre part, les consommateurs et les grands distributeurs exigent de plus en plus l'écocertification des produits marins. Le Ministère soutiendra donc les démarches de l'industrie relativement à l'accréditation des produits du Québec.

OBJECTIF

Diversifier nos marchés d'exportation

NUMÉRO	ACTIONS	RÉSULTATS
18	Faire la promotion des produits marins québécois sur de nouveaux marchés d'exportation	En 2008-2009, participation de neuf entreprises du secteur au Boston Seafood Show et à l'European Seafood Exposition avec le soutien du MAPAQ
19	Soutenir les démarches d'écocertification de l'industrie	En septembre 2008, obtention pour la crevette du golfe de la certification du Marine Stewardship Council (MSC) avec l'appui financier du MAPAQ Participation du MAPAQ au Groupe de travail fédéral sur l'écocertification

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le MAPAQ, en collaboration avec le Groupe Export agroalimentaire, encourage une plus grande participation de l'industrie à des foires, à des expositions et à des activités commerciales d'envergure internationale. Ainsi, le nombre d'entreprises participantes aux événements internationaux est passé de cinq en 2007-2008 à neuf en 2008-2009.

La certification internationale décernée par le Marine Stewardship Council à la crevette du golfe confirme que l'industrie de la crevette a pu démontrer des pratiques de pêche écoresponsables. D'autre part, l'obtention de cette certification permet de satisfaire les exigences des consommateurs en matière de provenance et d'écoconditionnalité.

Un groupe de travail qui regroupe des représentants provinciaux et du gouvernement fédéral a été créé en 2007 afin de répondre aux exigences de plus en plus nombreuses en matière de certification des produits aquatiques. Le MAPAQ participe aux rencontres de ce groupe de travail.

Concertation et reconnaissance

AXE 1 : ASSOCIATIONS

Contexte

La concertation entre les différents acteurs de l'industrie des pêches et de l'aquaculture est essentielle pour bien défendre les intérêts du Québec, en particulier sur la scène fédérale-provinciale. Pour être efficace, cette concertation doit reposer sur des associations représentatives.

En ce sens, le Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales sera amélioré afin d'encourager des associations fortes et représentatives et d'appuyer le fonctionnement des tables sectorielles.

OBJECTIF

Revitaliser la structure associative

NUMÉRO	ACTIONS	RÉSULTATS
20	Soutenir les initiatives visant à revoir la structure associative et adapter le Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales	Consolidation du rôle des trois tables (Table des pêches maritimes, Table filière de l'aquaculture en eau douce et Table maricole) en tant qu'acteurs privilégiés en matière de concertation Révision du Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et élaboration du nouveau Programme de soutien aux associations nationales

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2008-2009, l'industrie des pêches et de l'aquaculture a demandé à l'unanimité de mettre fin aux activités du Réseau des pêches et de l'aquaculture du Québec (RPAQ) et de renforcer le rôle des trois tables sectorielles (Table des pêches maritimes, Table filière de l'aquaculture en eau douce et Table maricole).

En 2008-2009, le MAPAQ a effectué une révision du Programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et du Programme d'appui financier à la concertation. Ces deux programmes seront jumelés pour former un nouveau programme triennal qui devrait être mis en place en 2009.

AXE 2 : RECONNAISSANCE ET IMAGE DE L'INDUSTRIE

Contexte

Le secteur des pêches est souvent perçu comme une industrie non rentable dont les perspectives d'avenir sont limitées. Cette perception erronée nuit non seulement au recrutement d'une relève qualifiée et dynamique, mais aussi à la recherche de nouveaux investisseurs prêts à s'engager dans l'industrie. Pour corriger cette perception et promouvoir l'excellence dans l'industrie des pêches, le Ministère a décidé de relancer le Mérite national des pêches et de l'aquaculture.

OBJECTIF

Reconnaître et valoriser l'excellence dans l'industrie

NUMÉRO	ACTION	RÉSULTAT
21	Renouveler le Mérite national des pêches et de l'aquaculture	Données non disponibles

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère est en train de revoir la formule du Mérite national des pêches et de l'aquaculture pour susciter une plus large mobilisation de candidatures dans toutes les régions maritimes du Québec.

Annexes

Annexe 1

Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Tout comme le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (le Ministère), le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (le Centre) a reconduit son plan d'affaires 2005-2008, et ce, pour 2008-2009 et 2009-2010. En conséquence, les résultats ci-après sont présentés sous la même forme que celle de l'an dernier, avec les mêmes indicateurs et objectifs que ceux du plan d'affaires 2005-2008. Les cibles de 2007-2008 sont indiquées à titre d'information seulement.

Table des matières

CENTRE QUÉBÉCOIS D'INSPECTION DES ALIMENTS ET DE SANTÉ ANIMALE

ANNEXE 1

Rapport annuel de gestion
2008-2009

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Message du sous-ministre adjoint par intérim de la Direction générale de l'alimentation et responsable du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale 107

PRÉSENTATION DU CENTRE QUÉBÉCOIS D'INSPECTION DES ALIMENTS ET DE SANTÉ ANIMALE **108**

Mission 108

Vision et plan d'affaires 108

Produits, services et clientèles 109

Ressources humaines, financières et matérielles 109

Structure organisationnelle 110

BILAN DES RÉSULTATS **110**

Orientations et objectifs

Des aliments salubres et des animaux sains

Défi : La gestion du risque pour la santé **110**

Orientation 1 : Agir rapidement et efficacement 110

Orientation 2 : Responsabiliser les entreprises quant à la maîtrise des risques pour la santé 117

La confiance de la population

Défi : L'affirmation de notre leadership **120**

Orientation 3 : Assurer le développement continu des compétences 120

Orientation 4 : Informer le consommateur afin qu'il fasse des choix alimentaires éclairés 121

Une organisation moderne axée sur le partenariat

Défi : L'amélioration de nos façons de faire **127**

Orientation 5 : Améliorer la prestation de services aux citoyens 127

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC **129**

BILAN DE L'UTILISATION DES MARGES DE MANŒUVRE **130**

CENTRE QUÉBÉCOIS
D'INSPECTION
DES ALIMENTS ET
DE SANTÉ ANIMALE

ANNEXE 1

Rapport annuel de gestion 2008-2009

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Message du sous-ministre adjoint par intérim de la Direction générale de l'alimentation et responsable du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Monsieur Marc Dion
Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

Le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) assume la responsabilité gouvernementale qui lui est déléguée au regard de la protection de la santé publique, reliée aux aliments et à la santé des animaux. Le rapport annuel de gestion 2008-2009 du Centre rend compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs qu'il s'était fixés à cet égard. Le Centre a respecté ses engagements, et ce, grâce à des efforts importants de la part de tout son personnel et, bien sûr, de ses partenaires.

Je tiens à souligner l'implication et le soutien indéfectible accordés par le personnel du CQIASA dans la réalisation de sa mission de santé publique et je l'en remercie. Ces efforts sont d'ailleurs bien récompensés par la confirmation, en 2009, de la confiance de la population du Québec quant à l'innocuité des aliments qu'elle consomme. En effet, année après année, les sondages confirment que les aliments vendus au Québec méritent la confiance des Québécoises et des Québécois quant à leur sécurité.

J'aimerais exprimer ma fierté à l'égard des résultats contenus dans ce rapport annuel de gestion et signaler l'apport des différents intervenants pour ce qui est de gérer adéquatement les risques associés aux aliments et à la santé des animaux. D'ailleurs, au cours des prochaines années, le Centre poursuivra ses efforts en vue d'assurer pleinement son rôle de leader et de partenaire reconnu en la matière.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint par intérim
de la Direction générale de l'alimentation
et responsable du Centre québécois d'inspection
des aliments et de santé animale,

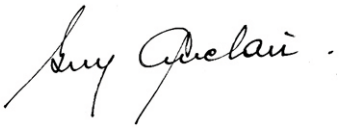

Guy Auclair

Présentation du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

MISSION

La mission du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale est de contribuer à la protection de la santé publique et à l'amélioration de la santé animale en exerçant une surveillance de toute la chaîne bioalimentaire.

Le secteur bioalimentaire évolue à un rythme accéléré. Le Centre participe à cette évolution et anticipe les changements à venir ; il doit donc continuellement adapter ses façons de faire. À cet égard, il ajuste et modernise ses méthodes de prévention, de surveillance et d'accompagnement des entreprises des divers secteurs de la chaîne bioalimentaire pour mieux remplir sa mission tout en informant adéquatement les consommateurs québécois.

VISION ET PLAN D'AFFAIRES

« *Maintenir son statut de leader et de partenaire reconnu en matière de gestion du risque pour la santé* », voilà la vision du Centre.

Le Centre est mandaté pour surveiller la salubrité et l'innocuité des aliments de même que la santé du cheptel animal. Il remplit sa mission en s'investissant dans différentes activités : il met en œuvre des programmes de surveillance de la santé animale et des aliments afin de détecter, de façon précoce, les maladies d'origine animale et alimentaire ; il surveille les différents maillons de la chaîne bioalimentaire, de la ferme à la table, en exerçant des activités d'inspection et de contrôle dans les établissements alimentaires ; il évalue et analyse les risques liés à la sécurité des aliments et à la santé animale ; il instaure des mesures de gestion de ces risques et, enfin, il informe les exploitants et les consommateurs sur la sécurité des aliments.

Les préoccupations en matière d'innocuité des aliments, tout comme celles à l'égard de la santé animale, amènent le Centre à déployer son savoir-faire pour la poursuite de trois enjeux majeurs :

- des aliments salubres et des animaux sains ;
- la confiance de la population ;
- une organisation moderne axée sur le partenariat.

À ces enjeux sont associés des défis que l'organisation entend relever.

- La gestion du risque pour la santé nécessite des interventions efficaces et rapides, une utilisation optimale des ressources du Centre et la responsabilisation des acteurs de tous les maillons de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs. Il est primordial que les mécanismes de contrôle favorisent la détection précoce des problèmes ainsi que la mise en œuvre rapide de mesures correctives appropriées. Les moyens d'intervention doivent être souples et permettre à l'organisation de résoudre les problématiques émergentes et de s'adapter au contexte international.
- C'est grâce à l'affirmation de son leadership dans ses champs de compétence que le Centre peut maintenir la grande confiance de la population envers l'organisation de même qu'à l'égard de la sécurité des aliments et de la santé du cheptel québécois. La capacité d'intervention du Centre résulte de la compétence de son personnel et de ses gestionnaires ainsi que de la vision qu'ils partagent. La confiance du public repose également sur l'information diffusée par le Centre et sur la sensibilisation qui en découle. Mieux renseignés, les consommateurs peuvent faire des choix alimentaires éclairés.
- L'amélioration de ses façons de faire constitue également un défi important à relever. Le contexte de modernisation de l'État permet d'exploiter encore plus le statut d'agence du Centre pour améliorer la prestation de services aux citoyens et favoriser davantage l'essor de nouveaux partenariats, compte tenu de l'importance que les Québécois accordent à la sécurité des aliments.

PRODUITS, SERVICES ET CLIENTÈLES

Parce qu'il ne saurait relever à lui seul les nombreux défis que présente la gestion des risques pour la santé, le Centre collabore avec divers partenaires, ministères, organismes, municipalités, associations ou regroupements professionnels et universitaires qui contribuent tous à l'accomplissement de sa mission.

Les produits et services du Centre concernent l'inspection des aliments et la surveillance de la santé animale, et ce, sur tout le territoire du Québec. Les producteurs agricoles, les transformateurs alimentaires, les distributeurs, les grossistes ainsi que les détaillants et les restaurateurs assujettis à la législation québécoise[1] sont formés, accompagnés, inspectés et contrôlés par le Centre.

Par ailleurs, le consommateur est celui qui bénéficie le plus des services offerts par le Centre. Ce dernier est aussi un client en raison de l'information qu'il sollicite et des plaintes qu'il formule. En fait, il assume la responsabilité de donner suite aux diverses plaintes relatives aux cas rapportés de toxi-infections alimentaires, de différentes maladies animales en émergence et de zoonoses, à l'étiquetage, à la conformité des produits de même qu'aux cas d'insalubrité dans des établissements alimentaires. La surveillance que le Centre exerce sur tous les maillons de la chaîne bioalimentaire permet d'offrir, en tout temps, des aliments sains et de qualité à l'ensemble des consommateurs québécois.

RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Comme il est stipulé dans une convention d'imputabilité et de performance intervenue entre le gouvernement et le Ministère en 2001, le Centre est devenu une agence au sens de la Loi sur l'administration publique. À ce titre, il prépare son plan d'affaires, gère l'ensemble des ressources qui lui sont confiées et présente une reddition de comptes distincte de celle du Ministère. Cette convention prévoit également que le Centre bénéficie de certaines marges de manœuvre sur le plan administratif. Un bilan d'utilisation de ces marges se trouve à la dernière section du présent rapport.

Pour remplir le mandat qui lui est confié par l'État, le Centre se dote d'un personnel possédant une très grande expertise et faisant preuve de leadership dans les divers champs de compétence qui lui sont propres.

Les employés du Centre sont répartis dans des directions centrales et régionales ainsi que dans de nombreux points de service qui couvrent l'ensemble du territoire québécois. Ces directions comprennent, notamment, les bureaux d'inspection des aliments ainsi que les laboratoires d'analyses alimentaires, d'épidémiosurveillance et de pathologie animale. En 2008-2009, le Centre a pu compter sur un effectif régulier de 452 personnes, ce qui correspond au nombre d'employés permanents en date du 31 mars 2009.

Le Centre embauche annuellement de 55 à 75 employés occasionnels, selon les périodes de l'année, afin de réaliser sa mission de surveillance, d'analyse et de gestion des risques sanitaires et alimentaires.

Le tableau suivant présente le budget de dépenses du CQIASA ainsi que ses dépenses réelles pour 2008-2009 :

	BUDGET DE DÉPENSES	DÉPENSES RÉELLES[1]	ÉCART
Rémunération	25 015 896 $	24 580 210 $	435 686 $
Fonctionnement	11 714 034 $	11 634 287 $	79 747 $
Transfert	19 116 600 $	18 603 548 $	513 052 $
TOTAL	55 846 530 $	54 818 045 $	1 028 485 $

1. Ces données peuvent s'avérer différentes de celles qui paraîtront aux comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le Contrôleur des finances.

1. Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29), Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42).

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Centre est une composante de la Direction générale de l'alimentation, une unité administrative du Ministère. Ses différentes unités sont les suivantes :

- les quatre directions régionales d'inspection des aliments ;
- l'Institut national de santé animale ;
- la Direction de la coordination de l'inspection des aliments et des mesures d'urgence ;
- la Direction du développement et de la réglementation ;
- la Direction du laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires ;
- la Direction de l'amélioration de la performance ;
- la Direction de la qualité et des services à la clientèle.

Bilan des résultats

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

DES ALIMENTS SALUBRES ET DES ANIMAUX SAINS

Défi : La gestion du risque pour la santé

ORIENTATION 1

Agir rapidement et efficacement

Les consommateurs ont la responsabilité de faire preuve de vigilance et de rapporter les situations qui, selon eux, nécessitent une intervention reliée à la protection de la santé des personnes, à l'hygiène ou à la salubrité. En raison de l'importance des enjeux, le délai de traitement de ces signalements est un facteur de performance important puisqu'il concerne la protection de la santé. Ainsi, il touche directement la qualité des services offerts à la clientèle. Le Centre est très fier de sa performance relative à l'ensemble des délais de traitement.

De plus, il est essentiel de permettre au public de signaler, en dehors des heures normales de bureau, les situations d'urgence qui touchent les domaines de l'alimentation et de la santé animale. Ce sont, notamment, les toxi-infections alimentaires, les zoonoses, de même que les sinistres tels que les incendies et les inondations compromettant l'innocuité des aliments qui sont signalés. Pour répondre à ce besoin de la population, le Centre a mis en place un service de réponse à la clientèle au moyen d'une ligne téléphonique sans frais. Il est donc possible de joindre les services du Centre entre 8 h et 23 h, et ce, 365 jours par année, de la façon suivante :

- durant les heures normales de bureau, toutes les demandes d'information ou les signalements, y compris les urgences, peuvent être adressés au service habituel de réception des appels ;
- en dehors des heures normales de bureau, soit de 16 h 30 à 23 h de même que les fins de semaine et les jours fériés, le système permet de joindre la personne de garde de 8 h à 23 h ;
- un service de messagerie vocale permet également de joindre le Centre en dehors des heures où une permanence est assurée, soit de 23 h à 8 h chaque jour. Les messages sont écoutés systématiquement tous les jours, y compris les fins de semaine et les jours fériés, afin de traiter immédiatement les cas urgents signalés par les consommateurs.

Pour joindre le Centre, divers moyens sont mis à la disposition des consommateurs, notamment le numéro de téléphone sans frais (1 800 463-5023), le système téléphonique de réponse aux urgences en dehors des heures d'ouverture, une adresse électronique (www.dga.gouv.qc.ca) ainsi que les numéros de téléphone des divers points de service en ce qui concerne l'inspection des aliments et la santé animale sur tout le territoire du Québec.

OBJECTIF 1

Améliorer le taux de respect du délai prévu pour le traitement des plaintes, des toxi-infections alimentaires et des zoonoses

INDICATEURS	CIBLES 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	2007-2008	2006-2007
Pourcentage de plaintes dont le traitement a été enclenché dans le délai prévu				
Lien direct pour la santé (24 heures)	97,0 %	94,9 %	93,7 %	94,2 %
Cas relatifs à l'hygiène et à la salubrité (2 jours)	94,0 %	96,0 %	91,5 %	92,3 %

Pourcentage de plaintes dont le traitement a été enclenché dans le délai prévu

Lien direct pour la santé

Pour l'année 2008-2009, le résultat concernant les plaintes ayant un lien direct avec la santé et dont le traitement a été enclenché dans le délai prévu de 24 heures est de 94,9 %.

Cas relatifs à l'hygiène et à la salubrité

Pour l'année 2008-2009, 96 % des plaintes se rapportant à l'hygiène et à la salubrité ont été traitées dans le délai prévu de 2 jours, ce qui signifie que le suivi a été enclenché dans un délai de 48 heures.

OBJECTIF 2

Améliorer, chaque année, le délai pour le retour d'information à la suite d'une plainte

INDICATEUR	CIBLE 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	2007-2008	2006-2007
Taux de respect du délai maximal de 10 jours ouvrables	87,0 %	87,6 %	79,9 %	84,5 %

Taux de respect du délai maximal de 10 jours ouvrables

En 2008-2009, sur les 3 425 plaintes complètes que le Centre a traitées, 3 001 ont reçu un retour d'information dans le délai prescrit de 10 jours ouvrables, ce qui représente un résultat de 87,6 %.

OBJECTIF 3

Assurer le maintien, pour le public, du système de réponse aux urgences entre 8 h et 23 h, 365 jours par année

INDICATEUR	CIBLE 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	2007-2008	2006-2007
Pourcentage de jours dans l'année où le service a été maintenu tel qu'il était prévu	98,0 %	100,0 %	100,0 %	97,8 %

Pourcentage de jours dans l'année où le service a été maintenu tel qu'il était prévu

Les personnes qui assuraient la permanence de 16 h 30 à 23 h ont reçu 352 appels et 71 messages ont été laissés dans le système de messagerie vocale. Tous les signalements ont été traités selon leur priorité et leur niveau de risque. Le pourcentage de jours dans l'année où le service a été maintenu est de 100 %.

OBJECTIF 4

Assurer l'évolution du système d'inspection des aliments et de surveillance de la santé animale

INDICATEURS	CIBLES 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	2007-2008	2006-2007
Nouveaux services d'expertise et mesures touchant des problématiques anticipées ou des maladies émergentes	Optimisation des méthodes de détection des virus dans les aliments	Se référer au texte ci-dessous	Mise au point d'une méthode d'analyse pour les norovirus	Expertise développée pour le dépistage de quatre parasites
	Détection de la maladie suivante : arthrite encéphalite caprine	Réalisé	Mise en place d'un programme d'analyse	Mise en place d'un test de dépistage
Activités relatives à l'antibiorésistance prévues annuellement dans le plan d'action et communication des résultats	Dépôt du plan d'action 2007-2008 du programme de surveillance de l'antibiorésistance	Réalisé	Dépôt du plan d'action 2007-2008	Plan déposé
	Bilan annuel des résultats du programme	Bilan réalisé	Bilan réalisé	Bilan réalisé

Le Centre a continué d'œuvrer avec ses partenaires au sein des divers maillons de la chaîne bioalimentaire. De façon plus spécifique, en ce qui touche la santé du cheptel québécois et, par ricochet, la qualité des aliments d'origine animale, il a poursuivi son travail destiné à la consolidation des liens avec ses partenaires et au développement d'outils de diagnostic et de contrôle de certaines maladies.

Nouveaux services d'expertise et mesures touchant des problématiques anticipées ou des maladies émergentes

Optimisation des méthodes de détection des virus dans les aliments

La mise au point d'une méthode d'amplification en chaîne en temps réel (PCR) a été terminée au cours de l'année 2008-2009 pour la détection des norovirus dans les aliments. Le processus de validation de cette méthode est en cours et se consolidera par la participation du laboratoire d'analyse et d'expertise alimentaire à une évaluation de performance interprovinciale.

Détection de l'arthrite encéphalite caprine

Le mædi-visna chez les moutons et l'arthrite encéphalite caprine chez les chèvres sont deux maladies très apparentées causées par un virus. Ces conditions peuvent affecter considérablement les troupeaux atteints et il n'existe aucun vaccin ni aucun traitement efficace permettant de les contrer. La détection et l'élimination des animaux porteurs constituent la méthode privilégiée pour éradiquer ces virus au sein des troupeaux touchés.

En 2008-2009, le Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec a poursuivi sa collaboration pour ce qui est des programmes d'assainissement et de contrôle de ces maladies dans les troupeaux ovins et caprins en réalisant des épreuves sérologiques. Ainsi, 1 594 échantillons ont été analysés dans le cadre du programme lié au mædi-visna. Parmi eux, 270 ont été trouvés positifs. Pour la même période, 878 échantillons ont été analysés dans le cadre du programme lié à l'arthrite encéphalite caprine et 220 se sont révélés positifs. Les résultats d'analyse sont acheminés directement aux administrateurs

des programmes, qui assurent le suivi. Ces administrateurs sont le Centre d'expertise en production ovine du Québec, la Société des éleveurs de chèvres laitières de race du Québec et le Regroupement des chèvres de boucherie du Québec.

Autres activités réalisées afin d'assurer la surveillance de la santé animale

Comme par les années antérieures, d'autres interventions ont été réalisées en ce qui a trait à la consolidation des mécanismes de surveillance et du contrôle des maladies pouvant avoir un impact sur la santé des animaux ou des humains. Une brève description de ces interventions figure aux paragraphes suivants.

Surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

Puisque ces maladies du système nerveux constituent une préoccupation au regard de la santé publique et que des cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ont été détectés au Canada en 2008 sur des bovins, le Centre a continué de réaliser des tests pour le diagnostic des encéphalopathies spongiformes transmissibles au Québec.

Un total de 5 345 analyses visant à diagnostiquer les EST ont été effectuées sur des cerveaux de vaches, de chèvres, de moutons et de cervidés. Parmi ces analyses, 3 025 concernaient la détection de l'encéphalopathie spongiforme bovine chez des bovins à risque, 134 avaient trait à la détection de la tremblante du mouton et 221 visaient à certifier l'absence de la tremblante.

Le Centre a maintenu la surveillance de la maladie débilitante chronique des cervidés dans les abattoirs sous inspection provinciale de même que chez les cervidés morts à la ferme ou à l'abattoir dans le cadre du Programme de certification relatif à la maladie débilitante chronique des cervidés. Ainsi, 1 965 analyses ont été effectuées pour la surveillance de la maladie débilitante chronique des cervidés au Québec, soit 1 096 analyses sur des cervidés d'élevage destinés à l'abattage et 869 sur des cervidés d'élevage morts à la ferme (y compris les cervidés de zoo) ou sur des cervidés de la faune. Les résultats de toutes ces épreuves se sont révélés négatifs.

Nombre d'analyses effectuées pour les EST

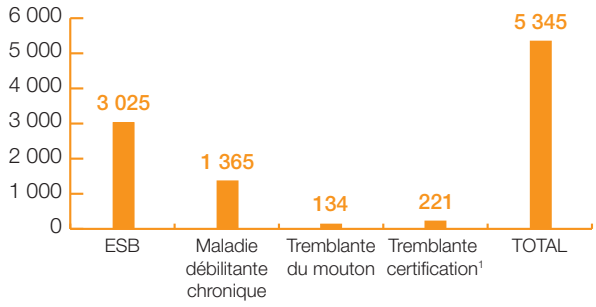

1. Tremblante certification : tests effectués dans le but de confirmer le maintien d'un statut exempt de tremblante. Tous les animaux qui meurent pour quelque raison que ce soit sont testés pour la tremblante du mouton afin de garder leur statut exempt.

Toujours dans la surveillance des encéphalopathies, il est reconnu que certains tissus susceptibles de transmettre cette maladie sont regroupés sous le nom de « matériel à risque spécifié » (MRS). Étant interdits dans l'alimentation de tous les animaux, ils doivent être retirés des carcasses dans les établissements qui abattent ou qui transforment des bovins, et ce, afin d'éviter qu'ils n'entrent dans la chaîne alimentaire animale et donc dans l'alimentation humaine. À cet effet, 216 établissements visés par ce retrait ainsi que 256 établissements non visés mais susceptibles de recevoir du MRS ont été inspectés par le personnel du Centre. Selon des fréquences établies, 2 857 vérifications de ces retraits et suivis d'inspection ont été effectuées au cours de l'année. Dans le cadre de ces vérifications, 49 avis de non-conformité ont été émis en raison du non-respect de la réglementation fédérale concernant le retrait du matériel à risque spécifié. Un seul de ces dossiers a été transféré à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour un examen et des mesures coercitives complémentaires.

Surveillance de l'influenza aviaire

Parce que l'influenza aviaire continue de préoccuper les autorités en matière de santé animale et de santé publique, le Centre a continué d'exercer une surveillance à cet égard sur le territoire québécois. Ainsi, 1 323 analyses provenant de différentes espèces aviaires domestiques et sauvages ont été effectuées au Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec. Les résultats se sont tous révélés négatifs en ce qui concerne l'influenza aviaire hautement pathogène. Tous les résultats liés à cette surveillance sont diffusés sur le site Internet du Ministère (www.mapaq.gouv.qc.ca).

L'Agence canadienne d'inspection des aliments et ses partenaires, dont le Centre, ont mis en place le Système canadien de surveillance de l'influenza aviaire à déclaration obligatoire chez les oiseaux domestiques. La mise en œuvre de ce système de surveillance accrue se fait de manière continue pour répondre aux obligations commerciales du Canada sur la scène internationale. Le Centre y participe en tant que laboratoire du Réseau canadien de surveillance zoosanitaire lors d'une suspicion clinique d'influenza aviaire à déclaration obligatoire et par l'entremise d'une surveillance passive rehaussée chez les oiseaux d'élevage malades ou morts soumis pour diagnostic à ses laboratoires de pathologie animale.

Services offerts par la centrale de signalement

Le Centre a poursuivi ses activités par l'intermédiaire de sa centrale de signalement, toujours en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Services Québec. Cette collaboration a généré 10 622 appels logés et traités à cette centrale pour la surveillance de l'influenza aviaire, l'obtention d'information nécessaire au retrait du matériel à risque spécifié (MRS) et la surveillance de la rage du raton laveur.

Surveillance et contrôle de la rage du raton laveur

Le Centre, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère de la Santé et des Services sociaux ont poursuivi leurs efforts afin de surveiller et de contrôler la rage du raton laveur. Ces interventions sont justifiées du fait que la rage est une maladie infectieuse incurable et mortelle pouvant affecter le système nerveux des mammifères, y compris les humains.

Au cours de deux opérations de prévention, près d'un million d'appâts vaccinaux ont été distribués sur un territoire de 9 000 km^2.

Au total, 32 animaux sauvages (26 ratons laveurs et 6 mouffettes) ont été confirmés comme étant infectés par la souche virale de la rage du raton laveur. Aucun animal domestique n'a été identifié comme étant contaminé par ce virus. Le Centre a rempli son mandat à cet égard puisque des renseignements ont été communiqués aux médecins vétérinaires et aux producteurs agricoles tout au cours de la saison afin de les informer de l'évolution de la situation.

Prévention et contrôle de la paratuberculose

Le Centre a poursuivi ses interventions dans le cadre du Programme volontaire de prévention et de contrôle de la paratuberculose au Québec. Au 31 mars 2009, ce programme comptait plus de 1 000 inscriptions. Rappelons que cette maladie affecte principalement les bovins et qu'elle peut avoir des conséquences néfastes dans les troupeaux affectés.

En 2008-2009, quelque 830 cultures de fèces ont été réalisées pour la recherche de l'agent responsable de la maladie. De ce nombre, 163 ont été faites à partir d'échantillons fournis par les producteurs inscrits au Programme, ce qui démontre l'importance d'impliquer les intervenants du milieu.

Le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec a aussi analysé quelque 636 échantillons dans le cadre d'un projet de recherche sur la paratuberculose réalisé par la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Parmi toutes ces analyses, 27 échantillons ont été trouvés positifs. La détection de ces cas positifs permet aux médecins vétérinaires traitants de confirmer la présence de cette maladie dans les troupeaux et de faire aux producteurs les recommandations appropriées en matière de contrôle et de gestion, afin de diminuer la prévalence et la propagation de cette maladie et d'en réduire les impacts négatifs dans les troupeaux.

Identification des microorganismes pathogènes en santé animale

Dans un autre volet de surveillance, le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale de Saint-Hyacinthe a mis en place un laboratoire utilisant une technologie nouvelle pouvant mener à la découverte et à l'identification des bactéries pathogènes inconnues ainsi que des bactéries difficiles à identifier au moyen des tests biochimiques traditionnels. Des compléments au développement de cette technologie restent à venir. Au total, dix souches ont été identifiées de cette manière.

Maladies des abeilles

Un nouveau pathogène pouvant être dommageable pour la qualité du miel, puisqu'il peut entraîner sa fermentation, a été diagnostiqué à l'automne 2008 chez les abeilles domestiques sur le territoire québécois. En collaboration avec l'industrie, diverses mesures de contrôle, dont des activités de dépistage, ont donc été mises en place par le Centre. Une enquête a aussi été réalisée pour déterminer le statut sanitaire des abeilles domestiques québécoises au regard de certaines maladies. Cette enquête qui a permis l'analyse de 53 échantillons a révélé que ces pathogènes sont très présents au Québec tout comme dans d'autres provinces canadiennes.

Activités relatives à l'antibiorésistance prévues annuellement dans le plan d'action et communication des résultats

Bilan annuel des résultats du programme de surveillance de l'antibiorésistance

Dans le cadre du bilan des activités liées à la surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens des bactéries d'origine animale et alimentaire, les interventions suivantes méritent d'être soulignées :

- la mise à jour des méthodes d'évaluation de sensibilité utilisées dans les laboratoires participant à la surveillance de l'antibiorésistance ;
- la communication orale et écrite des résultats de la surveillance aux intervenants de la santé animale et de la santé publique ;
- la diffusion du sommaire des activités de surveillance sur la vitrine externe du Ministère ;
- la création d'un groupe de travail sur la prévention de l'antibiorésistance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques en septembre 2008. Son mandat est d'établir des priorités et d'élaborer un plan d'action qui tienne compte des recommandations du Sous-groupe de travail sur l'antibiorésistance. Ces recommandations visent à contrer ce phénomène ainsi qu'à favoriser et à contrôler l'utilisation judicieuse des agents antimicrobiens.

La poursuite et le renforcement des activités du Centre au regard de l'antibiorésistance montre sa volonté de suivre les recommandations de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

OBJECTIF 5

Améliorer notre capacité d'intervention en situation de crise sanitaire

INDICATEURS	CIBLES 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Identification permanente des animaux	Autres espèces identifiées conformément au plan retenu	Cervidés identifiés	Se référer au texte du rapport annuel de gestion	Se référer au texte du rapport annuel de gestion
Traçabilité des aliments	Filières tracées conformément au plan retenu	Se référer au texte ci-dessous	Se référer au texte du rapport annuel de gestion	Se référer au texte du rapport annuel de gestion
Disponibilité d'un plan d'urgence pour la gestion de crises sanitaires	Un exercice effectué	Réalisation d'un exercice	Réalisation d'un exercice	Exercice réalisé

En 2008-2009, en collaboration avec Agri-Traçabilité Québec (ATQ), le Centre a poursuivi ses efforts pour développer des systèmes efficaces d'identification des animaux et de traçabilité dans le secteur agroalimentaire.

Il a maintenu sa participation aux rencontres réunissant les gouvernements et l'industrie pour ce qui est de la traçabilité. Cela lui a permis de promouvoir le modèle québécois de traçabilité et d'exercer un leadership auprès de ses partenaires dans l'objectif d'implanter des normes soutenant le développement d'un système canadien en cette matière. En plus d'accueillir une mission du Brésil pour discuter, entre autres, de traçabilité, le Centre a fait partie de l'équipe canadienne ayant participé à la conférence internationale de l'Organisation mondiale de la santé animale sur l'identification et la traçabilité des animaux sous le thème « De l'étable à la table », tenue en 2009 à Buenos Aires.

Identification permanente des animaux

Traçabilité des cervidés

Avec la complicité de ses partenaires, le Centre a poursuivi les travaux ayant trait au plan d'action 2006-2010 de même qu'à l'identification et à la traçabilité des cervidés. Ainsi, des modifications ont été apportées au Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux afin d'y inclure les animaux de la famille *Cervidæ*. Le règlement révisé, qui est entré en vigueur le 26 février 2009, décrit les obligations des acteurs concernés par la traçabilité des animaux. Ainsi, les propriétaires de cervidés, tout comme ceux de bovins et d'ovins, doivent dorénavant identifier leurs animaux. Les déplacements des cervidés ainsi que ceux des bovins et des ovins sont colligés dans une base de données gérée par Agri-Traçabilité Québec.

Traçabilité des porcs

En collaboration avec le secteur porcin québécois, le Centre a poursuivi les travaux relatifs à l'élaboration d'un projet de règlement destiné à mettre en œuvre un système d'identification et de traçabilité des porcs.

Traçabilité des aliments

Comme pour la traçabilité des animaux, le développement de la traçabilité des aliments est réalisé avec nos partenaires.

La Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) prévoit l'obligation pour les exploitants d'entreprises agroalimentaires de se doter d'un système de traçabilité conforme aux exigences réglementaires, afin de retirer ou de rappeler rapidement un aliment qui représente un risque pour la santé.

En 2006-2007, il a été convenu avec nos partenaires que la portée des travaux sur la traçabilité des aliments serait restreinte à celle des viandes bovines. Un projet de règlement sur la traçabilité des viandes bovines destinées à la consommation humaine a alors été élaboré. L'orientation réglementaire retenue présente des difficultés sur le plan pancanadien en raison des exigences provinciales différentes pour des entreprises à vocation identique.

Traçabilité des œufs de consommation

Des travaux sont en cours relativement au développement d'une réglementation inhérente à la traçabilité dans la filière des œufs de consommation. Un dossier opérationnel portant sur les poules pondeuses a été réalisé en 2008-2009. De plus, le Centre a amorcé des travaux pour définir les principes et les éléments de la traçabilité des œufs de consommation, de la ferme à la table.

Traçabilité des végétaux

Depuis décembre 2006, un groupe de travail élabore les premiers principes et les protocoles de l'instauration de la traçabilité dans le secteur des fruits et légumes. Ce comité est constitué de membres des différentes fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles, de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et du Centre. En 2008-2009, les travaux du projet pilote relatif à la traçabilité de la laitue de serre et de champ se sont poursuivis.

Disponibilité d'un plan d'urgence pour la gestion de crises sanitaires

Un exercice effectué

Le Centre a maintenu ses activités liées à la gestion des crises sanitaires susceptibles de survenir sur le territoire québécois. Le travail de veille et de réseautage s'est poursuivi et le Centre a participé à l'exercice de l'équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, qui consistait en une simulation de l'apparition de l'influenza aviaire en territoire québécois. Cet exercice d'envergure a permis de mettre à l'épreuve en situation réelle les plans d'urgence instaurés dans le secteur de l'industrie aviaire.

Afin d'améliorer les interventions en santé animale et de bénéficier de l'expertise de partenaires étrangers, le Centre a poursuivi le travail entamé dans le cadre du Forum de coopération et de partenariat franco-québécois sur la sécurité alimentaire. Ainsi, une seconde mission s'est déroulée en octobre 2008. Celle-ci avait pour objectif de favoriser les échanges entre les gouvernements français et québécois, les acteurs des diverses filières et les différents partenaires pouvant être impliqués dans la gestion d'une crise sanitaire et les systèmes de biosécurité, en prenant pour exemple la filière avicole.

Par ailleurs, à la suite de l'éclosion de listériose associée aux fromages qui a sévi au Québec en 2008-2009, le Centre a amorcé l'élaboration d'un plan de gestion des situations exceptionnelles en ce qui concerne la salubrité des aliments.

Les travaux du Centre en matière de gestion de crise lui ont permis de consolider les liens avec ses partenaires en plus d'améliorer et de mettre à jour son plan d'urgence en cette matière.

ORIENTATION 2

Responsabiliser les entreprises quant à la maîtrise des risques pour la santé

Année après année, les consommateurs peuvent avoir confiance en la qualité des services offerts par les quelque 74 680 établissements répartis dans toutes les régions du Québec, c'est-à-dire, plus précisément, les 15 319 établissements du secteur de la production, les 3 273 entreprises de transformation, les 2 833 distributeurs, les 50 715 entreprises de vente au détail, les 2 422 établissements inspectés relativement à la santé animale et les 115 entreprises de récupération d'aliments impropres à la consommation humaine.

La responsabilisation des gestionnaires des entreprises bioalimentaires en ce qui a trait à la maîtrise des risques pour la santé constitue un défi constant pour le Centre.

Cette maîtrise des risques pour la santé est partagée entre le gouvernement, les établissements alimentaires et les consommateurs. Les résultats présentés à l'objectif 6 sont à la mesure des efforts concertés du gouvernement et des établissements alimentaires au nom de la responsabilisation relative à la maîtrise des risques pour la santé. Or, le Québec exerce un leadership sur ce plan et il est reconnu pour ses normes élevées en matière de salubrité et d'innocuité des aliments.

Depuis quelques années, les interventions du Centre sont adaptées à chaque entreprise, selon son degré de responsabilisation et le niveau de maîtrise des risques reliés à ses activités, de manière que ses efforts soient concentrés sur les établissements qui présentent un plus grand risque pour la santé. Le Centre déploie des efforts considérables afin que certains établissements alimentaires maîtrisent davantage leurs activités.

En fait, le gouvernement demeure le gardien ultime de la sécurité et de la santé du public au regard de la maîtrise des risques alimentaires. À cet égard, pour favoriser une bonne compréhension de ses actions, le Centre présente ci-après une brève description de quelques activités reliées à ses interventions visant l'offre d'aliments sains à la population.

Le personnel inspecteur, y compris celui de la Ville de Montréal[2], a effectué 65 872 inspections et répondu à 6 409 plaintes. Ces interventions ont conduit à la remise de 8 338 avis de non-conformité ainsi que de 1 314 constats et rapports d'infraction. De plus, un total de 87 047 analyses portant sur la vérification de l'innocuité et de la qualité des aliments ont été réalisées à partir des prélèvements effectués par ce personnel.

2. Les données de la Ville de Montréal couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2008.

Ces analyses permettent de confirmer que les aliments ne représentent pas de risque pour la santé ou, le cas échéant, de mettre en place les mesures appropriées (exemple : rappels d'aliments) pour corriger les problèmes décelés. Lorsque des produits alimentaires représentent un risque pour la santé, ils sont retirés du marché. La responsabilité de procéder à un rappel d'aliment incombe à l'exploitant, tandis que le Centre doit, pour chaque rappel, vérifier son efficacité afin de s'assurer que les aliments visés ont bel et bien été retirés de tous les points de vente au Québec.

À cet effet, le Centre a demandé 85 rappels d'aliments et vérifié l'efficacité de la procédure pour 102 autres rappels alimentaires effectués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur le territoire du Québec.

De plus, des communiqués de presse sont diffusés, invitant les consommateurs à se montrer vigilants lorsqu'ils consomment ou manipulent les aliments visés, dans le but de prévenir les allergies et les toxi-infections alimentaires. Il est à noter que, conformément à la convention d'imputabilité et de performance du Centre, la communication du risque auprès des clientèles et des citoyens constitue un engagement important. De ce fait, le Centre a l'obligation de divulguer précisément tous les paramètres permettant aux consommateurs de bien identifier l'aliment visé par le rappel.

Durant la dernière année, a eu lieu un important rappel de fromages lors de l'éclosion de listériose survenue au Québec. En effet, une mesure exceptionnelle a touché plus de 300 détaillants québécois et a visé tous les produits coupés et ayant été exposés aux fromages contaminés provenant de deux usines québécoises. Treize communiqués ont été émis à l'intention de la population par le Ministère dans le cadre de cette éclosion.

OBJECTIF 6

Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires

INDICATEURS	CIBLES 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Pourcentage de situations nécessitant une intervention prioritaire constatées pour lesquelles une action est réalisée à l'intérieur des délais prescrits, et ce, pour tous les délais	Modification du système d'identification et de contrôle des situations nécessitant une intervention prioritaire vers un programme qui vise une plus grande responsabilisation des entreprises	Phase de consolidation du programme de gestion des risques supérieurs	Élaboration et mise en place d'un programme de gestion des établissements à risques supérieurs	73,4 %
Pourcentage d'établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de douze mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »	50,0 %	79,3 %	82,6 %	77,9 %
Pourcentage d'établissements ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »	95,0 %	96,0 %	95,8 %	95,8 %

Pourcentage de situations nécessitant une intervention prioritaire constatées pour lesquelles une action est réalisée à l'intérieur des délais prescrits, et ce, pour tous les délais

Le Centre veut exercer un leadership afin d'amener les établissements, spécialement ceux qui présentent un risque élevé, à se responsabiliser davantage. Il a révisé le système d'identification et de contrôle des situations exigeant une intervention prioritaire. Le programme de gestion des risques supérieurs est actuellement en phase de consolidation, ce qui permettra d'en optimiser le niveau de performance. Sa mise en œuvre, y compris la formation des inspecteurs, s'est poursuivie durant l'année. Dans le cadre de ce programme, le Centre réalise des interventions adaptées, progressives et rigoureuses en matière de sécurité des aliments.

Pourcentage d'établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de douze mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »

Puisque l'absence totale de risque n'existe pas, un des principaux objectifs du Centre est de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'établissements se situent dans les catégories de charge de risque considérées comme inférieures, soit les catégories « faible », « faible-moyenne » et « moyenne », et qu'ils demeurent dans ces catégories.

Le Centre a constaté que 79,3 % des établissements qui présentaient un niveau de risque supérieur ont réussi à améliorer leur maîtrise à cet égard, car ils sont passés à des catégories de risque inférieures.

Le Centre est fier de ces résultats puisqu'ils reflètent d'abord les efforts déployés par les établissements pour mieux maîtriser leurs risques. Ces résultats témoignent aussi des efforts importants investis par le Centre en vue de contribuer à maintenir ce niveau de performance, ce qui se traduit par des activités d'inspection, d'information et de sensibilisation sur tout le territoire du Québec.

Pourcentage d'établissements ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »

En 2008-2009, 96 % des établissements présentaient une charge de risque « faible », « faible-moyenne » ou « moyenne », ce résultat étant comparable à ceux des deux années précédentes.

La distribution complète des établissements en fonction de leur charge de risque sur trois ans est présentée au graphique suivant. On peut y observer une stabilité de la maîtrise du risque dans les établissements alimentaires pour le groupe constitué des catégories de risque « faible », « faible-moyenne » et « moyenne ».

Distribution des établissements en fonction de leur charge de risque

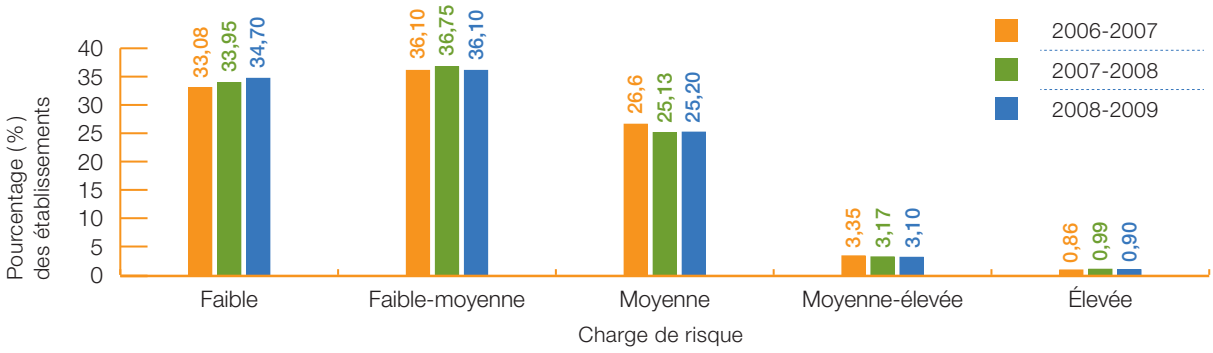

En vue de perfectionner les outils de gestion des risques des établissements alimentaires, deux modifications au Règlement sur les aliments ont fait l'objet d'une publication à la *Gazette officielle du Québec* en 2008 : la première concernant le secteur des produits laitiers et leurs succédanés, et la seconde rendant obligatoire la formation en hygiène et salubrité pour les gestionnaires d'établissements alimentaires et les manipulateurs d'aliments.

Par ailleurs, dans le cadre des activités de développement législatif et réglementaire du Centre, le projet de loi nº 4, intitulé *Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité et modifiant la Loi sur les produits alimentaires*, a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 mars 2009 et le processus législatif s'est poursuivi en 2009. Un des objectifs visés est d'assurer la santé de la population en intensifiant les contrôles relatifs à la salubrité des viandes produites dans ces établissements.

Dans un objectif d'optimisation des façons de faire, l'inspection des établissements alimentaires s'effectuera dorénavant avec l'utilisation d'une nouvelle technologie. En effet, le projet Hermès amorcé en 2005, qui vise à doter les inspecteurs d'ordinateurs portables, est en cours d'implantation. La technologie informatique sera utilisée par plus de 200 employés dédiés aux activités d'inspection. Ce projet structurant favorisera une uniformisation et une harmonisation des processus d'inspection, en vue d'améliorer l'efficience des activités d'inspection et, de ce fait, d'améliorer les standards de qualité et la disponibilité des données relatives à la gestion du risque pour la santé.

LA CONFIANCE DE LA POPULATION

Défi : L'affirmation de notre leadership

ORIENTATION 3

Assurer le développement continu des compétences

OBJECTIF 7

Fournir au personnel les moyens de mettre à jour ses compétences

INDICATEURS	CIBLES 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Pourcentage de membres du personnel ayant participé à au moins une activité de perfectionnement	80,0 %	Se référer au texte ci-dessous	84,6 %	87,1 %
Pourcentage de la masse salariale consacrée au perfectionnement	2,0 %	Se référer au texte ci-dessous	4,7 %	4,1 %

L'évolution rapide des technologies et l'émergence de nouveaux risques en matière de sécurité des aliments et de santé animale requièrent une expertise spécialisée de la part du personnel du Centre. Celui-ci a donc entrepris une démarche de gestion des compétences afin d'assurer le transfert des savoirs et des connaissances stratégiques. Le contexte de modernisation de l'État et la perspective des départs massifs à la retraite confirment l'à-propos de cette initiative.

Pourcentage de membres du personnel ayant participé à au moins une activité de perfectionnement

La compilation des données relatives aux formations dispensées dans le cadre des activités de perfectionnement n'a pas été effectuée pour l'année 2008-2009, et ce, pour des raisons d'efficience. Ainsi, le pourcentage de membres du personnel ayant participé à au moins une activité de perfectionnement n'a pas été calculé.

Le perfectionnement du nouveau personnel inspecteur du Centre s'est poursuivi, notamment par l'offre de séances de formation sur la communication du risque et le risque chimique. Des plans de développement de compétences reliés à des secteurs spécifiques, tels les produits carnés et les produits laitiers, ont été actualisés. Ces activités ont été réalisées en collaboration avec des écoles spécialisées, soit la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal pour les formations sur l'hygiène des viandes et l'Institut de technologie agroalimentaire pour les formations sur la pasteurisation du lait.

Pourcentage de la masse salariale consacrée au perfectionnement

Étant donné qu'aucune donnée relative aux coûts de formation n'a été compilée, le pourcentage de la masse salariale consacrée au perfectionnement en 2008-2009 n'a pas été calculé.

ORIENTATION 4

Informer le consommateur afin qu'il fasse des choix alimentaires éclairés

OBJECTIF 8

Sensibiliser les consommateurs aux bonnes pratiques de manipulation des aliments, aux risques de toxi-infections alimentaires et de zoonoses de même qu'à l'importance de les déclarer

INDICATEURS	RÉSULTATS 2008-2009	CIBLES 2007-2008
Évolution du nombre de toxi-infections alimentaires déclarées et survenues au domicile du consommateur	Se référer au tableau ci-dessous	Comparaison des données sur trois années
Évolution du nombre de zoonoses déclarées	Se référer au tableau ci-dessous	Comparaison des données sur trois années

Le Centre effectue la surveillance des toxi-infections alimentaires et des zoonoses qui lui sont signalées.

Évolution du nombre de toxi-infections alimentaires déclarées et survenues au domicile du consommateur

En 2008-2009, les déclarations provenaient principalement de deux sources : du réseau de la santé publique (51,7 %) et des consommateurs (46,3 %). Tous les cas de toxi-infections alimentaires signalés font rapidement l'objet d'une enquête de la part du personnel inspecteur. Cette enquête vise à déterminer la cause des toxi-infections alimentaires déclarées, à apporter les correctifs nécessaires afin de prévenir l'apparition de nouveaux cas et à sensibiliser les exploitants et les manipulateurs d'aliments aux bonnes pratiques assurant l'innocuité des aliments.

Cette année, 48,1 % des cas de toxi-infections sont survenus au domicile du consommateur, notamment pour des aliments achetés qui ne sont pas nécessairement préparés, manipulés ou entreposés adéquatement. D'ailleurs, en 2008-2009, 79,1 % des aliments responsables d'une toxi-infection alimentaire survenue à domicile provenaient d'un détaillant en alimentation, ce qui représente une augmentation de 13 % par rapport à 2007-2008.

Évolution du nombre de toxi-infections alimentaires déclarées survenues au domicile des consommateurs

L'évolution du nombre de toxi-infections alimentaires déclarées et survenues au domicile du consommateur indique une légère tendance à la hausse au cours des dernières années. Toutefois, en proportion, cette évolution se maintient depuis au moins trois ans :

2008-2009 : 48,1 %
2007-2008 : 47,8 %
2006-2007 : 46,6 %

Dans le but de diminuer l'incidence des toxi-infections alimentaires, des efforts importants sont investis par le Centre. En voici quelques exemples :

- Le personnel du Centre rencontre des élèves des écoles primaires afin de les sensibiliser, dès le jeune âge, aux bonnes pratiques d'hygiène à adopter à la maison ainsi qu'aux techniques sécuritaires de préparation, de cuisson et de conservation des aliments.
- Des événements spéciaux sont organisés dans des lieux publics afin de sensibiliser les consommateurs aux bonnes pratiques de manipulation, de préparation et d'entreposage des aliments afin de réduire les risques d'être victime d'une toxi-infection alimentaire.
- Des activités d'information, des publications et une campagne publique sont développées et diffusées par le Centre. Elles visent à joindre un plus grand nombre possible de consommateurs afin de leur fournir l'information requise pour qu'ils puissent mieux gérer les risques alimentaires, contribuant ainsi à une diminution possible du nombre de toxi-infections.

Plusieurs pathogènes sont à l'origine de ces toxi-infections. À titre informatif, le texte qui suit présente la situation en 2008-2009 concernant spécifiquement la maladie du hamburger et l'épisode de la listériose qu'ont connu certains fromages québécois.

La maladie du hamburger (E. coli O157 : H7)

Au cours des deux dernières années, le nombre de déclarations de toxi-infections alimentaires associées à la maladie du hamburger a été assez stable. Le tableau suivant indique le nombre de cas rapportés depuis 2000 jusqu'au 31 mars 2009 :

Nombre d'épisodes de toxi-infections alimentaires dues à la bactérie *E. coli O157 : H7* et rapportées au CQIASA

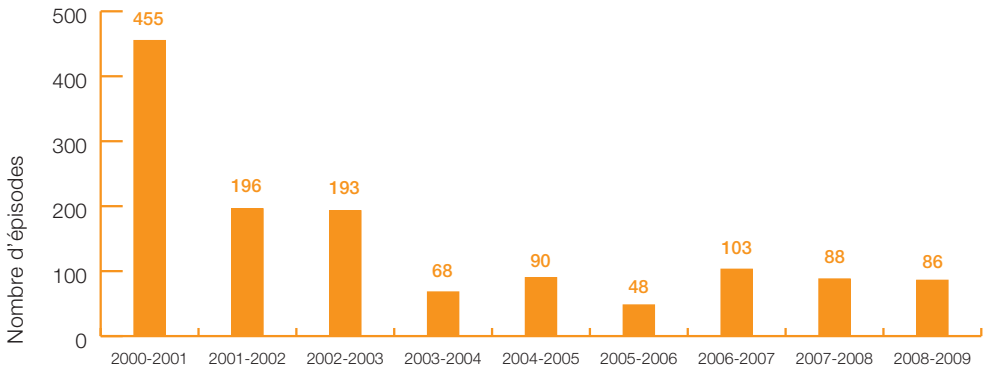

Une campagne publique tenue annuellement permet de rappeler aux consommateurs les précautions à prendre durant la préparation, la manipulation et la consommation des viandes hachées.

La listériose dans certains fromages

À l'automne 2008, le Québec a connu le plus important épisode de toxi-infections alimentaires reliées à la présence de la bactérie *Listeria monocytogenes* dans certains fromages. L'éclosion de listériose est officiellement terminée depuis le 29 janvier 2009 et le bilan sommaire du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) fait état de 38 personnes malades ayant toutes nécessité une hospitalisation. Parmi ces cas se trouvaient :

- 13 femmes enceintes, dont 11 ont accouché prématurément ;
- 5 nouveau-nés atteints par la bactérie *Listeria monocytogenes* ;
- 2 décès survenus chez des individus âgés de 70 à 79 ans ou de 80 à 89 ans ;
- 3 décès périnataux.

L'évidence d'une contamination croisée comme mode de propagation de la listériose est apparue lors des enquêtes effectuées par le personnel inspecteur du Centre. En effet, la présence de la bactérie *Listeria monocytogenes* avait été décelée dans des fromages coupés au détail et sur des surfaces étant entrées en contact avec les fromages (couteaux, planches à découper, etc.). L'investigation chez les fabricants qui approvisionnent en fromages les détaillants a démontré la présence de la bactérie dans deux usines de transformation.

Ainsi, cette situation exigeait de prendre des mesures exceptionnelles pour protéger rapidement la santé des consommateurs. Les 5 et 6 septembre 2008, un important rappel d'aliments touchait plus de 300 détaillants au Québec et visait tous les produits coupés, exposés aux fromages contaminés incriminés. À la suite de cette opération, une diminution drastique des cas de listériose signalés au MSSS a été constatée.

Cette opération a eu des impacts importants dans le secteur des fromages fins du Québec. Ainsi, le Ministère rendait public, le 3 octobre 2008, un plan de développement et de croissance du secteur des fromages fins. Développé en collaboration avec les représentants de l'industrie, ce plan prévoit cinq mesures, dont deux sont sous la responsabilité du Centre :

- un programme temporaire de dépistage et de prévention dans les usines fabriquant des fromages au lait cru et thermisé. Le Centre accompagne les fabricants de fromages par des prélèvements ainsi que des analyses en laboratoire ;
- le développement de guides sur les bonnes pratiques d'hygiène en collaboration avec les intervenants de l'industrie. D'ailleurs, un comité qualité regroupant des membres de chacun des maillons de la filière fromagère québécoise est également en place pour élaborer des mesures en vue d'assurer la mise en marché des produits sécuritaires.

Cette éclosion de listériose a suscité un examen approfondi des mesures en place au Centre et des pistes d'amélioration ont été identifiées. Elles concernent, entre autres :

- la création d'une cellule de crise officielle et d'un plan de gestion des situations exceptionnelles en innocuité des aliments ;
- les moyens de communication avec la clientèle inspectée et le public (meilleure utilisation du site Internet du Ministère) ;
- une formation sectorielle spécialisée pour certains inspecteurs dans chacune des directions régionales de l'inspection des aliments du Centre.

Depuis cet épisode de listériose, le Centre s'est inscrit dans une démarche de changement destinée à améliorer ses façons de faire. D'ailleurs, une enquête sur le sujet a été menée par le Protecteur du citoyen et son rapport a été déposé en juin 2009. Le suivi des recommandations et des mesures mises en place se trouve sur le site Internet du Ministère.

Évolution du nombre de zoonoses déclarées

Le MAPAQ, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut national de santé publique et les directions de santé publique, a poursuivi ses activités relatives à l'Entente de collaboration et de communication de renseignements concernant la prévention, la vigie, la surveillance et le contrôle des zoonoses. Les zoonoses sont des maladies transmissibles des animaux aux humains.

Le diagramme suivant montre le nombre d'enquêtes relatives à des zoonoses déclarées pour les trois dernières années.

Évolution du nombre d'enquêtes relatives à des zoonoses

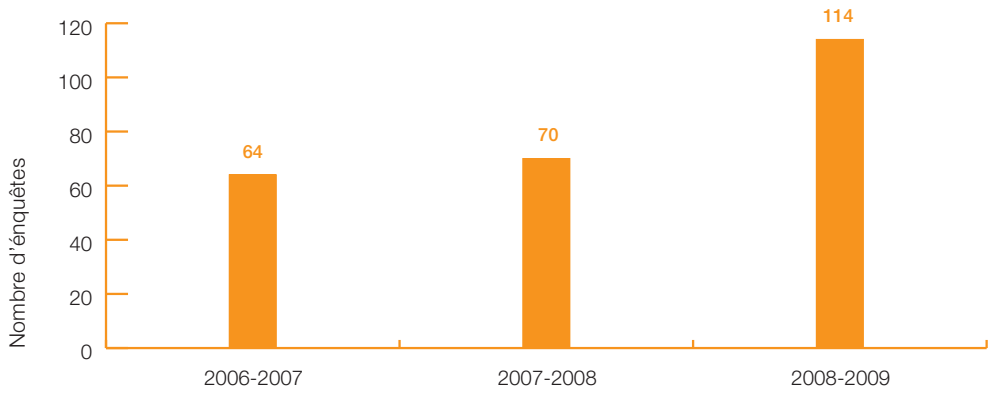

Comme l'indique le diagramme ci-dessus, nous constatons que le nombre d'enquêtes relatives à des zoonoses a augmenté de plus de 60 % en 2008-2009. Cette augmentation est probablement due à la signature de la nouvelle Entente de collaboration et de communication de renseignements concernant la prévention, la vigie, la surveillance et le contrôle des zoonoses, et aux formations qui ont suivi, lesquelles visaient essentiellement à sensibiliser les intervenants du domaine à l'importance de signaler les cas de zoonoses.

Répartition des enquêtes de zoonoses selon la maladie

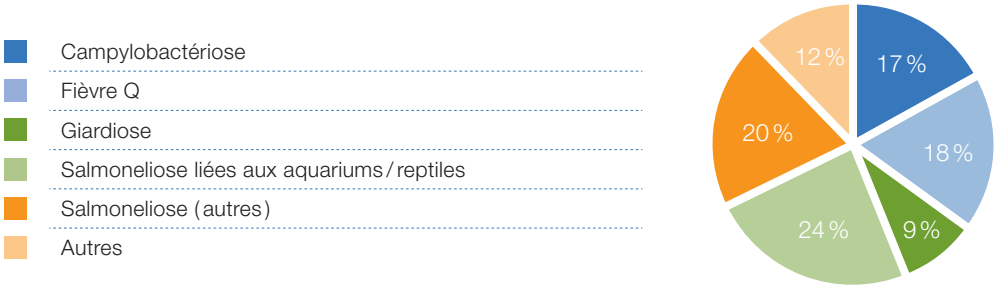

De plus, 197 enquêtes ont été réalisées mais cette fois à la suite de la détection d'agents potentiels de zoonose. Ceux-ci sont isolés à partir d'échantillons d'origine animale soumis par des vétérinaires. Ces enquêtes, effectuées par le Centre, ont permis de recommander aux médecins vétérinaires praticiens et aux producteurs concernés les actions nécessaires pour éviter la transmission de ces agents aux humains par des contacts avec les animaux concernés.

OBJECTIF 9

Maintenir le taux de satisfaction de la clientèle en matière de santé animale et d'innocuité des aliments

INDICATEURS	CIBLES 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	2007-2008	2006-2007
Taux de satisfaction de la clientèle révélé par un sondage annuel	96,0 %	Se référer au texte ci-dessous	Se référer au texte du rapport annuel de gestion du CQIASA	Se référer au texte du rapport annuel de gestion du CQIASA
Pourcentage du budget total[1] consacré à la promotion de la sécurité des aliments et de la santé animale	2,0 %	1,7 %	2,3 %	2,7 %

1. Pourcentage du budget de fonctionnement et de rémunération.

Taux de satisfaction de la clientèle révélé par un sondage annuel

C'est au cours de l'année 2006-2007 que le Centre a mesuré le taux de satisfaction de sa clientèle en s'associant à l'enquête multiservice coordonnée par le Secrétariat du Conseil du trésor. Les résultats ont été publiés dans le rapport annuel de gestion 2006-2007 du Centre. Ce sondage a permis d'évaluer les services offerts par le Centre au regard du service d'inspection des aliments sur l'ensemble du territoire québécois, y compris par la ville de Montréal.

Par ailleurs, dans le souci de considérer les attentes de la population dans ses interventions, le Ministère réalise des sondages sur l'*Étude des perceptions de la population du Québec à l'endroit du bioalimentaire et du MAPAQ*. Le plus récent sondage a été effectué en mars 2009. Les citoyens ont alors exprimé leurs centres d'intérêt, leurs attentes et leurs perceptions concernant divers aspects.

Le taux de satisfaction en matière de santé animale et d'innocuité des aliments est en relation avec la sécurité perçue des aliments vendus au Québec. Bien que la listériose soit l'élément ayant le plus retenu l'attention dans l'actualité récente en matière d'alimentation, 88 % des gens interrogés sont d'accord pour dire que les aliments mis en vente au Québec sont sécuritaires. En 2007, en 2006 et en 2004, les pourcentages étaient de 95 %, de 91 % et de 87 %. Les trois quarts des personnes interrogées ont dit qu'elles avaient plus confiance en des produits alimentaires provenant du Québec qu'en ceux d'autres origines.

Pourcentage du budget total consacré à la promotion de la sécurité des aliments et de la santé animale

Les diverses activités de communication ayant pour objectif de promouvoir la sécurité des aliments et la santé animale représentent 1,7 % des dépenses liées aux budgets de rémunération et de fonctionnement.

Pour remplir la partie de son mandat qui porte sur la promotion de la sécurité des aliments et de la santé animale, le Centre contribue activement à communiquer les risques et à informer correctement les consommateurs concernant les bonnes pratiques de manipulation des aliments et tout ce qui entoure la santé animale, sans oublier les saines habitudes alimentaires.

Le lancement estival de la campagne annuelle *Beau ! Bon ! Bien cuit ! Bye-bye bactéries !* a eu lieu en présence du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et des acteurs de l'industrie agroalimentaire. Cette activité permet de sensibiliser les consommateurs à l'importance de manipuler adéquatement les viandes hachées pour prévenir la maladie du hamburger. Les chiffres observés montrent à quel point cette campagne d'intérêt public, assortie de précieux conseils, donne des résultats très concrets : les cas signalés de maladie du hamburger sont passés de 455 en 2000 à 86 en 2008-2009.

Toujours dans le but de promouvoir la sécurité des aliments, le Centre a été présent à divers salons, expositions ou festivals. Le personnel du Centre a également participé aux émissions *Par-dessus le marché* et *L'épicerie,* où les sujets traités étaient, notamment, *Le tartare, Les sushis, Les planches à découper, Les méchouis, Les rappels de produits*, de même que *L'emballage d'aliments dans des contenants réutilisables*.

D'autre part, pour sensibiliser les plus jeunes à l'importance d'adopter de saines habitudes alimentaires, un second volet a été ajouté à la trousse *Mes aliments, j'en prends soin.* Tandis que le premier volet traite de la sécurité des aliments, les activités proposées dans le second volet permettent aux enseignants des 2e et 3e cycles du primaire d'aborder en classe diverses facettes d'une bonne alimentation tout en stimulant l'intérêt des élèves. Un concours a d'ailleurs été lancé par l'entremise d'un site Internet spécialement conçu pour cette clientèle. Ce concours vise la promotion de la trousse et permet aux gagnants de découvrir la face cachée de la production d'aliments et de l'élevage d'animaux de ferme.

Par ailleurs, 187 rencontres de sensibilisation aux bonnes pratiques de manipulation des aliments ont été tenues dans 261 entreprises. Cette activité visait l'amélioration des comportements quant à la maîtrise des risques alimentaires et a permis de sensibiliser près de 2 400 participants cette année.

Le Centre a aussi produit des documents d'information destinés aux consommateurs et aux exploitants. Pour l'année visée, un total de 350 707 documents ont été distribués à différentes clientèles, notamment dans le milieu scolaire, le milieu de la santé et les bureaux régionaux d'inspection des aliments, ainsi qu'aux formateurs en hygiène et salubrité des aliments. Il est à noter qu'en raison de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation concernant la formation obligatoire en hygiène et salubrité des aliments, le nombre de documents distribués aux formateurs a connu une forte hausse cette année : il constitue d'ailleurs à lui seul presque le tiers des envois pour le dernier trimestre.

Répartition des documents distribués dans divers guichets en 2008-2009

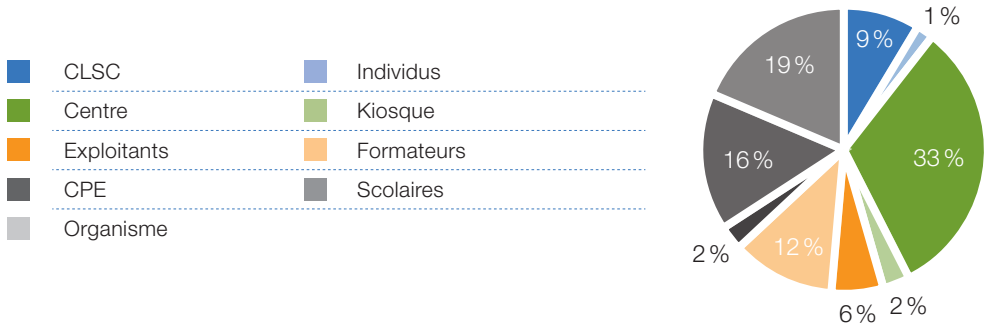

Du côté de la santé animale, trois communiqués portant sur le bien-être animal, la traçabilité et l'amélioration de la santé et du bien-être animal ont permis de renseigner la population sur les actions prises par le Centre dans ces dossiers.

L'ensemble de ces activités vise à informer judicieusement les consommateurs, les exploitants, les partenaires et les divers intervenants du secteur bioalimentaire quant à l'importance de s'assurer de la sécurité des aliments et de la santé des animaux. Du même coup, ces clientèles sont sensibilisées au rôle qu'elles ont à jouer dans la gestion des risques pour la santé.

UNE ORGANISATION MODERNE AXÉE SUR LE PARTENARIAT

Défi : L'amélioration de nos façons de faire

ORIENTATION 5

Améliorer la prestation de services aux citoyens

OBJECTIF 10

Augmenter l'utilisation des services en ligne par nos clientèles

INDICATEUR	CIBLES 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	2007-2008	2006-2007
Pourcentage d'utilisateurs des services en ligne pour les sujets suivants				
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	60,0 %	61,2%	62,3 %	57,0 %
Permis	6,0 %	7,2%	5,0 %	4,8 %

Les médecins vétérinaires, qui interviennent auprès des producteurs agricoles dans le cadre du Programme d'amélioration de la santé animale au Québec, peuvent utiliser la voie électronique pour transmettre leurs réclamations d'honoraires au Centre.

Par ailleurs, le Centre incite sa clientèle à utiliser les services en ligne pour le renouvellement des permis de restauration et de vente au détail. Cette façon de faire réduit les coûts administratifs reliés à la prestation des services. En effet, le Centre fournit une grande quantité de services de manière traditionnelle : plus de 25 000 personnes ont reçu des informations après avoir appelé au numéro sans frais, 394 personnes se sont présentées aux bureaux pour faire une demande de permis, quelque 7 456 formulaires de demande de nouveaux permis ont été envoyés par courrier et 50 000 dépliants ont été distribués à des exploitants titulaires d'un permis au moment du renouvellement ou d'une nouvelle demande.

Pourcentage d'utilisateurs des services en ligne :
Programme d'amélioration de la santé animale au Québec
Sur les 469 vétérinaires inscrits au Programme, 287 d'entre eux, soit 61,2 %, utilisent les services en ligne pour transmettre leurs relevés d'honoraires. Le Centre encourage cette pratique puisqu'elle permet un paiement plus rapide que lorsque les relevés d'honoraires sont transmis par courrier.

Pourcentage d'utilisateurs des services en ligne : permis
Le pourcentage de permis de restauration et de vente au détail renouvelés au moyen des services en ligne était de 7,2 % en 2008-2009.

Par ailleurs, la procédure permettant d'avoir accès à ces documents sur le site de Services Québec a été complètement révisée afin de simplifier la tâche des utilisateurs.

OBJECTIF 11

Connaître le coût de revient associé à différents produits et services

INDICATEUR	CIBLE 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Nombre de catégories de produits et services dont le coût de revient est connu	Mise à jour des données relatives au coût de revient	Réalisé en 2006-2007	Réalisé en 2006-2007	Atteinte des objectifs concernant les activités suivantes : > Délivrance des permis > Analyses de laboratoire > Inspection permanente > Inspections

Nombre de catégories de produits et services dont le coût de revient est connu
Cet indicateur a été atteint en 2006-2007, comme en fait foi le tableau ci-dessus.

OBJECTIF 12

Poursuivre la révision des programmes pour améliorer les façons de faire

INDICATEURS	CIBLES 2007-2008	RÉSULTATS 2008-2009	RÉSULTATS 2007-2008	RÉSULTATS 2006-2007
Niveau de réalisation des étapes de révision du Programme d'amélioration de la santé animale au Québec	Aucune cible définie dans le plan d'affaires pour 2007-2008	Se référer au texte ci-dessous	Poursuite de la mise en œuvre	Mise en œuvre d'un modèle d'intervention
Niveau de réalisation des étapes d'amélioration du recouvrement des coûts des services d'inspection des aliments	Aucune cible	Se référer au texte ci-dessous	Se référer au texte ci-dessous	Entrée en vigueur de la tarification

Niveau de réalisation des étapes de révision du Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

Le Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) existe depuis près de 40 ans. Exclusif au Québec, il permet à tous les éleveurs d'ici d'avoir accès à des soins vétérinaires préventifs et curatifs et de bénéficier de médicaments vétérinaires au même coût.

Les partenaires ont signé et renouvelé l'entente relative à l'ASAQ en avril 2008. Cette entente sera valide pour les trois prochaines années. En collaboration avec ses partenaires, soit l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec, le Centre de distribution de médicaments vétérinaires et l'Union des producteurs agricoles, le Centre a poursuivi ses activités concernant cette entente.

Les résultats de cette entente de collaboration avec les partenaires montrent que 469 médecins vétérinaires étaient inscrits au Programme et qu'ils ont effectué plus de 214 000 visites d'ordre sanitaire. En ce qui concerne l'épidémiosurveillance, ils ont rempli 209 fiches de signalement de maladies pouvant mettre en péril la santé animale ou la santé publique. Parmi ces fiches, 119 ont donné lieu à des suivis. Cette augmentation annuelle du nombre de fiches de signalement remplies par les médecins vétérinaires praticiens traduit bien l'effet positif de la révision du Programme. En 2008-2009, quatre nouveaux médecins vétérinaires ont bénéficié du volet *Relève* de ce programme, s'ajoutant aux vingt autres qui reçoivent ce soutien depuis quelques années.

Niveau de réalisation des étapes d'amélioration du recouvrement des coûts des services d'inspection des aliments
Les travaux concernant la réalisation de la stratégie d'optimisation des activités d'inspection, adoptée en 2005 et visant à mieux protéger la santé de la population, se sont poursuivis.

Ainsi est entrée en vigueur une modification au Règlement sur les aliments rendant obligatoire la formation en hygiène et salubrité pour les gestionnaires d'établissements alimentaires et pour les manipulateurs d'aliments. La mise en application du Règlement s'échelonnera sur une période d'un an. Ils devront confier le contrôle de l'hygiène et de la salubrité à une personne titulaire d'une attestation de gestionnaire en la matière et une proportion minimale de manipulateurs d'aliments devront être formés.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Les ministères et organismes doivent faire état, dans leur rapport annuel de gestion, des moyens d'action mis en œuvre pour donner suite aux recommandations qui les concernent dans les rapports produits par le Vérificateur général du Québec.

Le rapport du Vérificateur général du Québec 2005-2006, tome I, chapitre 2, portant sur l'inspection des aliments, a été déposé à l'Assemblée nationale en juin 2006.

Le Centre a élaboré un plan d'action qui tient compte des recommandations que renferme ce rapport. Dans ses rapports annuels de gestion 2006-2007 et 2007-2008, le Centre a fait état de l'avancement des travaux au regard de ce plan.

Voici les éléments pour lesquels le Centre présente l'état d'avancement des travaux pour l'année 2008-2009.

Supervision des résultats d'inspection
Le Centre poursuit la mise en place de contrôles dans le secteur des viandes.

Respect des fréquences d'inspection
Le Centre axe ses efforts sur les établissements dont la catégorie de risque est supérieure. Il est à noter que des retards sont enregistrés dans les établissements dont le niveau de risque est inférieur.

Productivité du personnel
Au cours de la dernière année, le Centre a poursuivi ses efforts visant à doter les inspecteurs d'ordinateurs portables dans le but d'améliorer ses façons de faire. Ces travaux se déroulent bien et le système d'exploitation est maintenant développé. L'implantation de ce système dans une direction régionale (site pilote) puis auprès de l'ensemble du personnel d'inspection se fera au cours de l'année 2009-2010. L'utilisation d'une technologie informatique comme soutien au travail permettra d'améliorer l'efficience, d'optimiser et d'harmoniser les processus d'inspection.

Formation et harmonisation
Le perfectionnement du personnel d'inspection s'est poursuivi dans un objectif de coordination des façons de faire en ce qui concerne l'inspection des aliments par un exercice d'harmonisation supervisé par les chefs d'équipe et les gestionnaires.

Abattoirs exemptés de permis
Le Centre a poursuivi ses efforts dans le secteur des abattoirs et a préparé un projet de loi sur les abattoirs de proximité, dans le but de s'assurer que tous les abattoirs opérant au Québec soient dotés d'un permis émis par le Centre (voir l'objectif 6 du présent rapport).

Gestion des ententes (Ville de Montréal et gouvernement fédéral)
La gestion des ententes avec la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral se poursuivent selon les mêmes objectifs que ceux de 2007-2008.

Bilan de l'utilisation des marges de manœuvre

Dans le cadre d'une entente de gestion liée à sa convention de performance et d'imputabilité, le Centre bénéficie de certains allégements administratifs internes (avec l'accord du sous-ministre) et externes (dans le cadre d'une entente de gestion avec le Conseil du trésor) relativement à la gestion des ressources humaines, financières et matérielles. Le tableau suivant en fait état.

MARGES DE MANŒUVRE INTERNES	BILAN
> Autorisation de conserver les crédits résultant de la mesure spécifique de crédit au net et de les reporter au même programme budgétaire l'année suivante, aux conditions prévues à l'entente de gestion et au livre des crédits annuels.	> Les crédits résultant de la mesure de crédit au net pour l'exercice 2008-2009 ont été reportés à l'exercice 2009-2010. Les revenus associés au crédit au net utilisables en 2009-2010 sont de 477 500 $ pour les analyses de laboratoire et de 579 100 $ pour la délivrance de permis et d'autres sources de revenus.
> Autorisation de conserver les récupérations salariales dans le cadre des mesures d'aménagement du temps de travail de même que le solde des crédits non utilisés et de reporter, d'un exercice financier à l'autre, les crédits non utilisés aux conditions prévues à l'entente de gestion et au livre des crédits annuels.	> Les récupérations salariales dans le cadre des mesures d'aménagement du temps de travail ont été conservées par le Ministère. Au terme de l'exercice 2008-2009, aucun crédit non utilisé n'a été reporté.
> Autorisation d'embaucher du personnel occasionnel au-delà de l'effectif autorisé sous réserve du respect des disponibilités budgétaires.	> Cette marge de manœuvre a été utilisée au cours de l'année 2008-2009.
> Délégation de signature pour toute demande de personnel permanent ou occasionnel.	> Cet allégement relatif au processus décisionnel n'a pas été utilisé par le sous-ministre adjoint à la suite d'un décret du Conseil du trésor.
> Délégation de signature pour l'approbation de projets spécifiques.	> L'allégement relatif au processus décisionnel a été utilisé par le sous-ministre adjoint.
> Autorisation de recourir à la compagnie aérienne ou à l'agence de voyages de son choix, parmi les fournisseurs officiels du gouvernement, pour l'achat de billets d'avion.	> Cet allégement n'a pas été utilisé.

MARGES DE MANŒUVRE EXTERNES	BILAN
> Autorisation d'une dépense supplémentaire en contre-partie de revenus associés au crédit au net relativement aux revenus de permis et de pathologie animale.	> Les crédits au net des revenus provenant des permis et des analyses de laboratoire de pathologie animale réalisés au cours de l'exercice 2007-2008 ont été utilisés au cours de l'exercice 2008-2009.
> Autorisation de reporter, d'un exercice financier à l'autre, des crédits non utilisés par le Centre, jusqu'à concurrence de 2,5 millions de dollars.	> Au terme de l'exercice 2008-2009, un montant de 1 056 600 $ sera utilisable en 2009-2010.
> Autorisation permanente de déplacements hors du Québec pour participer à des activités de formation et d'échange d'information à caractère technique, médical ou scientifique, de même que pour des transactions d'achat et de vente de services et d'équipements spécialisés.	> Cette marge de manœuvre est utilisée par le sous-ministre adjoint. Un « CT voyage » est rempli dans tous les cas, mais le processus décisionnel a été allégé dans quinze cas.
> Autorisation d'augmenter son effectif total sous réserve du respect de son effectif permanent et de ses disponibilités budgétaires.	> Cette marge de manœuvre a été utilisée au cours de l'exercice 2008-2009.

Les montants totaux des crédits peuvent s'avérer différents de ceux qui paraîtront aux comptes publics en raison des possibles rectifications effectuées par le Contrôleur des finances.

L'allégement concernant la mesure de crédit au net et celui du report des crédits non dépensés permettent l'ajout de crédits au budget alloué au Centre au début de l'exercice financier. Une grande partie de ces crédits a été utilisée pour couvrir les coûts associés à la rémunération du personnel et au fonctionnement du Centre.

Annexes

Annexe 2

Transformation Alimentaire Québec

Table des matières

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC

ANNEXE 2

Rapport annuel de gestion
2008-2009

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Message du sous-ministre associé et directeur général 137

AVANT-PROPOS 138

PRÉSENTATION DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC 138

Mission 138

Clientèle et services 138

Structure organisationnelle 139

Ressources financières 139

RAPPEL DES ENGAGEMENTS 140

Déclaration de services aux citoyens 140

Plan stratégique du Ministère 140

BILAN DES RÉSULTATS 2008-2009 140

Enjeu : Capacité concurrentielle

Axe d'intervention : Mise en œuvre du programme Compétitivité-innovation 140

Axe d'intervention : Élaboration et mise en œuvre de la stratégie pour renforcer la capacité concurrentielle 141

Axe d'intervention : Soutien offert au développement de produits de niche et de spécialité 143

Enjeu : Marché

Axe d'intervention : Mise en œuvre de la stratégie *Mettez le Québec dans votre assiette !* 145

Axe d'intervention : Définition et mise en œuvre de la stratégie de développement des exportations 147

Axe d'intervention : Soutien offert à l'expansion des marchés 148

BILAN DE L'UTILISATION DES MARGES DE MANŒUVRE 149

TRANSFORMATION
ALIMENTAIRE
QUÉBEC

ANNEXE 2

Rapport annuel de gestion 2008-2009

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Message du sous-ministre associé et directeur général

Monsieur Marc Dion
Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de gestion de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) pour la période 2008-2009. Ce rapport présente le bilan des principales réalisations de TRANSAQ au regard des objectifs énoncés dans son Plan d'action 2008-2009.

Cette année a été marquée par la réalisation de trois grands chantiers. TRANSAQ a ainsi travaillé à l'élaboration de deux grandes stratégies et d'un plan d'action pour soutenir l'industrie de la transformation alimentaire. Ces analyses serviront de base pour la planification des activités à offrir à notre clientèle afin de bien répondre à ses besoins. Les stratégies élaborées ont pour objectif de renforcer la capacité concurrentielle et de développer les marchés hors Québec en ce qui a trait à cette industrie. Le Plan d'action, pour sa part, vise à développer le secteur des boissons alcooliques artisanales. Plusieurs mesures ont été identifiées dans ces stratégies, dont certaines ont été mises en œuvre dès cette année.

De plus, au cours de cet exercice financier, TRANSAQ a poursuivi la promotion des produits québécois sur le marché intérieur par l'entremise de l'importante campagne *Mettez le Québec dans votre assiette !* Rappelons qu'en décembre 2007, le gouvernement a alloué une enveloppe de 14 millions de dollars répartis sur trois ans pour soutenir cette stratégie de promotion. En 2008-2009, cette campagne comptait trois phases s'échelonnant de l'été 2008 à l'hiver 2009 et visait à inciter les Québécoises et les Québécois à privilégier l'achat d'aliments frais et transformés chez nous par des publicités diffusées notamment à la télévision et dans les journaux.

Outre ces grands dossiers, TRANSAQ a été impliqué dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de développement et de croissance du secteur des fromages fins québécois à la suite de l'éclosion de listériose. Finalement, TRANSAQ s'est assuré que la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants entre entièrement en vigueur en juin 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre associé et directeur général
de Transformation Alimentaire Québec,

Ernest Desrosiers
Québec, septembre 2009

Avant-propos

En vertu des dispositions de la Loi sur l'administration publique, le ministre, le sous-ministre et le directeur général de TRANSAQ ont signé une convention de performance et d'imputabilité le 3 février 2005. Cette convention a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. En conformité avec cette convention, les activités de TRANSAQ se déroulent dans un cadre de gestion axée sur les résultats et l'organisation doit notamment en rendre compte dans un rapport annuel.

Présentation de Transformation Alimentaire Québec

MISSION

Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) a pour mission de soutenir le développement de l'industrie de la transformation alimentaire au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec :

- en offrant aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré aux différents services et programmes gouvernementaux qui leur sont destinés ;
- en mettant à contribution de manière coordonnée et active les agents gouvernementaux concernés par les besoins et les projets des entreprises ;
- en offrant, en raison de son expertise, les produits et services gouvernementaux propres à l'industrie.

CLIENTÈLE ET SERVICES

TRANSAQ a pour clientèle principale les entreprises dont les projets visent à accélérer leur croissance ou à accroître leur compétitivité dans le secteur de la transformation alimentaire ou dans un champ d'activité situé en aval et ayant un effet direct sur le secteur agroalimentaire au Québec.

TRANSAQ offre aussi des services à des regroupements d'entreprises, à des organisations sectorielles et à des partenaires dont les actions peuvent avoir un effet important sur l'ensemble de l'industrie de la transformation alimentaire.

Les produits et services offerts par TRANSAQ sont les suivants :

- l'accueil, l'analyse et l'aiguillage de projets ;
- l'accompagnement personnalisé ;
- la mise en réseau des ressources nécessaires à la réussite des projets ;
- l'appui au diagnostic d'entreprise et à la résolution de problèmes ;
- le transfert d'information stratégique relative à l'environnement d'affaires, aux marchés et aux tendances de consommation ;
- les conseils, les services d'information et les programmes d'aide en matière d'innovation, de salubrité et de qualité, d'investissement et de développement des marchés intérieur et extérieur ;
- des actions de promotion au Québec et à l'extérieur de la province ;
- le soutien aux projets collectifs de l'industrie.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

TRANSAQ est une composante du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Elle exerce ses activités conformément à la convention de performance et d'imputabilité signée en février 2005. À ce titre, TRANSAQ prépare un plan d'action annuel et présente une reddition de comptes annuelle distincte de celle du Ministère.

Pour atteindre ses objectifs, TRANSAQ dispose d'une cinquantaine d'employés répartis entre deux directions, l'une à Québec et l'autre à Montréal. Il s'agit de :

- la Direction de l'amélioration de la compétitivité et des analyses stratégiques (DACAS), située à Québec ;
- la Direction du développement des marchés et de l'exportation (DDME), située à Montréal.

En outre, TRANSAQ compte sur la collaboration d'une vingtaine de conseillers régionaux répartis dans les quatorze bureaux régionaux du MAPAQ, dans le cadre d'une association officielle avec la Direction générale du développement régional et du développement durable (DGDRDD). Ces conseillers agissent en étroite collaboration avec les directions de TRANSAQ, à Québec et à Montréal, afin d'assurer, dans leur région respective, la livraison directe des services aux entreprises, dont le soutien financier.

Finalement, pour promouvoir les produits québécois sur les marchés situés à l'extérieur du Québec, TRANSAQ bénéficie des services à temps plein de quatre attachés agroalimentaires en poste à Boston, à Chicago, à New York et à Tokyo et d'une attachée à demi-temps à Los Angeles.

RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2008-2009, les ressources financières allouées à TRANSAQ totalisaient 14,2 millions de dollars. Le tableau suivant présente les dépenses réelles relatives à TRANSAQ pour les deux derniers exercices.

Une variation des dépenses s'est produite dans la supercatégorie « Fonctionnement » en raison de l'ajout d'un budget de promotion de 2,3 millions de dollars alloué à la campagne de promotion *Mettez le Québec dans votre assiette !* dans le cadre de la stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur.

La variation des dépenses dans la supercatégorie « Transfert » s'explique par :

- la fin, au 31 mars 2008, de la mesure spéciale de 10 millions de dollars pour les bovins (Programme d'aide à la ségrégation, récupération et disposition du matériel spécifié) ;
- la mise en œuvre du programme Compétitivité-innovation annoncée en mars 2008 ;
- la mise en place de mesures spéciales d'aide financière pour le secteur des fromages fins à la suite de l'épisode de listériose.

SUPERCATÉGORIE	DÉPENSES RÉELLES 2007-2008 (000 $)	DÉPENSES RÉELLES 2008-2009 (000 $)	ÉCART (000 $)
Rémunération	2 965,8	3 012,7	+46,9
Fonctionnement	918,4	3 276,3	+2 357,9
Transfert	14 296,7	7 909,0	-6 387,7
TOTAL	**18 180,9**	**14 198,0**	**-3 982,9**

Rappel des engagements

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

TRANSAQ s'inscrit dans la démarche de modernisation de l'administration gouvernementale québécoise et fait sien l'engagement ministériel à l'égard de la qualité des services aux citoyens. À cet effet, ses actions sont guidées par les principes suivants :

- l'accessibilité ;
- la courtoisie ;
- l'empressement ;
- l'équité ;
- la qualité.

TRANSAQ adopte également les normes énoncées dans la déclaration de services aux citoyens du MAPAQ.

PLAN STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Les priorités d'action retenues par TRANSAQ s'inscrivent dans la planification stratégique 2005-2008 du Ministère au regard de deux enjeux spécifiques : le développement économique et régional ainsi que la modernisation et la qualité des services.

Bilan des résultats 2008-2009

ENJEU : CAPACITÉ CONCURRENTIELLE

AXE D'INTERVENTION : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME COMPÉTITIVITÉ-INNOVATION

OBJECTIF 1

Soutenir la réalisation de projets qui visent, par l'innovation, à augmenter le niveau de productivité des entreprises par l'intermédiaire des trois volets suivants :

- volet 1 : améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises ;
- volet 2 : valoriser les résultats de recherche des promoteurs et des chercheurs ;
- volet 3 : soutenir la conception et le développement des outils d'intervention des associations et des organismes.

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Nombre de projets autorisés dans les trois volets	10	13

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le programme Compétitivité-innovation a dépassé ses objectifs pour l'exercice 2008-2009 avec 13 projets représentant des investissements de près de 1,6 million de dollars. Les demandes étaient liées à des activités de développement de produits, de procédés et d'outils nécessaires à l'amélioration de la culture d'innovation dans l'industrie. Ce programme vise notamment à faciliter la mise en place de conditions favorables à l'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation alimentaire en misant sur l'innovation.

AXE D'INTERVENTION : ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR RENFORCER LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE

OBJECTIF 2

Constituer et réunir le Comité des partenaires

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Nombre de rencontres organisées	3	2 rencontres du comité et 8 rencontres bilatérales

RÉSULTATS COMMENTÉS

Lors de l'élaboration de la stratégie de renforcement de la capacité concurrentielle, TRANSAQ a créé le Comité des partenaires, soit un groupe de consultation formé de ses partenaires gouvernementaux. Ce comité regroupe des hauts dirigeants des ministères et organismes suivants :

- ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ;
- ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ;
- Groupe alimentaire de la Société générale de financement du Québec (SGF) ;
- Investissement Québec (IQ) ;
- La Financière agricole du Québec (FADQ) ;
- Capital Financière agricole inc. (CFAI).

Le Comité des partenaires s'est réuni à deux reprises, soit en avril et en juillet 2008. À la suite de ces réunions, chacun des membres du Comité a été rencontré individuellement entre juin et octobre 2008. En tout, huit rencontres bilatérales ont eu lieu, dont deux avec le MDEIE et deux avec la SGF.

OBJECTIF 3

Réaliser des activités de suivi du Comité des partenaires

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Nombre d'activités organisées	3	3

RÉSULTATS COMMENTÉS

Durant l'exercice 2008-2009, TRANSAQ a réalisé trois activités de suivi du Comité des partenaires, créé dans la démarche d'élaboration de la stratégie de renforcement de la capacité concurrentielle.

Lors d'une première rencontre avec Investissement Québec (IQ), le 16 octobre 2008, il a été question d'accroître la prospection d'investissements étrangers comme moyen d'améliorer la capacité concurrentielle des entreprises. TRANSAQ cherche à attirer des investisseurs étrangers afin de créer des alliances stratégiques favorables au développement des entreprises québécoises. Pour une discussion en détails de ce sujet, IQ a dirigé TRANSAQ vers la vice-présidente aux Affaires internationales et une rencontre a eu lieu le 17 novembre 2008. Cette réunion a permis de jeter les bases d'une entente de collaboration entre TRANSAQ et IQ pour l'identification de secteurs industriels à prospecter en vue d'attirer au Québec des investissements étrangers en transformation alimentaire.

La rencontre avec les représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), en juillet 2008, a permis à TRANSAQ de connaître davantage le rôle et les activités du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA). En octobre 2008, TRANSAQ signait une convention d'aide afin de soutenir le CSMOTA dans l'établissement d'un diagnostic sur les problématiques du secteur de l'abattage et de la transformation des viandes et des volailles. Le rapport final de l'analyse a été déposé en février 2009.

Finalement, à la suite de la crise de la listériose dans les fromageries, TRANSAQ a collaboré avec La Financière agricole du Québec, un des membres du Comité des partenaires, au développement du Programme d'aide spéciale aux fromageries 2008-2009, lequel a été annoncé le 3 octobre 2008.

OBJECTIF 4

Effectuer des analyses de l'industrie de la transformation alimentaire

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Nombre de profils, de monographies et d'analyses effectués	8	9

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2008-2009, la Direction de l'amélioration de la compétitivité et des analyses stratégiques (DACAS) a réalisé en tout neuf profils et analyses dont certains ont été publiés en cours d'année ou au début de l'exercice 2009-2010 :

Profils sectoriels :

- aliments congelés : diffusé en janvier 2009 ;
- café et thé : diffusé en mars 2009 ;
- aliments pour animaux : à diffuser en 2009-2010 ;
- lait de consommation : à diffuser en 2009-2010.

Analyses :

- stratégie de renforcement de la capacité concurrentielle : présentée aux autorités du Ministère en novembre 2008 et en février 2009 ;
- plan d'action 2009-2014 pour les boissons alcooliques artisanales : présenté aux autorités du Ministère en décembre 2008 et en février 2009 ;
- plan d'action de prospection d'investissements étrangers : à présenter aux autorités du Ministère au début de l'exercice 2009-2010.

De plus, la DACAS a collaboré à la rédaction d'une monographie de l'industrie ovine au Québec, publiée en décembre 2008, et du guide *Programme Qualité pour les microbrasseries du Québec*, diffusé en mars 2009.

OBJECTIF 5

Préparer un nouveau programme d'aide financière visant à favoriser le démarrage et l'expansion des entreprises ainsi qu'à améliorer leur efficacité

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Date de remise du programme au ministre	31 janvier 2009	En cours d'élaboration

RÉSULTATS COMMENTÉS

Au fil des ans, plusieurs programmes ont été élaborés par TRANSAQ en fonction des besoins et des problématiques du moment. Cela a eu pour conséquence de créer une asymétrie au regard de l'administration de ceux-ci et une certaine confusion chez la clientèle.

Comme le programme Développement des entreprises alimentaires et des régions (DEAR) a pris fin le 31 mars 2009, l'élaboration du programme le remplaçant a été le prétexte de la révision de notre approche. Afin de répondre aux engagements de la déclaration de services aux citoyens de TRANSAQ, il a été décidé de regrouper tous les programmes offerts en une seule stratégie afin d'en faciliter l'accès pour la clientèle. Étant donné que les budgets alloués à la transformation alimentaire n'ont été connus que le 19 mars 2009 lors du discours sur le budget, le nouveau programme sera présenté au ministre au cours de l'année 2009.

AXE D'INTERVENTION : SOUTIEN OFFERT AU DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DE NICHE ET DE SPÉCIALITÉ

OBJECTIF 6

Préparer un plan d'action pour la commercialisation et la préparation des normes de production des boissons alcooliques artisanales

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Date de dépôt du plan d'action au Conseil des ministres	Décembre 2008	Présentation du plan d'action au sous-ministre le 4 décembre 2008 et au ministre le 19 février 2009

RÉSULTATS COMMENTÉS

En novembre 2008, il a été décidé de ne pas soumettre au Conseil des ministres le plan d'action quinquennal concernant les boissons alcooliques artisanales. Par contre, le programme qui soutient ce plan d'action sera soumis au Conseil du trésor en 2009-2010. Le plan d'action a été présenté au comité de direction du Ministère le 4 décembre 2008 et au ministre le 19 février 2009.

Ce plan d'action a été élaboré à partir des consultations menées auprès de l'industrie et des partenaires au cours de l'été 2008. Ces consultations ont conduit à identifier six enjeux majeurs pour le développement du secteur. Pour clarifier ces enjeux, le plan d'action propose une quinzaine de mesures regroupées selon les cinq orientations suivantes :

- favoriser l'organisation des professions autour d'un ensemble de normes de fabrication certifiées ;
- améliorer les connaissances et l'expertise des producteurs ;
- positionner les produits québécois sur le marché intérieur dans le contexte de la concurrence internationale ;
- développer une commercialisation qui réponde aux besoins du secteur et des consommateurs ;
- fournir un encadrement gouvernemental efficient et compétitif.

Ce plan d'action a été doté d'un budget de 1,7 million de dollars et de 2,3 millions de dollars respectivement pour 2009-2010 et 2010-2011.

OBJECTIF 7

Appuyer le développement des appellations réservées

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Date de signature de l'entente triennale entre le MAPAQ et le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV)	Août 2008	Signature de l'entente biennale le 27 août 2008

RÉSULTATS COMMENTÉS

La convention entre le Ministère et le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a été signée le 27 août 2008. Toutefois, compte tenu des exigences des organismes centraux, l'entente a été limitée à deux années plutôt que trois et elle fixe la contribution maximale du gouvernement au fonctionnement du CARTV à 500 000 $ pour 2008 et 490 000 $ pour 2009.

Cette convention vise à préciser les modalités des contributions financières versées par le MAPAQ pour permettre au CARTV de poursuivre l'exécution de son mandat selon les exigences définies dans la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants.

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Date d'entrée en vigueur du nouveau règlement	Mars 2009	Non adopté

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le processus de révision du Règlement sur les appellations réservées s'est avéré beaucoup plus laborieux que ce qui avait été envisagé lors de la fixation de la cible du plan d'action de TRANSAQ. Au 31 mars 2009, le processus de modification réglementaire se poursuivait. La nouvelle cible pour la publication du Règlement à la *Gazette officielle du Québec* a été fixée à l'automne 2009.

ENJEU : MARCHÉ

AXE D'INTERVENTION : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE *METTEZ LE QUÉBEC DANS VOTRE ASSIETTE !*

OBJECTIF 8

Réaliser ou soutenir la réalisation d'activités de promotion visant les consommateurs (stratégie d'accroissement des achats – orientation 1)

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Date de lancement du premier volet de la campagne de communication générique triennale	Mai 2008	6 juin 2008

RÉSULTATS COMMENTÉS

La campagne de promotion *Mettez le Québec dans votre assiette !* a été lancée le 6 juin 2008 afin d'inciter les consommateurs québécois à acheter davantage d'aliments d'ici.

À la suite d'une recherche post-campagne menée par la firme Saine Marketing, les principaux résultats de la campagne sont les suivants :

- la campagne a été très bien reçue par une grande proportion de consommateurs, plus particulièrement le message télévisé ;
- la notoriété du message télévisé est très élevée ;
- le message, le slogan ainsi que le visuel de la campagne ont été très bien compris par les consommateurs ;
- le logo « Aliments du Québec » est certes un élément qui encouragera l'identification et l'achat des produits du Québec.

En conclusion, la campagne est un excellent moyen dont le MAPAQ dispose pour réussir à influencer ou à changer le comportement des consommateurs.

OBJECTIF 9

Définir les tendances du marché intérieur et les faire connaître aux entrepreneurs (stratégie d'accroissement des achats – orientation 3)

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Date de mise en place de la veille stratégique sur les tendances du marché intérieur	Janvier 2009	23 décembre 2008

RÉSULTATS COMMENTÉS

L'identification des tendances du marché intérieur et le transfert de cette information aux entrepreneurs est une des cinq grandes orientations de la stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur. À cet effet, deux conseillers en marketing ont été embauchés à l'automne 2008 et les actions de veille ont débuté dès décembre 2008 avec le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation d'une étude portant sur la dynamique et les tendances des marchés au sein du secteur agro-alimentaire québécois.

En plus de cette étude, d'autres projets ont démarré durant l'année, dont la coordination et la diffusion, à trois reprises, d'un contenu de formation sur les tendances et l'innovation agroalimentaires ainsi que la coordination et la diffusion d'une formation traitant de la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements.

OBJECTIF 10

Aider la clientèle à accéder aux réseaux de distribution appropriés (stratégie d'accroissement des achats – orientation 5)

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Nombre d'actions réalisées facilitant les rencontres entre les transformateurs et les acheteurs	4	4

RÉSULTATS COMMENTÉS

Au total, TRANSAQ a organisé ou soutenu deux conférences et deux salons durant l'exercice financier afin de faciliter les rencontres entre les transformateurs et les acheteurs de produits alimentaires.

En matière de conférences, TRANSAQ a financé la Table ronde sur l'évolution de l'alimentation en restauration dans le cadre du SIAL Montréal 2008 et y a collaboré. De plus, TRANSAQ a assumé la présentation et l'organisation de la conférence sur la commercialisation des produits dans le réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions, présentée au Salon Rendez-vous HRI 2009.

En outre, TRANSAQ a soutenu financièrement le Salon Rendez-vous HRI 2009 ainsi que le pavillon Aliments du Québec au SIAL Montréal 2008.

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Nombre de guides préparés et mis à jour pour faciliter les relations entre les transformateurs et les distributeurs et pour vulgariser les pratiques	> Deux nouveaux guides préparés > Un guide mis à jour	Deux nouveaux guides préparés

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le *Guide d'accès au marché de détail* (mis à jour) ainsi que le *Guide d'accès au marché de la restauration et de l'hôtellerie* ont été élaborés au cours de l'exercice financier 2007-2008 et ont été diffusés en avril 2008. D'autre part, au cours de l'exercice financier 2008-2009, TRANSAQ a assuré la promotion et la diffusion de ces guides auprès de la clientèle par l'entremise d'un dépliant d'information et d'articles publiés dans des magazines spécialisés.

Quant au nouveau *Guide d'accès au marché institutionnel*, il est actuellement en préparation et sa publication est prévue pour 2009-2010.

AXE D'INTERVENTION : DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

OBJECTIF 11

Définir et mettre en œuvre la stratégie de développement des exportations

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Date de dépôt du projet final de la stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec et diffusion auprès de l'industrie	Octobre 2008	3 novembre 2008

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le projet final de la stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec a été déposé en novembre 2008 au comité de direction du Ministère. Le lancement officiel a eu lieu le 1er avril suivant au SIAL Montréal 2009.

La stratégie comporte quatre orientations principales :

- renforcer la préparation des entreprises à chaque étape du processus de développement de leurs marchés d'exportation ;
- amener les entreprises à donner la priorité aux marchés d'exportation présentant le meilleur potentiel pour leurs produits ;
- accroître la notoriété de l'offre québécoise sur les marchés extérieurs ;
- favoriser l'établissement de liens entre les entreprises pour tirer profit d'un bassin d'exportateurs québécois.

AXE D'INTERVENTION : SOUTIEN OFFERT À L'EXPANSION DES MARCHÉS

OBJECTIF 12

Réaliser des activités de promotion, d'accompagnement ou de prospection sur les marchés extérieurs selon le plan d'action annuel

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Taux de réalisation du plan d'action annuel	80 %	60 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

L'exercice 2008-2009 a été une période charnière pour le développement des exportations. À la suite de l'annonce d'un budget supplémentaire de 5 millions de dollars pour le développement des exportations le 25 avril 2008, les ressources ont été réorientées pour élaborer une nouvelle stratégie de prospection et de développement des marchés hors Québec, pour réviser l'entente avec un partenaire majeur et pour actualiser le programme d'aide à l'exportation. Le rapport mensuel d'analyse financière avait codifié, en début d'année, 42 activités à réaliser. De ce nombre, 25 activités (60 %) ont été menées en utilisant 89 % du budget alloué. Les deux projets majeurs de cette année ont été la participation au SIAL Montréal et le développement de l'image de marque du Québec « Foods of Québec ».

OBJECTIF 13

Coordonner la participation du MAPAQ au SIAL Montréal

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Taux de satisfaction des entreprises à l'égard des rencontres individuelles	Taux de satisfaction de 85 %	--

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2008, TRANSAQ a organisé 211 rencontres d'affaires entre 16 acheteurs de l'Amérique du Nord (Canada, États-Unis et Mexique) et 93 entreprises de transformation alimentaire du Québec. Le taux de participation effective des entreprises à ces rencontres a été de 95 % par rapport au total prévu, ce qui laisse présumer un haut niveau d'intérêt et de satisfaction à l'égard de cette activité, laquelle est reprise depuis plusieurs années au SIAL Montréal.

Le taux de satisfaction ne peut être quantifié en raison du nombre peu élevé de formulaires retournés. Notons cependant que la même formule de rencontres individuelles a été reprise au SIAL Montréal 2009 et que 86 % des entreprises participantes en 2008 ont de nouveau participé, en 2009, aux rencontres avec des acheteurs. Le très haut taux de participation des mêmes entreprises à cette activité laisse supposer un très haut niveau de satisfaction de l'industrie à l'égard de cette formule.

INDICATEUR	CIBLE 2008-2009	RÉSULTAT 2008-2009
Nombre d'inscriptions	100	200

RÉSULTATS COMMENTÉS

Lors de l'exposition alimentaire SIAL Montréal 2008, qui s'est tenue du 23 au 25 avril 2008, TRANSAQ a recensé 200 inscriptions aux activités organisées ou soutenues par le MAPAQ, lesquelles se répartissent de la façon suivante :

- 93 participants aux rencontres individuelles avec des acheteurs étrangers (environ 200 rencontres d'affaires au total) ;
- 49 participants aux séminaires et aux ateliers ;
- 58 exposants aux pavillons Aliments du Québec et Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada.

Bilan de l'utilisation des marges de manœuvre

Dans le cadre de sa convention de performance et d'imputabilité, TRANSAQ peut bénéficier de certains allégements administratifs internes relativement à la gestion des ressources humaines, matérielles et informationnelles, et ce, avec l'accord du sous-ministre.

Au cours de l'exercice 2008-2009, aucune marge de manœuvre n'a été utilisée.

Annexes

Annexe 3

Exigences législatives et gouvernementales

3.1 Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Rappelons que, dans la foulée de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a énoncé sa propre politique linguistique en 1997.

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, le responsable de l'application de la politique linguistique au Ministère, à la suite d'une demande ou encore de sa propre initiative, est intervenu à cinq reprises auprès de gestionnaires ou de collègues pour expliciter les dispositions de la Charte de la langue française ou de la politique linguistique du Ministère ainsi que les droits et obligations de ce dernier en cette matière. Ces interventions ont porté sur la correspondance, la représentation du Ministère de même que les systèmes informatiques du Ministère.

Par ailleurs, le comité ministériel de coordination de la politique linguistique s'est réuni à deux reprises pour donner suite à la correspondance échangée avec l'Office québécois de la langue française. Les correctifs demandés ont été apportés aux messages d'accueil téléphoniques qui les requéraient.

3.2 Plan gouvernemental de protection des renseignements personnels

Outre le traitement des demandes d'accès pour lesquelles les principales statistiques opérationnelles sont présentées ci-après, le Ministère a entrepris, au cours de la dernière année, les travaux menant à la mise en place de l'application du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

De plus, le Ministère a poursuivi ses activités de formation et de sensibilisation auprès de son personnel, notamment dans le cadre de l'accueil des nouveaux employés et de la formation des nouveaux cadres.

De plus, la Direction de la sécurité et de l'accès à l'information a répondu à 57 demandes d'avis concernant la protection des renseignements personnels et confidentiels reliées aux activités du Ministère.

Le tableau ci-dessous présente les principales statistiques opérationnelles pour l'année 2008-2009.

Demande d'accès	359	
Décisions		
Acceptées – Transmission des renseignements	178	50 %
Acceptées partiellement[1]	119	33 %
Refusées[1]	62	17 %
Types de demande[2]		
Accès aux documents	229	64 %
Accès aux renseignements personnels	119	33 %
Avis – Consultation	57	16 %
Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information	0	0 %

1. Principaux motifs de refus : protection des renseignements personnels et incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'économie et sur les décisions administratives.
2. Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

3.3 Accès à l'égalité en emploi

3.3.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique :

« Le rapport annuel d'un ministère ou d'un organisme doit contenir, sous une rubrique particulière, un compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui était applicable ainsi qu'aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise. »

Rappelons qu'en vertu de l'article 53 de cette même loi :

« À la suite d'un concours, la nomination d'un fonctionnaire est faite au choix parmi les personnes inscrites sur la liste de déclaration d'aptitudes. Lorsqu'une liste de déclaration d'aptitudes comprend un candidat visé par un programme d'accès à l'égalité ou un plan d'embauche pour les personnes handicapées, le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme tient compte des objectifs fixés par ce programme ou ce plan. Il tient aussi compte des objectifs d'embauche, déterminés par le Conseil du trésor, à l'égard des diverses composantes de la société québécoise. »

3.3.2 DONNÉES GLOBALES

Embauche totale au cours de la période de 2008-2009

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	68	157	118	18

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2009

Effectif total (personnes)	1 655

3.3.3 MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES OU AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2008-2009

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires, qu'il s'agisse de membres des communautés culturelles, anglophones ou autochtones ou de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2008-2009	NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2008-2009					
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLO-PHONES	AUTOCH-TONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	68	9	1	1	1	12	17,6
Occasionnels	157	11	1	0	2	14	8,9
Étudiants	118	11	2	1	4	18	15,3
Stagiaires	18	1	0	0	0	1	5,6

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2006-2007	23,1	5,0	21,3	0
2007-2008	22,5	9,5	11,9	13,3
2008-2009	17,6	8,9	15,3	5,6

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

GROUPES CIBLES	2007	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	48	2,8
Autochtones	6	0,3
Anglophones	12	0,7
Personnes handicapées	26	1,5

GROUPES CIBLES	2008	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	61	3,6
Autochtones	8	0,5
Anglophones	12	0,7
Personnes handicapées	23	1,3

GROUPES CIBLES	2009	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL (%)
Communautés culturelles	69	4,2
Autochtones	7	0,4
Anglophones	11	0,7
Personnes handicapées	22	1,3

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2009

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL[1]		PERSONNEL TECHNICIEN		PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER		TOTAL	
	N^BRE	%	N^BRE	%	N^BRE	%	N^BRE	%	N^BRE	%	N^BRE	%	N^BRE	%
Communautés culturelles	5	0,3	40	2,3	19	1,1	4	0,2	0	0	1	0,1	69	4,2
Autochtones	0	0	2	0,1	4	0,2	1	0,1	0	0	0	0	7	0,4
Anglophones	0	0	8	0,5	2	0,1	1	0,1	0	0	0	0	11	0,7
Personnes handicapées	2	0,1	4	0,2	11	0,6	5	0,3	0	0	0	0	22	1,3

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

3.3.4 FEMMES

Taux d'embauche des femmes en 2008-2009 par statut d'emploi

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	43	86	80	15	224
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2008-2009	63,2	54,8	67,8	83,3	62,0

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2009

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL[1]	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	111	756	571	187	0	30	1 655
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	36	314	315	182	0	1	848
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	32,4	41,5	55,2	97,3	0	3,3	51,2

1. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

3.3.5 MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des différentes actions ou mesures mises en place par les ministères et organismes afin de favoriser la gestion de la diversité.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	2008-2009
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohortes de 2008)	1
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2009)	4

Autres mesures ou actions (exemples : projets mis en œuvre dans le cadre de la Mesure de soutien à l'intégration des membres de communautés culturelles, activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation)

	2008-2009	
MESURE OU ACTION	GROUPES CIBLES VISÉS	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Aucune		

3.4 Engagements et réalisations en matière d'allégement réglementaire et administratif pour les entreprises

En 2008-2009, le MAPAQ a posé plusieurs gestes concourant à l'objectif gouvernemental visant l'allégement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. La liste suivante fait état de ces gestes.

PROJET DE LOI VISANT LA RÉGULARISATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ABATTOIRS DE PROXIMITÉ ET MODIFIANT LA LOI SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Ce projet de loi, présenté le 12 mars 2009, instaure un nouveau type de permis d'abattoir de proximité comportant des exigences moindres que celles requises pour un abattoir sous inspection permanente. Ce nouveau permis autorise l'exploitation d'un abattoir et d'un atelier de préparation aux fins suivantes : abattage à forfait, abattage d'animaux à des fins de vente au détail sur place et préparation de viandes pour remise au consommateur. Les dispositions législatives proposées sont axées sur l'atteinte des résultats attendus plutôt que sur les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

MODIFICATIONS APPORTÉES EN VUE D'ALLÉGER LE RÈGLEMENT SUR L'IDENTIFICATION ET LA TRAÇABILITÉ DE CERTAINS ANIMAUX

La première modification élimine l'obligation de tenir un registre pour les animaux ayant perdu leurs étiquettes au cours de leur transport vers l'établissement devant en disposer. Une deuxième modification fait disparaître l'obligation, pour un propriétaire de moutons, de déclarer la sortie d'un animal destiné à un abattoir ou à un établissement de vente aux enchères d'animaux vivants. Finalement, l'abattoir qui reçoit des animaux non identifiés provenant de l'extérieur du Canada n'a plus à tenir de registre à cet égard.

MISE EN PLACE D'UN CADRE CANADIEN DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX DE L'AQUACULTURE APPLIQUÉ À LA MARICULTURE

Ce projet vise la mise en place d'un régime comportant des règlements et politiques moins nombreux, plus cohérents et permettant de mieux gérer le spectre des principaux risques environnementaux reliés à la mariculture. La majeure partie du travail requis par ce projet a été réalisée en 2008-2009, alors que l'implantation du nouveau cadre est prévue d'ici la fin de 2009.

REGROUPEMENT DE PROGRAMMES

Dans un souci d'alléger le fardeau administratif des entreprises, TRANSAQ a travaillé à regrouper ses différents programmes d'aide en un seul, en l'occurrence la stratégie de soutien à la transformation alimentaire. Cette dernière établit des modalités de gestion communes, dont un formulaire de demande d'aide unique, facilitant le dépôt et la gestion des demandes d'aide. Cette stratégie sera annoncée en 2009-2010.

ADOPTION DE LA LOI SUR LA PROTECTION SANITAIRE DES CULTURES

Cette loi, adoptée en juin 2008, a comme objectif d'assurer la protection des végétaux cultivés à des fins commerciales contre des organismes nuisibles. En plus d'offrir un guichet unique, la Loi sur la protection sanitaire des cultures remplace la Loi sur la protection des plantes, la Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre et la section relative aux mauvaises herbes de la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION SIMPLIFIÉE DANS LE SECTEUR LAITIER

Une modification au Règlement sur les aliments est entrée en vigueur le 31 juillet 2008. Ainsi, le chapitre 11 de ce règlement regroupe désormais les neuf règlements qui s'appliquaient au secteur des produits laitiers et à leurs succédanés. Cette nouvelle réglementation accorde plus de souplesse aux différents intervenants tels les producteurs, les transformateurs, les transporteurs, les distributeurs, les grossistes ou les détaillants quant aux moyens à utiliser pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation.

Parmi les nouvelles mesures figurent le retrait de la norme relative à la coloration de la margarine ainsi que la possibilité de fabriquer des fromages à pâte molle et à pâte demi-ferme faits de lait cru sans période d'affinage obligatoire de 60 jours avant leur mise en marché.

3.5 Mise en œuvre du développement durable au MAPAQ

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Loi sur le développement durable a été adoptée par le gouvernement du Québec en avril 2006. Elle vise à mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans les actions de l'ensemble des ministères et organismes de l'État. Chacun d'entre eux doit, entre autres choses, se doter d'un plan d'action de développement durable, dans lequel on trouve ses objectifs particuliers, pour contribuer à la démarche gouvernementale.

Ainsi que l'exige la loi, le MAPAQ a rendu public son Plan d'action de développement durable le 31 mars 2009.

LE PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (PAMDD)

Le PAMDD est composé de 18 actions dont trois découlent des orientations prioritaires de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Quoique la mise en œuvre de ces actions débute officiellement le 1er avril 2009, des activités ont déjà été entreprises au regard de chacune d'elles :

- en ce qui concerne l'action 1 du PAMDD : une série de présentations a eu lieu afin de faire connaître la démarche gouvernementale de développement durable ;
- en ce qui concerne l'action 11 du PAMDD : une journée consacrée à l'épuration des dossiers et à l'archivage a eu lieu au siège social du Ministère. Cela a permis la récupération et le recyclage, par une entreprise d'économie sociale, de 9 600 litres de papier classé confidentiel ;
- toujours en ce qui concerne l'action 11, et également avec le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques[1] :
  - le Ministère a inscrit le Complexe de diagnostic vétérinaire et d'épidémiosurveillance de Saint-Hyacinthe au Conseil du bâtiment durable du Canada en vue d'obtenir la certification *LEED (Leadership in Energy and Environmental Design)* ;
  - de plus, il a poursuivi la promotion de son entente avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC) pour l'abonnement annuel au transport en commun, ainsi que l'essai des services du RTC par des laissez-passer gratuit d'une durée de deux semaines.

Suivi des recommandations contenues dans le *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009 – Rapport du commissaire au développement durable*

TOME II, CHAPITRE 4, « PRODUCTION AGRICOLE »

Le Vérificateur général a déposé un rapport sur la production agricole en décembre 2007. Onze recommandations de ce rapport s'adressent au MAPAQ. Au cours de l'année 2008-2009, plusieurs actions, dont certaines sont décrites ailleurs dans le présent rapport annuel de gestion, ont permis de suivre plusieurs de ces recommandations. Sommairement, les recommandations et les suites qui leur ont été données sont les suivantes :

Renforcer la coordination des activités ministérielles de veille.

- En janvier 2008, le Ministère mettait en place un processus de veille concernant les enjeux et les politiques agroalimentaires en utilisant la plateforme du Réseau de veille intégré sur les politiques publiques du gouvernement du Québec. Entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009, plusieurs documents ont été rédigés puis ont été transmis aux gestionnaires du Ministère par l'entremise de bulletins de veille.

Élaborer une politique agricole globale, mettre sur pied des mécanismes de planification et de coordination et entreprendre une réflexion sur les principaux programmes d'aide.

- Le Ministère a donné suite à ces recommandations dans le cadre des travaux qui ont succédé au dépôt du rapport de la CAAAQ. Pour plus de détails, on peut se référer à la section « Résultats 2008-2009 des priorités de travail du Ministère », à la priorité « Révision du plan stratégique du Ministère et des plans d'affaires de ses unités ».

1. Selon le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, les ministères et organismes doivent améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de façon qu'elle se situe de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant (mesure 16). Les ministères doivent développer, d'ici 2008, un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements effectués par les employés pour se rendre au travail (mesure 17).

Déterminer les indicateurs-clés et significatifs d'une agriculture dite durable.

> Le Ministère a rendu public son plan d'action de développement durable, qui comporte des cibles et des indicateurs propres à chaque action. De plus, il en est à finaliser une proposition d'indicateurs de développement durable applicables au secteur agricole.

Viser une intégration des plans d'action portant sur les préoccupations agroenvironnementales.

> Les plans d'action agroenvironnementaux ont été intégrés en les inscrivant dans le Plan d'action de développement durable et le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010.

Améliorer le contenu des plans d'action, notamment en ce qui a trait à la précision des objectifs et des indicateurs de résultats.

> Des procédures et des critères de reddition de comptes ministérielle ont été déterminés et appliqués pour le Plan d'action 2006-2012 *Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir* ainsi que dans le cadre de la révision et de la gestion du programme Prime-Vert.

Accélérer l'inclusion de nouvelles mesures associées à l'écoconditionnalité et développer une stratégie permettant de disposer en temps opportun d'une information de gestion de qualité et complète, afin de s'assurer que les producteurs suivent les mesures écoconditionnelles.

> Le Ministère a donné suite à ces recommandations dans le cadre des travaux qui ont suivi le dépôt du rapport de la CAAAQ. Pour plus de détails, on peut se référer à la section « Résultats 2008-2009 des priorités de travail du Ministère » à la priorité « Application progressive de l'écoconditionnalité des aides agricoles ».

3.6 Suivi des recommandations contenues dans le Rapport du Vérificateur général du Québec 2004-2005

TOME I, CHAPITRE 4, « VÉRIFICATION INTERNE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC »

Mise en contexte

Au cours de l'année 2004-2005, le Vérificateur général du Québec a procédé à une vérification d'envergure gouvernementale portant sur la vérification interne au gouvernement du Québec. Un des objectifs visés par cette vérification effectuée auprès de six entités gouvernementales, dont le MAPAQ, était de s'assurer que les ministères et organismes avaient mis en place des moyens permettant aux responsables de la vérification interne de remplir correctement leur rôle. Le mandat du Vérificateur général consistait aussi à apprécier dans quelle mesure les travaux de vérification interne relatifs à la validation des rapports annuels de gestion des ministères et organismes avaient été menés avec le soin nécessaire.

Bilan ministériel

Le Ministère a mis en application la presque totalité des recommandations du Vérificateur général du Québec, à l'exception de l'adoption du cadre de gestion relatif à la vérification interne et de l'évaluation externe, ainsi que le stipulent les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institute of Internal Auditor (IIA). Ces normes internationales, revues en janvier 2009, ont demandé une révision de notre cadre de gestion, d'où le retard pris dans l'application des recommandations du Vérificateur général.

Annexes

Annexe 4

Lois administrées

Annexe 5

Pour nous joindre

ANNEXE 4

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1, articles 16 et 17)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 1a, 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 1, 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche inc. (1983, c. 6)
- Charte de la Ville de Montréal (c. C-11.4, annexe C, articles 56, 58 et 60)

LOIS ADMINISTRÉES PAR LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (À PARTIR D'AVRIL 2001)

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)
- Loi sur le crédit forestier (c. C-78)
- Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

LOIS ADMINISTRÉES PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (c. A-4.1)

LOIS ADMINISTRÉES PAR LA RAFFINERIE DE SUCRE DU QUÉBEC

- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
- Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3 et 16 à 20)

LOIS ADMINISTRÉES PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
- Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Les coordonnées du siège social du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont les suivantes :

200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6
CANADA

Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)
Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

DIRECTIONS RÉGIONALES – DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

> **Bas-Saint-Laurent**
335, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 9C8
Tél. : 418 727-3615
Téléc. : 418 727-3967

> **Estrie**
4260, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
Tél. : 819 820-3001
Téléc. : 819 820-3942

> **Capitale-Nationale–Côte-Nord**
1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau RC-22
Québec (Québec) G1N 3Y7
Tél. : 418 643-0033
Téléc. : 418 644-8263

> **Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec**
180, boulevard Rideau, bureau 2.01
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél. : 819 763-3287
Téléc. : 819 763-3359

> **Montréal-Laval-Lanaudière**
867, boulevard de l'Ange-Gardien, C. P. 3396
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : 450 589-5781
Téléc. : 450 589-7812

> **Chaudière-Appalaches**
675, route Cameron, bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : 418 386-8121
Téléc. : 418 386-8345

> **Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine**
34, boulevard Perron Ouest, C. P. 524
Caplan (Québec) G0C 1H0
Tél. : 418 388-2282
Téléc. : 418 388-2834

> **Montérégie Est**
1355, rue Johnson Ouest, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél. : 450 778-6530
Téléc. : 450 778-6540

> **Saguenay–Lac-Saint-Jean**
801, chemin du Pont-Taché Nord, bureau 1.02
Alma (Québec) G8B 5W2
Tél. : 418 662-6486
Téléc. : 418 668-8694

> **Montérégie Ouest**
177, rue Saint-Joseph, bureau 201
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
Tél. : 450 427-2000
Téléc. : 450 427-0407

> **Mauricie**
5195, boulevard des Forges, bureau 102
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6761
Téléc. : 819 371-6976

> **Centre-du-Québec**
460, boulevard Louis-Fréchette, 2e étage
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-8501
Téléc. : 819 293-8446

> **Outaouais-Laurentides, secteur Outaouais**
999, rue Dollard
Gatineau (Québec) J8L 3E6
Tél. : 819 986-8544
Téléc. : 819 986-9299

> **Outaouais-Laurentides, secteur Laurentides**
617, boulevard Curé-Labelle, bureau 100
Blainville (Québec) J7C 2J1
Tél. : 450 971-5110
Téléc. : 450 971-5069

DIRECTIONS RÉGIONALES – DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION (CQIASA)

> **Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord**
1600, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Tél. : 418 698-3530
Téléc. : 418 698-3533

> **Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches**
2700, rue Einstein, bureau F.1.106
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
Tél. : 418 643-1632
Téléc. : 418 644-6327

> **Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie–Lanaudière**
5195, boulevard des Forges, bureau 55
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6844
Téléc. : 819 371-4907

> **Laurentides–Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec–Montréal–Laval**
1700, boulevard Laval, bureau 500, 5e étage
Laval (Québec) H7S 2J2
Tél. : 450 972-3020
Téléc. : 450 972-3019

> **Montérégie**
1355, rue Johnson Ouest, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél. : 450 778-6517
Téléc. : 450 778-6538

DIRECTIONS RÉGIONALES – DIRECTION GÉNÉRALE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

> **Gaspésie**
96, montée de Sandy Beach, bureau 205
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Tél. : 418 368-7631
Téléc. : 418 360-8851

> **Côte-Nord**
466, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Tél. : 418 964-8521
Téléc. : 418 964-8744

> **Îles-de-la-Madeleine**
125, chemin du Parc, bureau 101
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1B3
Tél. : 418 986-2098
Téléc. : 418 986-4421

> **Estuaire et eaux intérieures**
460, boulevard Louis-Fréchette, RC
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-5677
Téléc. : 819 293-8519

DIRECTIONS RÉGIONALES – TRANSFORMATION ALIMENTAIRE QUÉBEC (TRANSAQ)

> **Guichet central Montréal - Transformation Alimentaire Québec**
201, boulevard Crémazie Est, 4e étage
Montréal (Québec) H2M 1L4
Tél. : 514 873-4147
Téléc. : 514 873-2364
transaq@mapaq.gouv.qc.ca

> **Guichet central Québec - Transformation alimentaire Québec**
200 chemin Sainte-Foy, 10e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Tél. : 418 380-2202
Téléc. : 418 380-2164
transaq@mapaq.gouv.qc.ca

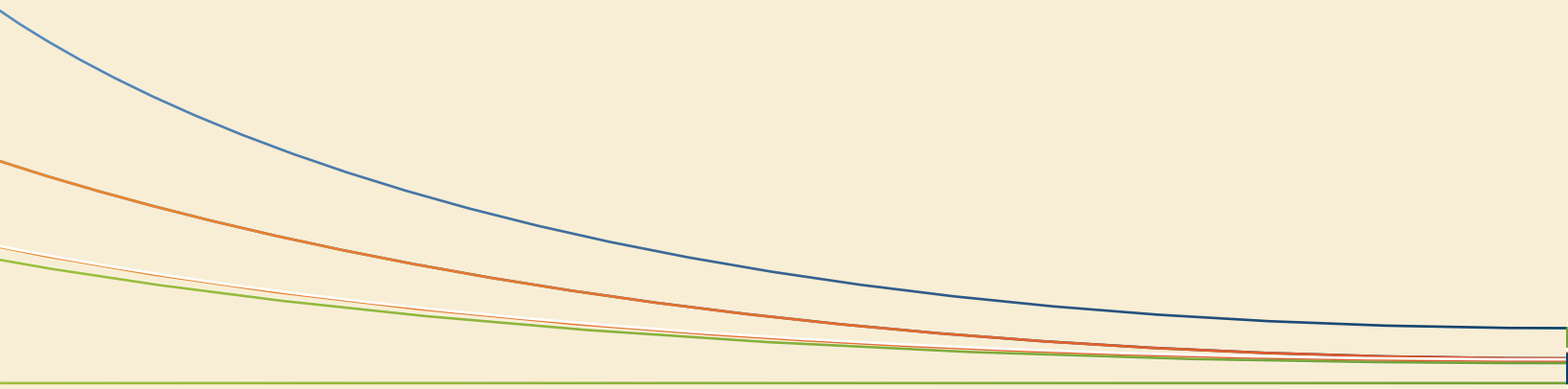

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

09-0129